

Roland LAFFITTE

**De la Révolution française
aux guerres de Palestine**

Terreur & terrorisme



**Pantin (93): chez l'auteur
Janvier 2024**

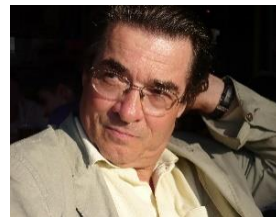
Image de couverture :

الحياة أقوى من الموت

« La vie est plus forte que la mort »

(gravure de l'artiste palestinien
Mustafā al-Ḥallāj, 1980)

Roland Laffitte est chercheur indépendant et essayiste. Il s'intéresse aux rapports de tous ordres, passés comme présents, notamment politiques et culturels, entre les sociétés vivant sur les rives de la Méditerranée, et tout particulièrement à l'interpénétration réciproque des civilisations qu'elles ont fait fleurir de l'Antiquité à nos jours.



À travers Israël, c'est l'Occident qui pèse
de tout son poids sur le peuple palestinien.

Thierry Hentsh, « La responsabilité de l'Occident »,
dans *Le Monde diplomatique*, mars 1988.

Publications de Roland Laffitte

sur le Monde arabe et la Palestine

LIVRES :

- * *L'Orient d'Ismaïl Urbain, d'Égypte en Algérie*, avec Naïma Lefkir-Laffitte, 2 vol., Paris : Geuthner, 2019.
- * *Antisionisme, judéophobie & islamophobie : quelques mises au point*, Hoenheim (67) : Scribest, 2019.
- * *Voyage au pays de l'islamophobie*, accompagné d'un lexique raisonné, Paris : Gnôsis, 2018, sur rolandlaffitte.site.
- * *La Ronde des libérateurs, de Bonaparte à Hollande* : Paris : Alfabarre, 2012.
- * *États-Unis : La tentation de l'Empire global* (écrit au printemps 2003), Paris : Éditions des Cahiers de l'Orient, 2005, sur rolandlaffitte.site.
- * *L'Irak, test pour l'Empire*, avec Naïma Lefkir-Laffitte (dir.), *Cahiers de l'Orient* n° 71, 4^e trimestre 2003.
- * *L'Irak sous le déluge*, avec Naïma Lefkir-Laffitte, Paris : Hermé, 1992.
- * *Matāh^{un} 'abūriyy^{un}*, extraits choisis du texte *Une errance traversière, Palestine août 1989* (non publié), traduits en langue arabe par Kadhim Djihad pour la revue *Al-Karmal*, n° 38, décembre 1990, sur rolandlaffitte.site.

ARTICLES (Sélection) :

- * « Prosper Enfantin, Gustave d'Eichthal et l'installation des Juifs en Palestine », en ligne le 23 mai 2023 sur rolandlaffitte.site.
- * « Le président Macron endosse les justifications coloniales sur l'Algérie », le 11 octobre 2021 sur le *Club de Mediapart*.
- * « En marge du Rapport Stora. Un seul et même crime : conquête et colonisation », le 21 février 2021 sur le *Club de Mediapart*.
- * « Antisionisme et antisémitisme : sur la proposition Maillard », le 15 janvier 2020 sur rolandlaffitte.site.
- * « La colonisation, "crime de lèse-humanité" pour Anquetil-Duperron (1789) », le 28 mars 2017 sur le *Club de Mediapart*.
- * « La colonisation est bien un crime contre l'humanité », le 20 février 2017 sur le *Club de Mediapart*.
- * « "Guerre contre le terrorisme" : formule de l'aveuglement et de l'inanité », le 29 mars 2016 sur rolandlaffitte.site.
- * « Le raid meurtrier de l'armée israélienne sur Gaza (de juillet-août 2014) : Remarques », Textes écrits les 3, 4 et août et le 22 septembre 2014, sur rolandlaffitte.site.
- * « Mondialisation, libéralisme et monopole stratégique », en langue arabe dans la revue *El-Badâ'il*, Beyrouth, n° 4, automne 2005 (texte français sur <https://www.rolandlaffitte.site>)
- * « Irak : De l'autre côté du silence », avec Naïma Lefkir-Laffitte, dans *Politis* du 7 avril 1994.
- * « Jordanie : Colère et douleur à Amman », avec Naïma Lefkir-Laffitte, dans *Politis* du 24 mars 1994.
- * « Le drame palestinien : la responsabilité de l'Occident », dans *Témoignage chrétien* du 11 mai 1991.

Sommaire

Résumé	6
En préambule	7
I. Au commencement,	
la <i>Terreur</i> révolutionnaire (1792-1794)	9
Le terme <i>terreur</i> au XVIII ^e siècle	9
Chronologie de la <i>Terreur</i> (août 1792 – juillet 1794)	10
Typologie des instruments de la Terreur	11
Le couple <i>terrorisme / terroriste</i>	13
Interprétations de la <i>Terreur</i> (1792-1794)	14
Emplois de la terreur pour préserver l'ordre social	18
Terreur extérieure et « équilibre de la terreur »	24
II. <i>Terreur</i> et <i>terrorisme</i>	
dans les luttes coloniales et anticoloniales	29
Quelques rappels de la doctrine de la guerre	29
Les luttes anticoloniales contre le Royaume-Uni	33
Les doctrines anglaise et française de l'impérialisme	38
Les guerres d'Indochine et du Vietnam	39
Les deux guerres d'Algérie, de 1830 à 1962	43
III. Les guerres de Palestine	55
Le projet sioniste, lové dans les plans impérialistes européens	55
Les disputes sur la nature coloniale d'Israël	60
Nature des attaques du 7 octobre 2023	66
Affrontements sur la nature du Hamas	73
Nature de la rétorsion israélienne	84
En guise de conclusion	98

Résumé

L'offensive spectaculaire du 7 octobre 2023 en territoire israélien, la plus importante depuis la création de l'État d'Israël, et la riposte imposante que ce dernier mène depuis cette date contre l'enclave de Gaza pose plusieurs questions :

- * celles de la nature de l'État d'Israël et de sa riposte ;
- * celles de la nature de la lutte palestinienne, du mouvement Hamas et de l'attaque du 7 octobre.

Dans ce but, cette étude reprend d'abord, les notions de *terreur* et de *terrorisme* à leur naissance, c'est-à-dire avec la Révolution française de 1792-1794, examine ensuite comment ces notions ont été utilisées ultérieurement, tant dans les rapports internes aux États, c'est-à-dire dans les luttes sociales, que dans les rapports extérieurs entre États, puis que dans les luttes entre puissances coloniales et mouvements de résistance à leur domination.

C'est seulement alors que nous pourrons envisager les guerres de Palestine et en particulier, celle qui se déroule actuellement.

Nota bene :

Ce texte a été écrit du 2 novembre au 12 décembre 2023, puis relu et complété du 26 au 31 décembre. Aussi ne contient-il pas de données ou de sources postérieures à cette date, même si ces dernières auraient pu s'avérer utiles au développement. Le texte n'a en outre été mis en ligne que le 23 janvier 2024, du fait de la réfection du site *rolandlaffitte.site*.

En préambule

Dans l'étude qu'ils consacrent à *l'Histoire du terrorisme, de l'Antiquité à nos jours*, Gérard Chaliand et Arnaud Blin le rappellent à juste titre :

Le terrorisme est avant tout un *instrument* ou, si l'on préfère, une *technique*.

Et ils ajoutent : « cette technique est aussi vieille que la pratique de la guerre, contrairement à l'idée répandue qui voudrait que le terrorisme naisse avec les nationalismes modernes du XIX^e siècle. Il est vrai qu'une confusion s'est produite à cause de l'apparition tardive de ce terme avec la Révolution française et la Terreur »¹. Voilà qui mérite une objection : la Révolution ne peut avoir produit une quelconque confusion parce que c'est avec elle que les mots *terreur* au sens de « politique de terreur » et de *terrorisme* sont nés. C'est donc par là qu'il faut commencer, et c'est que nous allons faire.

Les auteurs de cet ouvrage livrent encore cette vérité :

En tant qu'instrument, la terreur, qu'elle vienne d'« en haut » ou d'« en bas », épouse les mêmes principes stratégiques : faire plier la volonté de l'adversaire en affectant sa capacité de résistance².

Les auteurs ne consacrent qu'une faible proportion de leur ouvrage au « terrorisme d'en haut », dans deux formes : la première qu'ils appellent la « terreur stratégique » de Lénine puis le « terrorisme d'État » de Staline en Russie, l'autre étant le « terrorisme de guerre », largement utilisé pendant la Seconde guerre mondiale. Nous y consacrerons, pour ce qui nous concerne, une plus large part dans cette étude, car ce « terrorisme » prend un poids contemporain énorme en comparaison du « terrorisme d'en bas », sachant que, selon Chaliand et Blin, la frontière entre eux est « souvent mal définie » : « le terroriste d'aujourd'hui, c'est bien connu, font-ils remarquer, deviendra peut-être chef d'État demain »³. Cependant, le point de mire de leur ouvrage est, pour des raisons compréhensibles d'actualité, ce qu'ils nomment l'« islamisme radical », en particulier Al-Qaïda et Daech. Et ils s'intéressent essentiellement au

¹ Chaliand, Gérard & Blin, Arnaud (dir.), *Histoire du Terrorisme: De l'Antiquité à Daech*, Paris : Fayard, 2015, 199.

² *Ibid.*, 21.

³ *Idem.*, 21.

« terrorisme d'en bas ». Mais, ce faisant, ils consacrent une grande place historique au « terrorisme anarchiste », en reléguant à quelques développements secondaires le « terrorisme anticolonial ». Or ce point est fondamental pour nous, non seulement parce que c'est contre les mouvements d'émancipation nationale que le terme de « terrorisme » a été avancé de façon systématique pendant leur lutte comme un anathème, condamnation irrévocable, mais aussi pour nous permettre d'aborder la question d'actualité qui est la nature des mouvements palestiniens et de leur action, et du Hamas en particulier, ce qui naturellement en rapport avec la nature de l'État d'Israël et ses actions. C'est là le but précis de cette étude, et non un examen de l'avenir et des « solutions » envisageables pour les conflits qui, depuis un siècle, se succèdent en Palestine, ce qui exigerait de rassembler d'autres éléments. Son ambition est de décrire la réalité dans sa totalité, c'est-à-dire la prise en compte des arrangements des événements qui la constituent et de leurs interprétations diverses, voire opposées. Il est bien dit *événements* et pas *faits*, terme dont le singulier vient du latin *factum*, littéralement « produit, créé, fabriqué » : parmi tous les « événements » inclus dans une réalité donnée, et par conséquent le résultat d'une sélection passée au filtre d'une interprétation particulière. Sans un tel examen, une prise de position ne serait que parti pris *a priori*, proclamation purement polémique mettant l'accent sur certains éléments sélectionnés de la réalité pour les dilater jusqu'à leur faire couvrir la réalité entière et discréditer sans argument autre que purement moral la position adverse, simple attitude pamphlétaire sur le plan de la forme, ou simple propagande sur le plan du contenu.

Plan de l'étude

- I. Au commencement, la *Terreur* révolutionnaire (1792-1794), et son usage étatique, à l'intérieur comme à l'extérieur
- II. *Terreur* et *terrorisme* dans les luttes coloniales et anticoloniales.
- III. Les guerres d'aujourd'hui en Palestine.

I. Au commencement, la *Terreur* révolutionnaire (1792-1794)

Georges Danton, nommé ministre de la Justice lors de la Journée du 10 août 1792 et qui continuera à l'être sous la Convention jusqu'au 9 octobre, déclare dans la séance de cette assemblée :

Que la loi soit terrible, et tout rentrera dans l'ordre. Prouvez que vous voulez le règne des lois, mais prouvez aussi que vous voulez le salut du peuple, et surtout épargnez le sang des Français⁴.

Pendant un an, il répètera régulièrement l'idée et reprendra le terme. D'évidence, Danton a dans son esprit le terme *terreur* qui fait partie à son époque, du vocabulaire politique.

Le terme *terreur* au XVIII^e siècle.

Pour Montesquieu :

La sévérité des peines convient mieux au gouvernement despotique dont le principe est la terreur, qu'à la monarchie & à la république, qui ont pour ressort l'honneur & la vertu⁵.

Quelles références possède-t-il pour cette acception ? La 3^e édition du *Dictionnaire* de Trévoux, datée de 72, donne notamment ceci :

passion de l'âme causée par la présence d'un objet affreux, épouvantable. *Terror, formido, metus*⁶.

De même, dans la 3^e édition du *Dictionnaire de l'Académie française* qui peut être consulté au moment de la rédaction du traité *De l'Esprit des lois* :

Épouvante, grande crainte, agitation violente de l'ame causée par l'image d'un mal présent, ou d'un péril prochain. *Jeter la terreur parmi les ennemis...*⁷

⁴ Danton, Georges-Jacques, *Œuvres*, éditées par Auguste Vermorel, Paris : F. Courmol, 1866, 27.

⁵ Montesquieu, *De l'esprit des loix, ou Du rapport que les loix doivent avoir avec la constitution de chaque gouvernement, les mœurs, le climat, la religion, le commerce, &c.*, 3 vol., éd Genève : Barillot & fils, I, 1848-1850, I, 171. NB : nous conservons, dans les citations, l'orthographe donnée dans les documents consultés.

⁶ *Dictionnaire universel françois et latin : contenant la signification et la définition... des mots de l'une et de l'autre langue... la description de toutes les choses naturelles... l'explication de tout ce que renferment les sciences et les arts...*, 5 vol., Trévoux, 1721, col. 136.

⁷ *Dictionnaire de l'Académie française*, 3^e édition, 2 vol., Paris : Jean-Baptiste Coignard, 1740, 791.

Chronologie de la Terreur (août 1792 – juillet 1794).

La *Première Terreur*, qui s'étale sur la période du 10 août au 20 septembre 1792, a pour contexte la « patrie en danger » proclamée par L'Assemblée nationale législative le 11 juillet devant les menaces de la Coalition royaliste formée à la suite de la déclaration de guerre à l'Autriche le 20 avril, voulue par les Brissotins (futurs Girondins), le manifeste de Brunswick daté du 25 juillet 1792 qui menace la Révolution et le peuple de terribles représailles. Le 10 août, les sections parisiennes s'emparent des Tuileries sous la direction de la Commune insurrectionnelle de Paris qui pousse le 13 août à la constitution, dans l'Assemblée nationale, d'un Conseil exécutif provisoire, lequel suspend le roi et assume des mesures d'exception : suppression des journaux d'opposition, perquisitions, visites domiciliaires, arrestations parmi les prêtres réfractaires, les notables aristocrates, les anciens ministres feuillants (monarchistes). Dès le 17 août est formée la toute première ébauche du tribunal révolutionnaire, chargé de juger, sans possibilité de pourvoi en cassation, les auteurs de crimes politiques (activités antirévolutionnaires, haute trahison, complots, etc.). Parallèlement sont perpétrés, du 2 au 7 septembre, à Paris et secondairement dans quelques villes de province, des massacres par des populations chauffées à blanc par les rumeurs de complot interne accompagnant l'invasion austro-prussienne. Les Septembriseurs, ainsi qu'on les nomme, entrent dans les prisons et exécutent quelque 1 500 personnes, royalistes et prisonniers de droit commun, prêtres réfractaires, et ainsi de suite. Cette période est close par la victoire de Valmy le 20 septembre, la déchéance du roi et la proclamation de la République le lendemain.

Ces journées de septembre, Danton les garde en esprit quand, au printemps 1793, l'offensive des coalisés annihile toutes les conquêtes qui ont suivi la victoire de Valmy et que la République se retrouve dans une situation militaire pire qu'en 1792. Celui qui fut ministre de la Justice du 10 août au 9 octobre 1792, s'écrie alors à la séance de la Convention du 10 mars 1793 :

Soyons terribles pour éviter au peuple de l'être et organisons un tribunal non pas bien, c'est impossible, mais le moins mal qui se pourra, afin que le peuple sache que le glaive de la liberté pèse sur la tête de tous ses ennemis. Je demande que, séance tenante, le tribunal

révolutionnaire soit organisé, et que le pouvoir exécutif reçoive les moyens d'action et d'énergie qui lui sont nécessaire⁸.

C'est ainsi qu'est créé le Tribunal révolutionnaire le 20 ventôse an I (10 mars 1793).

Les événements dramatiques se bousculent : lutte contre la vie chère, agitation des Enragés de Jacques-René Hébert, trahison du général Dumouriez. Le peuple se déchaîne dans les journées d'émeutes des 31 mai contre les Girondins qui conduisent à l'arrestation de ces derniers le 2 juin 1793. Assassinat de Marat le 13 juillet, soulèvement de Lyon puis de la Vendée, livraison de Toulon aux Anglais par les Royalistes, etc. La Convention doit faire face à une pression inédite pour légaliser et institutionnaliser un régime d'exception, pour lui donner une substance et un cadre clairs. La politique de la Terreur est durcie par la Loi des suspects du 1^{er} jour complémentaire an I (17 septembre 1793), qui permet l'arrestation ou la mise en résidence surveillée administrative non seulement des ennemis pris sur le fait mais aussi de personnes « qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la révolution »⁹. L'organisation institutionnelle de la répression atteint un sommet avec l'extension des pouvoirs du Tribunal révolutionnaire arrêtée par le décret de la Convention du 22 prairial an II (10 juin 1794), qui ouvre à Paris la période funeste dite de la Grande terreur¹⁰ et augmente encore, dans le mois qui suit, le rythme et le contingent des envois à la guillotine.

Robespierre est attaqué le 8 thermidor an II (26 juillet 1794), arrêté le lendemain et exécuté le surlendemain.

Typologie des instruments de la Terreur

On peut établir une gradation dans le degré de violence des différents instruments de la Terreur utilisés.

* Suppression des libertés publiques, de journaux de l'opposition, état d'exception.

⁸ Wallon, Henri, *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris : avec le journal de ses actes*, 6 vol., Paris : Hachette, 1880-1882, I, 56.

⁹ Convention nationale, « Décret qui ordonne l'arrestation des gens suspects du 17 septembre 1793 », dans Rondonneau, Louis (éd.), *Code militaire, ou Recueil méthodique des décrets relatifs aux troupes de ligne et à la gendarmerie nationale. Rendus par les Assemblées constituante et législative, et par la Convention nationale, depuis 1789, jusques et compris le 15 juin 1793...*, Paris : Imprimerie de Prault, au Palais, 1793, IV, 336.

¹⁰ Convention nationale, « LOI concernant le Tribunal révolutionnaire du 12 Prairial an II de la République... », *Bulletin des lois de la République française*, Paris : Impr. Nationale, 1^{er} juin 1794, 1-7.

- * Arrestations préventives et prises d'otages. La loi des suspects qui s'apparentent à des otages, doit concerner quelque 300 000 personnes.
- * Tribunaux d'exception et jugements expéditifs : plus de 6 000 condamnations à mort.
- * Exécutions sommaires et guillotine, qui concernent en tout plus de 30 000 personnes.
- * Massacres : c'est là le point le plus brûlant.
 - Massacres de septembre 1792 : plus de 1 300 morts à Paris et 150 morts dans le reste de la France.
 - Massacres perpétrés contre les soulèvements fédéralistes, après les événements du 31 mai 1793 et les décrets du 2 juin 1793 éliminant les Girondins de la Convention. Un exemple symptomatique est Lyon où, à la suite de la reddition de la ville au terme d'un siège sévère et d'un bombardement massif mené du 9 août au 9 octobre 1793 par quelque 60 000 hommes, des commissions militaires prononcent avant le 8 thermidor dans la ville rebaptisée près de 2 000 exécutions. On doit cette répression terrible à un personnage zélé, Joseph Fouché, surnommé « le mitrailleur de Lyon » et dont la carrière politique se poursuivra sous le Directoire, l'Empire et même les Cent jours. Il justifie, dans son *Rapport* à la Convention du 21 germinal an II (10 avril 1794) », les massacres organisés par lui, déclarant que « le sang du crime féconde le sol de la liberté et affermit sa puissance »¹¹.
 - Massacres dans la Vendée, qui s'est insurgée en avril 1793 contre la levée en masse, caractérisés par :
 - les colonnes infernales du général Turreau dont le maximum d'intensité apparaît en janvier-avril 1794, couvert par Comité de signature de Lazare Carnot, toujours célébré aujourd'hui comme « organisateur de la victoire » pour avoir institué la « levée en masse », décidée le 2 mars 1793 : terre brûlée, exécutions sommaires des suspects, villages entiers massacrés, femmes et enfants compris, etc.

¹¹ Fouché, Joseph. « Rapport [fait] au nom du Comité de salut public, sur la situation de Commune-Affranchie, en annexe de la séance du 21 germinal an II (10 avril 1794) », dans *Archives Parlementaires de 1787 à 1860 – Première série (1787-1799)*, Tome CIII : du 13 au 27 frimaire an III, 3-17 décembre 1794, éd. par Bettina Frederking et Pierre Serna, Paris : CNRS éditions, DL 2022, 417.

- les noyades organisées par Jean-Baptiste Carrier à Nantes de décembre 1793 à février 1794 auraient fait, selon les estimations les plus crédibles, entre 1 000 et 5 000 victimes.

La répression gouvernementale en Vendée doit approcher, selon les estimations les plus raisonnables, 200 000 morts.

Le couple *terrorisme / terroriste*

C'est avec Thermidor qu'apparaissent les termes *terrorisme*, appliqué au système de la Terreur, et *terroristes*, appliqué à ses partisans. Il semble que la première occurrence de *terroriste* vienne sous la plume de Gracchus Babeuf qui parle des

patriotes *terroristes* de l'an deux de la république¹².

pour signifier les « patriotes de l'an deux », que la Convention thermidorienne traite ainsi. Peu après, l'ouvrier Pierre-Jacques-Michel Chasles, représentant du peuple à la Convention de 1792, et qui se range parmi les derniers Montagnards, dénonce ainsi le tournant réactionnaire de la Convention thermidorienne :

Aujourd'hui, c'est sous le nom de terroristes, d'hébertistes, de robespierristes, d'hommes de sang, de brigands et de voleurs qu'on entasse les patriotes dans les cachots¹³.

C'est sous cette même plume que l'on peut lire :

Pourquoi, en jetant un coup d'œil sur les circonstances actuelles, sommes-nous forcés d'y reconnaître le machiavélisme des réviseurs, les prestiges de la Gironde, et le terrorisme de Robespierre ?¹⁴.

À la différence du mot *terreur* qui est explicitement revendiqué par les initiateurs de cette politique, le mot *terrorisme* apparaît dans la bouche et sous le plume de ses détracteurs et prend donc, dès le départ une acceptation négative et chargée d'opprobre.

Le 8 Thermidor ne met pas fin officielle à la Terreur. Elle est désormais employée contre les adversaires de la Convention thermidorienne, sur un mode mineur certes, mais non sans

¹² Gracchus Babeuf, « Degré du thermomètre », dans *Journal de la liberté de la presse* n° 4 du 25 fructidor an II (3 septembre 1794), 3.

¹³ Pierre-Jacques-Michel Chasles, *L'Ami du Peuple. La chronique scandaleuse de l'aristocratie, depuis le dix thermidor, ou Tableau des moyens employés, depuis cette glorieuse époque, par les prêtres, les nobles, les royalistes et les aristocrates de toute espèce, pour opprimer les patriotes, avilir et dissoudre la convention, asservir le peuple et anéantir la république (formant les 16 premiers numéros de "L'Ami du peuple")*, Paris, rue Traversière-Honoré, n° 3, 4 vendémiaire an III (25 septembre 1794), 15.

¹⁴. *Ibid.*, n° 15, 10 nivôse an III (30 décembre 1794), 100.

intensité. La terreur se traduit alors par des mesures prises devant une nouvelle peur des succès des ennemis de l'extérieur et la crainte de soulèvements intérieurs, contre les familles d'émigrés restés sur place comme la *Loi des otages* du 23 messidor an VII (10 juillet 1799). Ces dernières sont présumées responsables *a priori* d'actes de brigandage, et d'assassinats et susceptibles de voir leurs biens séquestrés, et d'être déportés sur simple décision administrative. Suite à cette terreur, surviennent une deuxième guerre de Vendée sous le Directoire en 1795-1796, puis une troisième en 1799-1800.

Les anciens Montagnards subissent de leur côté une répression impitoyable, frappés par le Tribunal révolutionnaire qui continuera de fonctionner jusqu'au 12 prairial an III (31 mai 1795). Ainsi que l'écrit Pierre-Jacques-Michel Chasles, cette terreur est menée pas une « nouvelle faction » :

adoptant, pour la théorie, les plans de la Gironde, et pour l'application, le terrorisme de Robespierre [...], cette faction n'a pas tardé à devenir redoutable : et elle a plus avancé, en trois mois, la contre-révolution, que tous les conspirateurs ensemble dans l'espace de cinq ans¹⁵.

Interprétations de la Terreur de 1792-1794

Thermidor est vécu par ces hommes victimes de Thermidor comme une réaction politique, une contre-révolution qui annihilait les effets non pas de la Révolution de 1789, bourgeoise et libérale, mais par rapport à la Révolution du 10 août, qui marquait l'affirmation des besoins des couches les plus basses du peuple sur la scène politique, représentées par la Commune insurrectionnelle de Paris et qui a d'ailleurs été sévèrement réprimée avec les Enragés et les Hébertistes par la Terreur. L'essentiel des mesures sociales en faveur des classes populaires sont alors abolies, et la Révolution rentre dans le lit libéral dont elle était sortie au grand effroi des classes possédantes.

* **Dans l'École historique socialiste.** Cette école est représentée par Albert Mathiez, Albert Soboul et Michel Vovelle. Pour elle,

la dictature s'est en effet imposée aux hommes. Ils ne l'ont ni souhaitée, ni voulue. La Terreur fut une "dictature de détresse" a dit Hippolyte Carnot¹⁶, et le mot a une profonde vérité¹⁷.

¹⁵ *Ibid.*, n° 11, 22 brumaire an III (12 novembre 1794), 70.

¹⁶ Hippolyte Carnot est le fils cadet du conventionnel Lazare Carnot, déjà évoqué p. 12. Il devient ministre de l'Instruction publique dans le gouvernement provisoire de la République en 1848.

¹⁷ Mathiez, Albert, *La révolution française*, 1922, éd. Paris : A. Colin, 1989, 398.

Il n'est pas inutile se reporter ici à Machiavel qui intitule un chapitre de son livre « De la cruauté et de la clémence, et s'il vaut mieux être aimé que craint ». Le mieux serait naturellement pour le Prince, c'est-à-dire le pouvoir en place, d'être, selon lui, en même temps aimé et craint, notamment pour un pouvoir qui s'installe. Mais, considérant cela comme difficilement possible, il conseille à tout pouvoir de « s'attacher à échapper à la haine »¹⁸. Et il aborde, dans un chapitre précédent, la question des « cruautés mal ou bien utilisées » :

[Elles sont] bien utilisées, si on peut ainsi les qualifier, si du mal il est licite de dire du bien, celles qui ne sont employées qu'une seule fois par nécessité pour se protéger et qu'on n'y persiste pas, mais qu'on les convertit en autant de bénéfice que possible pour les sujets¹⁹.

L'usage de méthodes cruelles susceptibles de « terroriser l'adversaire », pour employer un terme absent chez Machiavel, peut s'imposer comme une nécessité pour protéger un pouvoir d'un danger intérieur ou extérieur, à condition qu'il soit bénéfique au peuple – et donc pas seulement dans l'intérêt du pouvoir – et qu'il soit également limité dans le temps, et que le pouvoir évite d'être haï. De la sorte, Machiavel a pu être considéré comme « le premier philosophe de la terreur », même ce titre est donné en l'occurrence par un critique du personnage et un dénonciateur de la terreur²⁰.

Pour appliquer la conception de Machiavel aux discussions actuelles sur la terreur, celle-ci n'est pas une fin mais un moyen, un instrument lié à des fins politiques données. Il suit que cette affirmation qu'avant d'être examinée comme telle, la critique de la terreur doit se porter, au préalable, sur les fins poursuivies. La dénoncer pour sa seule utilisation sans la relier aux fins auxquelles elle est subordonnée revient pour ses détracteurs à cacher leurs propres fins, ce qui est une des subterfuges de la polémique et de la propagande. Il n'est plus, dans ces conditions, nécessaire et encore moins possible de passer les moyens utilisés au crible de la critique de l'adéquation aux fins affichées, les limites utiles de son temps d'utilisation, enfin de ses conséquences négatives et de ses effets pervers dans la société.

*** Dans l'École historique libérale.** Pour revenir à la Terreur de 1792-1794, l'interprétation opposée à celle de l'école historique socialiste est celle de l'histoire libérale dont Edgar

¹⁸ Machiavelli, Niccolò, *Il Principe*, 1513, Ch. XVII, Italia : [s.l.], 1814, 65.

¹⁹ *Ibid.*, Ch. VIII, Italia : [s.l.], 1814, 36.

²⁰ Lang, André, « La part maudite du politique chez Machiavel, ou le retour aux origines », dans *Le Philosophe*, n° 25 (2005/2), 213-230.

Quinet fut un représentant. Il conçoit la Terreur comme un « système », c'est-à-dire une politique fondée sur une pensée organisée, avec un objectif clairement défini *a priori* et la mise en œuvre planifiée de moyens efficaces, ouvrant en quelque sorte par effraction de la Raison, une sinistre parenthèse dans le cours de la Révolution. Il pose cette question : « Qu'est-ce que le système de la Terreur », appliqué selon lui « à la régénération d'un peuple » ? Réponse :

L'idéal de ce système a été conçu et réalisé par Moïse qui, pour punir son peuple de l'adoration du veau d'or, « l'entraîne dans le désert [...] et l'y maintient au milieu d'un tremblement et d'une terreur de quarante années. [...] Reconnaissez que par certains côtés, le terrorisme français appartient instinctivement au même système que le terrorisme des Hébreux [...]. Telle était la pensée de Saint-Just et de Billot-Varennes²¹.

Violemment attaqué sous le Second Empire par le journaliste et homme politique Alphonse Peyrat²², Quinet est défendu par Jules Ferry, qui, tout en reprenant l'idée de « système », évite toutefois de reprendre ses références religieuses :

La doctrine du salut public, c'est la liberté subordonnée [...], la source frauduleuse de toutes nos misères [...], l'apologie de la Terreur [qui] ne peut plus être, dans un homme de ces temps-ci [que] fantaisie historique. [...] C'est contre la doctrine du salut public que M. Quinet a fait son livre. Et, pour finir d'un coup, il marche droit au monstre. Il fait le procès à la dictature révolutionnaire, à la Terreur, il en nie la nécessité : il affirme que la Révolution pouvait se sauver par la justice. À l'honneur de Robespierre, il préfère l'honneur de la liberté²³.

Fort heureusement, dans son esprit, l'histoire a pu reprendre son cours normal grâce à Thermidor. Il ne faut pas, selon Ferry, « confondre l'acte de Thermidor, qui fut justice, avec la faction de Thermidor, qui ne fut que corruption²⁴ », et considérer qu'on n'aurait pas connu « la Terreur blanche sans la Terreur rouge ». C'est bien cette interprétation que l'on retrouve dans la

²¹ Quinet, Edgar, « Le terrorisme français et le terrorisme hébraïque », livre XVI, Ch. I, dans *La Révolution ; précédé de La critique de la révolution*, 3 vol., 1865, 14^e éd Paris : Hachette, IL, [19...], 341.

²² Peyrat, Alphonse, *La Révolution et le livre de M. Quinet*, Paris : Michel Lévy frères, 1866.

²³ Ferry, Jules, « Les revenants », dans *Le temps* du 6 janvier 1866.

²⁴ Ferry, Jules, dans *Le Temps* du 5 février 1866. Voir à ce sujet Rudelle, Odile, « Furet (François) – Marx et la Révolution française ». Textes de Karl Marx présentés, réunis, traduits par C. Calvié ; Furet (François) - La gauche et la Révolution française au milieu du XIX^e siècle. Edgar Quinet et la question du jacobinisme, 1865-1870 », dans *Revue française de science politique*, 36^e année, n°4, 1986, 560-563.

nouvelle vague des historiens libéraux, bien représentée par François Furet²⁵.

Tout est mauvais dans le Terreur, par conséquent, vue comme une fin en soi, et le produit de la malignité d'un courant politique fasciné par la violence. C'est dans cette veine intellectuelle qu'est tracé en philosophie un fil direct entre Rousseau, Robespierre et les régimes totalitaires, le Stalinisme et le Nazisme et *last but not least*, Daech²⁶. La *terreur* est conçue comme une catégorie totalisante, englobant buts et moyens sans les distinguer.

À cette interprétation, répondait déjà de cette manière le socialiste Louis Blanc :

la terreur ne fut pas un système. Elle fut, ce qui est bien différent, un immense malheur, né de périls prodigieux. [...Quant à] la dictature, dont le terrorisme ne fut que le côté sanglant, elle fut voulue, acceptée, mise en œuvre pendant la Révolution comme moyen passager et désespéré de défense nationale, mais comme doctrine de gouvernement, jamais !²⁷.

* **La Terreur chez Karl Marx.** De son côté, celui-ci avait déjà écrit quelques années plus tôt :

Si peu héroïque que soit la société bourgeoise, l'héroïsme, l'abnégation, la terreur, la guerre civile et les guerres extérieures n'en avaient pas moins été nécessaires pour la mettre au monde. Et ses gladiateurs trouvèrent dans les traditions strictement classiques de la République romaine les idéaux et les formes d'art, les illusions dont ils avaient besoin pour se dissimuler à eux-mêmes le contenu étroitement bourgeois de leurs luttes et pour maintenir leur enthousiasme au niveau de la grande tragédie historique²⁸.

Si la *Terreur* a permis, pour Marx, d'accélérer la transformation révolutionnaire, la critique qu'il en fait n'est pas d'avoir été un « système », mais d'avoir donné, avec Saint-Just et Robespierre et l'invocation de la Vertu, une théorisation mystique de la République antique en contradiction certaine avec les exigences de la société moderne²⁹, ce qui explique, selon lui, certains excès.

²⁵ Furet, François, *Penser la Révolution française*, Paris : Gallimard, 1978.

²⁶ Laffitte, Roland, *Sur l'Islam et les Musulmans dans la société française (En réponse à Jean-François Colosimo et à quelques autres...)*, mai 2020, sur *Academia*, 70-74.

²⁷ Blanc, Louis, *Lettre sur la Terreur*, Paris : Obsidiane [ca. 1985].

²⁸ Marx, Karl, *Le 18 brumaire de Napoléon Bonaparte*, 1851, Paris : Les Éditions sociales, 1969, Traduction de la 3^e édition allemande de 1885, édition électronique, 10.

²⁹ Marx, Karl & Engels, Friedrich, *La Sainte famille ou Critique de la Critique critique contre Bruno Bauer et consorts*, 1845, Traduction d'Erna Cogniot. Présentée et annotée par Nicole Meunier et Gilbert Badia, Paris : Les Éditions sociales, Paris, 1969.

En d'autres termes, pour utiliser un langage actuel, la *Terreur* ne fut nullement une fin politique, mais un outil, l'instrument d'une politique, et doit être jugée rapport aux objectifs de cette politique. Ces objectifs ont pu, sur le plan intérieur, être multiples et se combiner de façon différente selon les périodes : lutte contre les monarchistes, les fédéralistes et les aspirations des classes les plus basses de la société. Quant au plan extérieur, il s'agissait de faire face au danger de la coalition des monarchies européennes. Dès lors se posent deux questions différentes : 1. la question de la légitimité des fins politiques. La Terreur fut défendue ou combattue selon les objectifs que les différentes classes sociales et factions politiques se fixaient et qu'elles considéraient, chacune pour leur part, comme légitimes. 2. celle de l'adéquation des moyens, ici la dictature et la terreur, aux objectifs politiques des différentes classes. Condamner la Terreur en la considérant comme un « système » d'essence métaphysique, cache un effort pour délégitimer ses objectifs politiques qu'elle se fixait en se plaçant, au nom de considérations morales, prétendument placées au-dessus des classes sociales et des factions politiques. Nous retrouvons la grille de lecture de Machiavel.

Emplois de la terreur pour préserver l'ordre social

On parlera encore de *Terreur blanche* en 1815 lors de l'épuration des bonapartistes³⁰, de *Terreur bonapartiste* en 1852. Victor Hugo écrit :

Février est venu et a ôté à la République la terreur. [...] Désormais 1848, la Fraternité, se superpose à 1793, la Terreur³¹.

C'est oublier que les mois de mai et juin 1848 connaissent une véritable politique de terreur. Après les élections d'avril qui apportent une majorité mettant en cause les acquis ouvriers de Février, Paris est le lieu d'une grande manifestation ouvrière pacifique le 15 mai. En réaction, c'est l'arrestation des principaux dirigeants chefs républicains et socialistes, qui mène à l'insurrection des 22-26 Juin. La garde nationale et la troupe couchent sur le pavé 3 000 insurgés, le chiffre pouvant aller selon les sources jusqu'à 4 500, et les tribunaux en déportent encore quelques milliers. Dans cet épisode, le gouvernement conjure la peur des classes dominantes par une répression qui assume un double caractère, celui de *terreur vengeresse* et de *terreur préventive*. Dans la foulée de la répression des républicains sous

³⁰ Daudet, Ernest, *La Terreur blanche*, épisodes et souvenirs de la réaction dans le Midi en 1815, d'après des souvenirs contemporains et des documents inédits, 1815, Hachette, 1908.

³¹ Hugo, Victor, *Napoléon le Petit*, Bruxelles, 1852, éd Paris : J. Herzel & Cie, 1870, 223.

la présidence du prince Louis Napoléon, le coup d'État du 2 décembre 1851 signifie l'arrestation et la condamnation de 27 000 personnes et la déportation vers l'Algérie de 6 000 citoyens, toutes mesures qui participent de ce que le journaliste socialiste parisien Hippolyte Magen nomme la *terreur bonapartiste*³².

* **La Commune de Paris.** C'est un moment fort de la Guerre civile en France en 1871. Après sa défaite, on parle volontiers, pour ne citer que le seul *Figaro*, des « terroristes de l'Hôtel de ville »³³ ou des « terroristes du 18 mars »³⁴, stigmatisés comme des voyous et des brigands et ou encore de « la Commune terroriste »³⁵. Certes, la Commune utilisa les moyens de la terreur. Ainsi que l'écrira Léon Trotsky dans *Terrorisme et communisme*, pamphlet :

la création du Comité de Salut public était dictée pour beaucoup de ses partisans par l'idée de la terreur rouge. Ce comité avait pour objet de « faire tomber les têtes des traîtres » et de « réprimer les trahisons » (séances du 30 avril et du 1^{er} mai). Parmi les décrets d'« intimidation », il convient de signaler l'ordonnance (du 3 avril) sur la séquestration des biens de Thiers et de ses ministres, la démolition de sa maison, le renversement de la colonne Vendôme, et en particulier le décret sur les otages. Pour chaque prisonnier ou partisan de la Commune fusillé par les Versaillais³⁶, on devait fusiller trois otages³⁷.

Fait hautement symbolique de la terreur employée par la Commune, le décret sur les otages. Après les exécutions sommaires pratiquées par les troupes de Thiers le 3 avril 1871 lors d'une désastreuse offensive des Communards contre Versailles, et notamment la mort de Gustave Flourens, sabré mortellement alors qu'il était désarmé, la Commune adopte, le 5 avril 1871, le décret dit des otages. Au total, une centaine d'otages seront fusillés par la Commune. Réaction de Friedrich Engels, dans une lettre à sa mère :

Des quelques otages qui ont été fusillés à la mode prussienne, des quelques palais qui ont été brûlés à l'exemple prussien, on fait

³² Magen, Hippolyte, *Histoire de la terreur bonapartiste ; préliminaires et présages du coup d'État ; complément des débauches prétoriques à Paris et dans les départements, bastilles, casemates et pontons ; la nouvelle Caprée*, Londres : W. Jeffs, 1852.

³³ Notamment *Le Gaulois* du 3 avril 1871.

³⁴ Notamment *Le Figaro* des 6 et 27 novembre 1871.

³⁵ Notamment *Le Figaro* du 12 août 1871.

³⁶ C'est le nom donné au gouvernement de Thiers, replié à Versailles le 10 mars 1871.

³⁷ Trotsky, Léon, « La Commune de Paris et la Russie des Soviets », dans *Terrorisme et communisme*, édition électronique réalisée à partir du livre *Terrorisme et communisme (L'Anti-Kautsky)*, 1920, Paris : Union Générale d'Éditions, 1963.

grand bruit, car tout le reste est mensonge, mais les 40.000 hommes, femmes et enfants que les Versaillais ont massacrés à la mitrailleuse *après* le désarmement, cela, personne n'en parle !³⁸

La terreur revendiquée par la Commune est une *terreur d'intimidation*. Son acte le plus cruel est l'exécution des otages qui constitue une *contre-terreur d'intimidation*. Mais elle est sans proportion avec le déchaînement de la violence terroriste par laquelle les classes dominantes conjurent leur peur, nommé par euphémisme « régime militaire justement imposé », préalable au « retour de l'état normal et légal »³⁹.

*** De la Révolution russe à la terreur stalinienne.** En passant en revue la Révolution française, la Commune et la Révolution russe, Léon Trotsky répondra cinquante ans plus tard au social-démocrate Karl Kautsky qui cherchera à démontrer comme fausse « l'idée largement répandue de considérer la terreur comme faisant partie intégrante des révolutions : celui qui veut l'une devrait se résigner à accepter l'autre⁴⁰ », et à disqualifier Louis Blanc en faisant découler la terreur d'une idée religieuse :

Louis Blanc [...] se range pleinement du côté de Rousseau et de Robespierre qui tenaient à la religion, contrairement à l'athée Diderot et à Anacharsis Cloots⁴¹.

En tirant, de Rousseau aux Bolchéviki, un fil intellectuel et métaphysique, résultant comme certains le diront franchement, d'une sorte et de fascination pour la violence et expliquant la Terreur, Kautsky se dispense de l'examen des circonstances qui y ont poussé et à la manière dont elle a été utilisée. Le pamphlet de Trotsky est probablement un des traités les plus radicaux défendant la violence révolutionnaire. Il reprend sans le citer les éléments de la « cruauté » permise par Machiavel et précise :

En révolution, une énergie supérieure équivaut à une humanité supérieure. « Ce sont précisément ces hommes – écrit fort justement Lavrov – qui attachent tant de prix à la vie humaine, au sang humain, qui doivent mettre tout en œuvre pour obtenir une victoire rapide et décisive et qui, ensuite, doivent agir au plus vite pour la soumission énergique des ennemis ; car ce n'est que

³⁸ Engels, Friedrich, *Lettre à Mme Engels, sa mère*, du 21 octobre 1871, sur *marxists.org*.

³⁹ De La ...llerie, E., « Entreprise générale de balayage parisien », dans *Le Figaro* du 8 juin 1871.

⁴⁰ Kautsky, Karl, *Terrorisme et communisme : contribution à l'histoire des révolutions*, traduit de l'allemand, par Mme N. Stchoupak, Paris : J. Povolozky, [s.d.], 9-10.

⁴¹ *Ibid.*, 20.

par cette manière de procéder que l'on peut obtenir le minimum de pertes inévitables et le minimum de sang versé⁴² ».

Justifiant les mesures de terreur comme l'écrasement de la révolte des soldats de Kronstadt et la constitution d'un appareil répressif implacable, qui ont créé l'émoi dans le mouvement ouvrier et socialiste, Trotsky n'en réfute pas moins, à la manière de Louis Blanc, l'idée que la terreur soit « un système », mais seulement un instrument au service d'une politique, celle-ci devant être jugée sur ses fins et sur son adéquation à ces fins.

C'est une idée répandue de considérer la terreur stalinienne comme la suite nécessaire de la terreur bolchévique mise en place par Lénine et Trotsky. Si l'appareil créé par cette dernière a indubitablement servi, mais de façon amplifiée et systématique par Staline, les gens qui ne la considèrent pas comme un « système », selon le mot de Louis Blanc, doivent se demander à quelles fins elle répond. De ce point de vue, Trotsky établit, dans sa bataille politique, une comparaison avec la stabilisation thermidorienne de 1795 : pas plus que cette dernière n'a supprimé les caractères révolutionnaires de 1789, le pouvoir stalinien n'a pas supprimé, selon lui, les caractères socialistes de l'État russe. Mais d'autres figures du mouvement communiste n'ont pas hésité à parler de *contre-révolution*, comme c'est le cas de Karl Korsch en Allemagne⁴³ ou d'Amadeo Bordiga en Italie⁴⁴. Le stalinisme est l'expression pour ce dernier de l'adaptation de l'État russe aux échecs de la vague révolutionnaire en Italie et en Hongrie, et de la Révolution allemande en 1923, et de son involution, entérinée par la théorie du socialisme dans un seul pays, du pouvoir politique communiste et internationaliste, à celui de pouvoir purement national défendant, sous la forme d'un capitalisme d'État, le capitalisme grand-russe. La terreur d'État est alors dirigée : 1. socialement contre la classe ouvrière et la paysannerie : la collectivisation des terres et la dékoulakisation, qui doivent fournir la main d'œuvre d'une industrie permettant à l'État nationale russe de faire face à la perspective d'une guerre européenne, remplace désormais celle de la révolution européenne, et les famines qu'elles occasionnent faisant quelque 8 millions de morts, pas seulement en Ukraine où elles ont pris le nom

⁴² Trotsky, Léon, « La Commune de Paris et la Russie des Soviets », dans *Terrorisme et communisme*, op. cit. La citation est tirée Lavrov, Pyotr, *La Commune de Paris du 18 mars 1871* (en russe), Petrograd : Édition de la Librairie Goloss, 225.

⁴³ Korsch, Karl, *Marxisme et contre-révolution dans la première moitié du xx^e siècle*, Seuil, 1975.

⁴⁴ Russo, G., *Amadeo Bordiga e la Sinistra comunista in Italia negli anni '20*, Tesi di laurea in filosofia della politica, Istituto universitario orientale Napoli, Facoltà di scienze politiche, Corso di laurea in scienze politiche, anno universitario 2001-2002.

d'*Holodomor*, comme le veut une réécriture actuelle de l'Histoire, mais aussi dans la Russie méridionale actuelle et le Kazakhstan qui déplorent quand même la moitié des victimes ; et 2. politiquement, contre la vieille garde bolchévique avec les grandes purges qui la frappent d'août 1937 à novembre 1938, autour de 750 000 personnes. On ne compte pas le nombre de déportés au Goulag de cette époque jusqu'à la fin du régime soviétique, qui s'élève, selon les estimations entre 10 et 20 millions de citoyens de l'URSS, sur lesquels 2 à 4 millions auraient péri dans les camps. Et il ne faut pas oublier le régime de terreur qui s'abat après la Seconde guerre sur les pays de l'Est et ne se termine qu'avec la chute du mur de Berlin le 9 novembre 1989.

Être horrifié par de si épouvantables atrocités est tout à fait naturel, mais il faut bien, à un moment ou à une autre, se livrer à un examen le plus dépassionné possible du cours des événements et se poser la question suivante : la terreur stalinienne fut-elle l'expression d'un pouvoir entraîné par une fascination malsaine de la violence, ou par les nécessités de stabilisation sociale dans une société russe toujours en fermentation révolutionnaire ? Quant à la fin de cette terreur advenue avec l'effondrement de la Russie soviétique, exprime-t-elle la victoire du combat intemporel entre la violence et les droits de l'Homme, ou alors celle de la société russe libérale-capitaliste qui se débarrassait de la forme politique ayant permis son accouchement et devenue obsolète et insupportable ?

* **Terreurs nazie et pétainiste & résistants « terroristes ».** La Terreur nazie répond de son côté à des besoins matériels spécifiques des classes dominantes allemandes dont le *Mein Kampf* d'Hitler est le programme : vengeance de la peur sociale causée par la Révolution allemande, dans la droite ligne de l'action des corps francs de 1919, exacerbation des poussées impérialistes brimées par la défaite de 1918 et le traité de Versailles ressenti comme une humiliation nationale, réalisation du vieux rêve du *Sturm und Drang* avec infériorisation de la « race slave » comme justification de la colonisation des territoires séparant l'Allemagne de Bakou, exaltation de la « race aryenne » comme paranoïa de la vieille vision ethnique de la nation, avec pour corollaire sa purification des éléments étrangers, dont les Juifs et les Tziganes furent les premières victimes, etc.⁴⁵ Alors que la lutte contre le traité de Versailles est mise en priorité dans le programme du NSDAP (*Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei*), plus

⁴⁵ Hitler, Adolf, *Mein Kampf*. Eine Abrechnung, München : Franz Eher Verlag, 1925. Voir aussi *Das 25-Punkte-Programm der Nationalsozialistischen Deutschen Arbeiterpartei, vom April 1928*, sur le site de la Deutsch Digital Bibliothek.

simplement le parti Nazi, il est curieux de constater que l'on veuille absolument mettre en avant la crise de 1929 comme cause de la Seconde Guerre mondiale, en négligeant l'humiliation faite aux Allemands par le traité de Versailles, ce qui est une manière de réécrire l'histoire pour les besoins de la défense de l'Ukraine contre l'agression russe de 2022⁴⁶. Cela dit, le programme du parti Nazi donne en lui-même beaucoup de raisons pour instaurer un régime de terreur contre une société en large partie réticente et contre les voisins européens qui ne sont pas disposés à satisfaire les besoins ainsi définis de l'Allemagne. Le bilan est monstrueux : outre le chiffre connu des 6 millions de Juifs, il faut compter plus de 12 millions de Slaves exterminés, en Pologne, Ukraine, Russie, etc.

Avec la terreur nazie comme avec la terreur stalinienne, nous sommes en présence d'une violence d'État portée au paroxysme et qui s'exerce dans une double menace : l'une de déstabilisation intérieure, l'autre d'attaque extérieure. Le stalinisme y répondra par une mobilisation nationale après avoir écrasé toute contestation politico-sociale.

Considérons à présent la terreur pétainiste, qui n'est pas, il est vrai, indépendante d'une influence allemande, mais qui a donné l'occasion à des forces autochtones s'exprimant de façon autonome, de donner libre cours à leurs tendances et passions politiques et sociales. On ne peut cependant oublier que, pour mater les mutineries de 1917, Philippe Pétain n'avait pas seulement amélioré le quotidien du poilu, comme on veut le retenir aujourd'hui dans l'historiographie officielle, mais avait aussi usé de la « terreur indispensable » en continuant de fusiller mes soldats mutins. On lit pourtant à propos de Vichy, sous la plume de l'historien Henry Rousso :

Dès les premiers jours, la Révolution nationale s'est déployée dans le contexte d'une violence d'État sans précédent depuis la *Terreur*⁴⁷.

Les membres de la Résistance sont alors qualifiés de *terroristes* par Vichy et par les autorités d'occupation. Mais, du fait du caractère dévalorisant que l'histoire a donné à ce mot, ils préfèrent de leur côté, se nommer *résistants*. Laissons la parole à Raymond Aubrac, figure éminente de la France libre, qui rappelle les débats sur les choses et les mots qui adviennent alors à l'intérieur du mouvement :

⁴⁶ Chappedelaine, Bernard, [Le monde vu d'ailleurs] – Allemagne, Russie – Histoires parallèles », sur le site de l'Institut Montaigne.

⁴⁷ Rousso, Henry, « La violence d'État », dans *Le régime de Vichy*, 2007, éd. Paris : PUF, 2012, 63.

Le terrorisme des nazis, de l'armée allemande et de leurs affiliés vichystes avait pour but objectif d'obtenir la passivité de la population, et d'éliminer les organisations de la Résistance⁴⁸.

Nous devons noter qu'à l'époque, la Résistance ne qualifie ses « adversaires de terroristes, malgré les moyens qu'ils employaient »⁴⁹. D'un autre côté :

Il est vrai que nos adversaires, les nazis et leurs alliés français, nous qualifiaient de terroristes dans tous les moyens de propagande, affiches, journaux, radios qu'ils contrôlaient. La qualification péjorative avait pour but d'impressionner l'opinion, mais naturellement nous ne l'acceptons jamais⁵⁰.

Raymond Aubrac aborde là une question fondamentale pour notre étude, qui rejoint la question de « l'état normal et légal » dont parlaient les journaux Versaillais après l'écrasement de la Commune⁵¹, et dont les apologistes convoquent habituellement le sociologue Max Weber. Ce dernier écrit en 1919 dans son livre traduit en français par *Le savant et le politique* :

L'État est cette communauté humaine qui revendique (avec succès) le monopole de la violence physique légitime [*Monopol legitimer physischer Gewaltsamkeit*] dans une certaine zone [*Gebiet*], sachant que cette « zone » fait partie de la caractéristique⁵².

Cette affirmation est, dans sa nature, une analyse faite par le *savant* : elle tente de décrire la réalité telle qu'elle se présente. Elle ne dit pas, ce que proclame bien des représentants du *politique*, que seule est légitime la violence de l'État. En d'autres termes, elle ne se prononce pas sur la légitimité des luttes et révoltes menées dans l'histoire contre les États en place. Elle dit simplement que l'État considère sa violence comme seule légitime. Et elle définit d'ailleurs le périmètre de cette légitimité, qui est d'évidence la « zone », le district territorial, de sa souveraineté : il n'est en effet pas concevable, sans déchaîner un chaos international, que chaque État considère d'emblée les territoires extérieurs comme soumis à sa violence légitime, ce que font néanmoins les conquérants. Nous en avons d'ailleurs de tristes exemples dans la réalité contemporaine.

Nous avons bien là la sémantique générale et nous pouvons mesurer sa valeur sociale. Le *terrorisme* est stigmatisés chez les résistants et la terreur, d'une violence hors de proportion assumée par les

⁴⁸ Aubrac, Raymond, « Terroristes ou résistants », dans *Topique* n° 83 (2003/2), 7.

⁴⁹ *Ibid.*, Aubrac, Raymond, « Terroristes ou résistants », dans *Topique* n° 83 (2003/2), 7.

⁵⁰ *Ibid.*, 9.

⁵¹ Voir *supra*, 20.

⁵² Weber, Max, *Politik als Beruf*, München und Leipzig: Verlag von Duncker & Humblot, 1919, 2.

opresseurs. Rares sont ainsi les revendications positives, appréciatives, du terme *terroriste* chez les Résistants. On le trouve cependant parfois retourné de façon provocatrice comme fierté : le résistant Jean Garcin, alias commandant Bayard, n'a pas été le seul à arborer ce terme comme titre de gloire⁵³.

Terreur extérieure et « équilibre de la terreur ».

Dans leur *Histoire du terrorisme*, Gérard Chaliand et Arnaud Blin font remonter les « origines du terrorisme d'État », aux « conquêtes mongoles »⁵⁴. Il est vrai que ni Gengis Khan ni Houlagou Khan ni encore Tamerlan n'y allèrent de main morte. Ils n'hésitaient pas à exterminer les habitants des cités conquises, et l'on avance des chiffres faramineux. Mais ne remonter qu'aux Mongols est un peu court, cela ressemble plutôt à un effet du préjugé du « despotisme oriental », cher à Montesquieu et au temps des Lumières, mais qui était déjà, en son heure, dénoncé par des esprits avisés, comme l'orientaliste Anquetil-Duperron⁵⁵. Les Romains, qui avaient une certaine tendance à faire dénoncer les massacres des Autres, notamment les Assyriens, ne firent pas mal non plus dans le genre. L'historien Camille Jullian donne l'exemple de la cité d'Avaricum, anéantie par Jules César qui, après de longs mois de 52 av. J.-C., réussit, en l'affamant et en repoussant l'armée de secours de Vercingétorix, à s'en emparer vers le 20 avril. La vengeance du proconsul est terrible : des 40 000 habitants et réfugiés dans la cité, 40 000 personnes, hommes, femmes et enfants, sont passés au fil de l'épée, et seuls 800 en réchappent⁵⁶. Cette terreur à deux buts gémeaux : *venger* l'armée romaine, retardée dans l'accomplissement de ses buts, et *intimider* les autres cités pour les persuader à se rendre sans combat.

Revenons à la période contemporaine. Du point de vue extérieur, la Russie et l'Allemagne ne sont pas les seuls pays à avoir utilisé l'arme de la terreur. Si bien des gens hésitent à parler de *terreur* du point de vue intérieur – terreur pourtant maintes fois revendiquée par ceux qui l'ont pratiquée –, et laissent ce terme au terrorisme des autres, la chose et le mot ont pourtant été largement théorisés par les Alliés pendant la Seconde guerre mondiale quand

⁵³ Garcin, Jean, *Nous étions des terroristes*, Avignon : A. Barthélemy, 1996.

⁵⁴ Chaliand, Gérard & Blin, Arnaud, *Histoire du terrorisme*, op. cit., 113.

⁵⁵ Anquetil-Duperron, Abraham Yacinthe, *Législation orientale*, Amsterdam : Marc-Michel Rey, 1778, « Avant-propos », iv, puis 34 *et passim*. Voir à ce sujet Yakoub, Mohammad Hafidh, « Un spectre nous hante : le despotisme oriental », dans Laffitte, Roland (dir.), *Où en sommes-nous de l'Empire ?*, Actes de la journée d'étude organisée à Paris le 23 juin 2012, à l'occasion du cinquantenaire de l'Indépendance de l'Algérie, Paris : alfAbarre, 2014, 139-164.

⁵⁶ Jullian, Camille, *Histoire de la Gaule*, 8 vol., éd. Paris : Hachette, 1923, 453.

il s'agit de plier l'Allemagne nazie et le Japon impérial. Des bombardements massifs ne sont pas seulement entrepris contre des cibles militaires et industrielles ou des nœuds de communications, mais bien contre des populations civiles, ce qu'avait aussi bien entendu l'Allemagne dans la bataille d'Angleterre et, à une plus grande échelle en Russie soviétique.

Les bombardements de Hambourg dans le cadre de l'opération Gomorrah, le 25 juillet et le 3 août 1943 n'ont qu'incidemment pour but de réduire les capacités militaro-industrielles allemandes. Le but affiché était de démoraliser l'ennemi. Bilan : 60 % des logements détruits et 45 000 morts.

Le bombardement de Dresde advient du 13 au 15 février 1945. La ville compte 600 000 habitants. La plupart des estimations donnent entre 40 000 et 200 000 morts. Les Alliés avancent officiellement l'objectif de la destruction d'un nœud ferroviaire stratégique, mais le fait d'intégrer cette action entre dans le cadre de l'opération Thunderclap, qui vise à casser le moral des populations civiles avec la prévision de 100 000 morts et les amener à se retourner contre le Reich n'est pas absent⁵⁷. L'objectif de terreur d'intimidation n'est donc pas absent. Churchill lui-même lâche à ce propos le terme *terreur* le 28 mars 1945, dans un mémorandum adressé par télégramme au général Hastings Ismay pour le compte de l'état-major britannique :

Il me semble que le moment est venu de remettre en question le bombardement des villes allemandes dans le but d'accroître la terreur, tout en invoquant d'autres prétextes... la destruction de Dresde constitue un sérieux doute sur la conduite des bombardements alliés⁵⁸.

Les bombardements de Tokyo et Osaka s'étalent sur la période de février à mai 1945, avec une intensité particulière le 10 mars. Le nombre total de morts de cette campagne s'élève à plus de 110 000 personnes.

Tout le monde a entendu parler du lâcher de bombes nucléaires sur Hiroshima et Nagasaki les 6 et 9 août 1945. On évalue les victimes directes à 70 000 personnes pour la première ville et 40 000 pour la seconde. Mais le chiffre total peut aller jusqu'à 250 000. La thèse officielle est exprimée par Winston Churchill

⁵⁷ Taylor, Frederick, *Dresden: Tuesday, 13 February 1945*, London /Berlin / New York / Sidney: Bloomsbury Publishing, 2011.

⁵⁸ Churchill, Winston, « Memorandum » du 28 mars 1945, dans Siebert, Detlef, *British Bombing Strategy in World War Two*, , le 17 février 2011 sur bbc.co.uk.

le 16 août 1945 à la Chambre des Communes. Il raille la position des « personnes dignes d'intérêt », selon laquelle :

nous aurions dû sacrifier un million d'Américains et un quart de million de vies britanniques, plutôt que de lancer cette bombe⁵⁹.

Il reprend ces propos en public en affirmant que la guerre utilise des armes, que la bombe atomique est une arme et que son usage est donc légitime, pour conclure, en 1953, que « la décision d'utiliser ou non la bombe atomique [...] n'a jamais été un problème ». Il semble qu'il ait été moins catégorique en privé⁶⁰. Que l'on adhère ou non à l'attitude de Churchill, le fait est là : considérant la bombe atomique comme instrument de terreur et non comme une fin, il défend la légitimité de la fin, la victoire sur le Japon, et se décide pour l'utilisation du moyen, en s'appesantissant sur les avantages et les inconvénients. La discussion sur ces deux points n'est pas encore close à ce jour. Il ne semble pas que ce soient les bombes nucléaires qui firent plier le gouvernement impérial, pas davantage que les bombardements de Tokyo et Osaka. Bien plus probable en effet est que la reddition japonaise du 14 août soit due à l'entrée en guerre de la Russie contre le Japon le 7 août : entre deux maux, il faut choisir le moindre, aurait été en l'occurrence le raisonnement du pouvoir impérial. Dans son *Histoire de la Seconde guerre mondiale*, le stratège britannique Basil Henry Liddell Hart, qui conteste l'intérêt militaire de ces bombardements, ajoute parmi les explications, la volonté des scientifiques étasuniens qui ont participé au Manhattan Project de constater *de visu* les effets leur invention – pour ne pas dire, de façon cynique, de leur « joujou » technologique⁶¹. Là encore, une bonne partie des historiens parlent de *crimes de guerre* et de *terrorisme d'État*

Nous connaissions jusque-là, dans le terrorisme d'État, deux grandes catégories liées souvent liées entre elles : le *terrorisme d'intimidation*, destiné à paralyser l'adversaire, et le *terrorisme punitif*, pouvant d'ailleurs aller jusqu'à la vengeance. Nous sommes, avec le largage des bombes d'Hiroshima et de Nagasaki, en présence d'une nouvelle forme de *crime de guerre* et de *terrorisme d'État* : on pourrait les appeler *démonstratifs*, nés de l'hybris de la puissance. C'est ainsi que certains auteurs affirment

⁵⁹ Churchill, Winston, dans « House of Commons Debate 16 August 1945 : Debate on the Address », sur le site du Parlement du Royaume-Uni.

⁶⁰ Ruane, Kevin, *Churchill, God and the Bomb: Did the idea of nuclear war make Britain's wartime leader more God-fearing?*, In: *History Today*, Vol. 66, Issue 9 (Septembre 2016).

⁶¹ Liddell Hart, Basil Henry, *History Of The Second World War*, 1970, éd. Cambridge (Ma) : Da Capo Press, 1999, 696-698.

que « l'énorme avantage [de ces bombes] fut la violence pure »⁶². Mais le Tribunal militaire international pour l'Extrême-Orient créé en 1946 fut institué pour punir les crimes des Japonais c'est-à-dire les crimes des vaincus, à l'instar du tribunal de Nuremberg. Terreurs et terrorisme sont impardonnables chez le vaincu, mais absous chez le vainqueur. Ils n'en sont pas moins tous les deux de même nature.

Avec la bombe nucléaire, nous arrivons tout naturellement à évoquer la doctrine militaire de l'*équilibre de la terreur*, traduction de *Balance of powers*, expression créée en 1959 par le politiste Albert Wohlstetter, inspirateur du néo-conservatisme⁶³, ou de la *destruction mutuelle assurée*, traduction de l'expression anglaise dont l'acronyme est MAD, homonyme d'une épithète anglaise qui convient parfaitement à cette doctrine. Voici l'inventaire des ogives nucléaires donné en avril 2022 par la Federation of American scientists : 5977 pour la Russie, 5428 pour les États-Unis, 350 pour la Chine, 280 pour la France, 180 pour le Royaume-Uni, 165 pour le Pakistan, 160 pour l'Inde, 90 pour Israël et 20 pour la Corée du Nord⁶⁴.

Cette fois, la *terreur* n'est pas celle de l'Autre, mais est encore une fois ouvertement revendiquée et assumée. En revanche, le couple *terrorisme / terroriste* reste péjoratif et n'est mis en rapport qu'avec la terreur de l'Autre. Ainsi, dans la toute brûlante actualité, Vladimir Poutine et la Russie sont-ils quotidiennement qualifiés de *terroristes* par Volodymyr Zelensky⁶⁵, tandis que lui-même qualifie de *terroristes* les attaques ukrainiennes⁶⁶.

Le couple *terreur / terrorisme* apparaît ainsi comme un couple inégal. La *terreur* que valorisent du point de vue extérieur, les États en place, s'accompagne de la dénonciation du *terrorisme* de l'adversaire.

⁶² Stohl, Michael, *The Politics of Terrorism*, op. cit., 11.

⁶³ Wohlstetter, Albert, « The Delicate Balance of Powers », dans *Foreign Affairs*, le 1^{er} janvier 1959.

⁶⁴ Grotteria, Antoine, « Sécurité : quels sont les pays qui disposent d'un arsenal nucléaire ? », publié le 11 mai 2023 sur *Geo.fr*.

⁶⁵ Voir, à titre d'exemple, AFP, « Zelensky traite la Russie de "terroriste" après la frappe à Zaporijia », dans *Le Point* du 30 septembre 2022.

⁶⁶ Voir, à titre d'exemple, V. P. / AFP, « Poutine accuse les Occidentaux d'avoir fomenté des attaques "terroristes" en Russie », *Le Point* du 5 avril 2023.

II. *Terreur et terrorisme* **dans les luttes coloniales et anticoloniales**

C'est peut-être dans le contexte des guerres coloniales que les termes *terreur* et *terrorisme* ont été utilisés de façon la plus purement polémique. Les États impérialistes-coloniaux dénoncent habituellement le terrorisme dans les luttes des peuples sous leur domination et leurs combattants comme *terroristes*. De l'autre côté, celui des mouvements d'émancipation coloniale, on dénonce régulièrement la *terreur* impérialiste-colonialiste, mais on refuse en général les termes de *terrorisme* et de *terroristes* comme dépréciatifs pour leur opposer, ceux, valorisants, de *résistance* et de *résistants*.

Quelques rappels de la doctrine de la guerre

Comme ces combattants se voient engagés dans une guerre de libération, rappelons l'affirmation célèbre du théoricien militaire prussien Carl von Clausewitz : « la guerre n'est que la continuation de la politique, par d'autres moyens »⁶⁷. Mais on cite rarement son corollaire :

L'intention politique est la fin, tandis que la guerre est le moyen, et l'on ne peut concevoir le moyen indépendamment de la fin⁶⁸

Une question à laquelle cette étude ne peut échapper est celle de la légitimité de la guerre. Elle aurait pu être abordée plus tôt, en traitant « Terreur externe et "équilibre de la terreur" »⁶⁹, mais il est impossible de s'y soustraire à présent afin de poursuivre la démonstration. S'il s'agit en effet d'une guerre de libération ou d'émancipation pour les résistants, elle est rarement reconnue comme telle par les puissances occupantes, le fait de criminels portant, selon les époques des noms différents, *pirates*, *bandits* ou *rebelles* en rupture avec l'ordre établi par elles⁷⁰. Mais on en arrive le plus souvent, au bout d'un temps plus ou moins long, à reconnaître qu'il s'agit bien d'une guerre, notamment la guerre d'indépendance irlandaise,

⁶⁷ Clausewitz, Carl von, *Zum Kriege*, Berlin : Ferdinand Dümmler, 1832–1834, 15.

⁶⁸ *Ibid.*, 16.

⁶⁹ Voir *supra*, 25.

⁷⁰ Monciaud, Didier, « Rebelles contre l'ordre colonial : expériences et trajectoires historiques de résistances anticoloniales », dans : *Cahiers d'histoire* n° 126 (2015), 13-18.

les guerres d'Indochine du Vietnam, la guerre d'Algérie, longtemps indiquée sous l'étiquette « événements ».

* ***De bellum iustum en Europe.*** Puisque nous nous sommes référés à Machiavel dans la première partie de cette étude, revenons à lui :

La guerre contre une occupation étrangère est juste, ce qui lui est nécessaire, et ses armes sont saintes [*pietose*], car on ne peut rien espérer rien d'autre moyen qu'elles⁷¹.

En parlant de *guerre juste*, Machiavel a naturellement en tête la doctrine de l'Église. On trouve l'expression « guerre juste » – *bellum justum* – chez Augustin d'Hippone qui commente cette notion à partir du *Livre de Josué*, mais il faut attendre Thomas d'Aquin pour que cette notion soit systématisée en une théorie dûment formalisée, cela dans le cadre d'un véritable petit traité inclus dans sa *Somme théologique*. Notons qu'après Machiavel, la doctrine de la guerre est développée en 1625 par Hugo de Groot, alias Grotius, dans son *De iure belli ac pacis*. En gros, pour qu'une guerre soit juste, « il faut que la cause en soit juste et quatre causes sont ici retenues : la défense, le recouvrement de biens, la punition et la récupération de ce qui est dû ». Réciproquement, Grotius évoque « les circonstances qui rendent la guerre injuste : notamment les prétextes et faux-semblants (*causae iniustae et causae suasoriae*), et les causes incertaines (*causae dubiae*). Outre la légitime défense, les justes causes de guerre n'excluent pas qu'un souverain prenne l'initiative des hostilités s'il peut invoquer à cette fin une "juste" cause »⁷². Au temps des Lumières, on trouve la suite de cette doctrine chez Montesquieu, qui parle ainsi du « droit de conquête » :

Du droit de la guerre dérive celui de conquête, qui en est la conséquence ; il doit en suivre l'esprit⁷³...[C'est] un droit nécessaire, légitime, et malheureux, qui laisse toujours à payer une dette immense, pour s'acquitter envers la nature humaine⁷⁴.

Jean-Jacques Rousseau n'hésite pas à rompre avec Grotius et Montesquieu :

⁷¹ Niccolò Machiavelli, *Il Principe*, op. cit., 100.

⁷² Rigaux, François, « De la doctrine de la guerre juste à la prohibition du recours à la force », dans le *Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques*, XIV, n°1-6 (2003), 55. Voir aussi Haggemacher, Peter, « Les justes causes de guerre », dans *Grotius et la doctrine de la guerre juste*, Paris : PUF, 1983, 148-185.

⁷³ Montesquieu, *De l'esprit des lois*..., op. cit., 219.

⁷⁴ *Ibid.*, 223-224.

À l'égard du droit de conquête, il n'y a d'autre fondement que la loi du plus fort. Si la guerre ne donne point au vainqueur le droit de massacrer les vaincus, ce droit qu'il n'a pas ne peut fonder celui de les asservir⁷⁵.

Laissons de côté Diderot et l'*Encyclopédie*, ainsi que Kant, pour ne retenir que les positions extrêmes connues au temps de la Révolution française. Il ressort de cet examen que tout le monde s'accorde sur la légitimité d'une guerre de défense, et donc de la guerre contre un occupant étranger. La Révolution française a quelque peu bouleversé la conception des Lumières qui ne justifiaient qu'à moitié les guerres de conquête. Benjamin Constant dénonce avec force ce « prétexte de guerre inconnu jusqu'alors [...] inventé durant la Révolution française », savoir « celui de délivrer les peuples du joug de leurs gouvernements, qu'on supposait illégitimes et tyranniques⁷⁶ ».

Mais tous les peuples auxquels furent confrontés pendant la longue période des guerres impériales-coloniales, les pays d'Europe, de Russie et d'Amérique du Nord, ne partageaient pas, loin s'en faut, les instruments juridiques de la guerre nés de la culture chrétienne et à ses transformations séculières au temps de Lumières. Nombre d'entre eux s'abreuyaient aux sources de la culture islamique en la matière, qu'il est par conséquent tout à fait pertinent de rappeler.

* **Le *ḡihād* dans le droit islamique.** Tout comme dans la culture romaine-européenne, la question de la guerre a été aussi traitée de façon systématique dans la civilisation islamique, et cela dès la fin du VIII^e siècle. Or, il existe un point de vue assez bien partagé entre les grandes écoles juridiques sur la question du *ḡihād* armé, aussi nommé *ḡihād* mineur par rapport au *ḡihād* majeur qui est une vertu coranique. Ces écoles ont toutes produit des *Kutūb al-ḡihād wa-l-siyar*, ou « Livres de la Guerre et de la marche à suivre », qui sont autant de *De iuri ad bellum* et *in bello* version arabe. La doctrine islamique de la guerre est bien résumée par Ibn Ḥaldūn, qui distingue, dans sa *Muqaddima*, deux sortes de guerres (*ḥurūb*, singulier : *ḥarb*) : 1. les guerres dynastiques et les guerres de pillage des richesses, qui sont « transgressives et fautives » ; et 2. les guerres contre les dissidents et les guerres nommées *ḡihād* par la Loi religieuse (*al-musammā fī l-ša'ira bi-l-ḡihād*), qui relèvent d'*al-ʿadal*, « la justice », et du *ḡihād*, qui

⁷⁵ Rousseau, Jean-Jacques, *Du contrat social ; ou, Principes du droit politique*, Amsterdam : Marc Michel Rey, 1762, 20-21.

⁷⁶ Constant, Benjamin, *Principes de politique*, édité par Étienne Hofmann, Les "Principes de politique" de Benjamin Constant, 2 vol., Genève : Droz S.A., 1980, II, 338.

désigne ici une qualité, une vertu coranique⁷⁷. Le *ḡihād* apparaît en effet comme concept guerrier, non pas dans le texte coranique où il reste une notion spirituelle, mais plus tard, dans des conditions où la *Umma* est menacée par les divisions internes, religieuses et politiques, et où la grande période des conquêtes terminée, depuis que le Monde islamique se trouve dans une situation défensive, notamment sur la frontière byzantine, celle d'Asie centrale et celle d'al-Andalus. Si les résistances aux guerres coloniales sont menées au nom du *ḡihād* compris ainsi, dans un sens classique, les guerres de décolonisation de la seconde partie du XX^e le sont au nom d'une version sécularisée de cette notion : c'est ainsi que les combattants algériens se nomment *muḡāhidīn*, c'est-à-dire « combattants du *ḡihād* »⁷⁸. Naturellement, une chose est le droit, une autre chose est la force qui, très souvent, prime sur lui, et il est des États qui, à différentes époques de l'histoire, ont couvert leurs conquêtes du drapeau du *ḡihād*⁷⁹.

Pour ce qui concerne le droit international né dans le cadre de l'ONU, il s'inspire naturellement du *ius ad bellum et in bello* né en Europe, mais c'est un droit élaboré par les grandes puissances. Les pays colonisés n'ont donc rien à dire. Il faudra attendre la fin de l'essentiel du cycle historiques des luttes d'indépendance pour que les Conventions de Genève intègrent, dans leurs protocoles additionnels sur les droits humanitaires⁸⁰, un droit concernant les peuples sous domination coloniaux ou occupation étrangère, mais les luttes de ces peuples n'existent toujours pas dans le *ius in bello*. Les puissances coloniales appuient leur politique de force sur le droit qu'elles ont mis en place, les mouvements anticoloniaux ne peuvent en général qu'invoquer un droit purement moral, et ce n'est qu'une fois la victoire acquise qu'il accèdent à la reconnaissance juridique entière.

Ces précisions données, nous allons examiner quelques conflits symptomatiques qui ont opposé les puissances impériales-coloniales et la lutte d'émancipation des peuples asservis par elles. Nous laisserons de côté les guerres de conquête des Amériques, notamment celles de l'Amérique du Nord au XIX^e siècle, accompagnées de déplacements forcés et

⁷⁷ Laffitte, Roland, « Le terme جهاد *ḡihād* : De l'identification à un essai de traduction », *Lettre SELEFA* n° 4 – juin 2015, sur *Academia*, 19.

⁷⁸ *Ibid.*, 22-24, et Laffitte, Roland, « Djihad », sur *Orient XXI* du 3 février 2016.

⁷⁹ *Idem.*

⁸⁰ Voir « Les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels » sur *humanrights.ch*.

d'exterminations de populations dites « amérindiennes »⁸¹, ou celles d'Australie. Pour ce qui est de l'Afrique, ne seront pas abordées les guerres d'indépendance contre l'Empire britannique, notamment la révolte des Mau Mau au Kenya en 1952, de même que la lutte l'indépendance du Congo contre la Belgique et ses suites, ou les luttes qui ont secoué l'Afrique du Sud jusqu'à la fin de l'apartheid. En ce qui concerne l'Empire colonial français, seront tout juste mentionnées en passant la révolte de Madagascar en 1947 et la Guerre d'indépendance du Cameroun menée notamment en pays Bamiléké de 1955 à 197. De même, seront seulement évoquées la guerre des Afghans contre les Russes, et même les guerres d'Afghanistan et d'Irak, qui ont commencé comme des expéditions punitives étatsuniennes et se sont transformées en guerres d'occupation qui ont suscité des luttes nationales. Ainsi, beaucoup de luttes sont oubliées dans cette énumération. Mais voulons nous concentrer sur deux luttes nationales hautement symboliques aux prises avec la puissance anglaise, celle de l'Irlande et de l'Inde, et deux luttes en prises avec la puissance française, celle de l'Algérie et de l'Indochine, cette dernière continuée ensuite contre la puissance étasunienne.

Les luttes anticoloniales contre le Royaume-Uni

* **Le cas de l'Irlande.** C'est en quelque sorte le paradigme de lutte anticoloniale en Europe. Conquise au XII^e siècle par la Couronne anglaise, elle est en 1641 le théâtre d'une rébellion qui, commencée par la petite noblesse catholique, se continue en révolte contre les colons protestants anglais et écossais. Finalement écrasée par les armées du Parlement anglais entre 1649 et 1653 lors de la reconquête cromwellienne au prix de massacres de masse, les terres d'Irlande passent presque exclusivement aux mains des Protestants. Les Anglais n'éprouvent pas le besoin de justifier la domination séculaire sur l'Irlande. La population gaélique est supposée « barbare et rebelle de nature », mais le principal motif d'accusation est la « déloyauté » à l'égard de la Couronne, fondée sur la religion⁸². Il n'est pas besoin de chercher très loin la cause de cette domination : les appétits des classes régnautes, leur rapacité et leur volonté de puissance.

⁸¹ Laffitte, Roland & Laffitte-Lefkir, Naïma, « Tocqueville et Gasparin : de l'Amérique à l'Algérie », dans *L'Orient d'Ismaïl Urbain, d'Égypte en Algérie*, 2 vol., Paris : Geuthner, 2019, II, 135-142.

⁸² O' Hanracháin, Tadhg, « Guerres de religion ou guerres ethniques ? Les conflits religieux en Irlande, 1500-1650 », dans la *Revue historique* n° 649 (2009/1), 65-97.

Quand la question de l'indépendance se pose au XIX^e siècle, elle est intimement liée à celle du mouvement ouvrier, du fait du nombre considérable d'immigrés irlandais dans les rangs de la classe ouvrière d'Angleterre où ils sont fortement discriminés. Cela s'exprime par le fait qu'un des chefs de file du chartisme, un mouvement ouvrier créé dans les années 1830, n'est autre que le Protestant irlandais Feargus O'Connor qui défend les droits des Irlandais et réclame l'autonomie politique pour l'Irlande. On analyserait là aujourd'hui un cas typique d'intersectionnalité, pour reprendre le concept élaboré par la sociologue étasunienne Kimberlé Williams Crenshaw. Une telle idée suggère la réunion par un effort conscient de deux choses ontologiquement séparées, ou, en termes pratiques, une « convergence des luttes » dûment organisée. Mais en l'occurrence, l'union des deux luttes, la lutte nationale et la lutte ouvrière, se vivent ensemble de façon évidente, quasi-spontanée. On sait que Karl Marx et Friedrich Engels prêchent au sein de l'Internationale ouvrière pour l'indépendance de l'Irlande. Voici un extrait d'une lettre du second au premier en 1856 :

On peut regarder l'Irlande comme la première colonie anglaise, comme une colonie qui, à cause de sa proximité, est encore gouvernée selon l'ancien système ; et l'on s'y rend compte que la prétendue liberté des citoyens anglais a pour fondement l'oppression des colonies. Dans aucun pays je n'ai vu autant de gendarmes, et le gendarme prussien à mine patibulaire a trouvé son expression la plus parfaite dans cette police armée de carabines, de baïonnettes et de menottes⁸³.

Le retard dans l'application du *Home rule*, obtenu en 1812, du fait de la Guerre, entraîne l'insurrection de Pâques 1916. Contentons-nous de faire référence, à partir de là, à quelques épisodes. Dès sa naissance, en 1919, l'IRA est qualifiée par les autorités britanniques d'organisation « terroriste »⁸⁴. 2. Pour faire face à la Guerre d'Indépendance en 1919-1921, la Couronne recrute des vétérans de la Première Guerre mondiale qui mettent l'île à feu et à sang. Plus de 500 suspects parmi lesquels plusieurs sont jugés et condamnés pour leur participation à l'attaque du 21 novembre où sont tuées une dizaine d'*auxies*, les auxiliaires de la Couronne, lesquels se

⁸³ Engels, Friedrich, *Lettre à Marx* du 23 mai 1856, dans *Marx-Engels Collected Works*, Vol. 40, 49, repris sur *Wikirouge.net*. Voir aussi, à ce propos, Marx, Karl, *Lettre au Conseil général au conseil fédéral de la Suisse romande*, dans Guillaume, James (éd.), *L'Internationale : documents et souvenirs (1864-1878)*, 4 vol., Paris : P.-V. Stock, 1905-1910, I, 2^e partie, Ch. XIV, 267.

⁸⁴ Colantonio, Laurent, « De Phoenix Park (1882) à Croke Park (1920) : Lutttes nationales et attentats politiques en Irlande », dans *Révolution française*, 2012/13.

vengent en tirant dans la foule d'un stade et faisant quatorze morts, épisode resté dans les mémoires sous le nom de *Bloody Sunday*⁸⁵. C'est dès lors un régime de terreur qui est mis en place. 3. Dans la révolte nord-irlandaise lancée en mai 1968, l'IRA provisoire se réclame comme l'héritière des insurgés de 1916, et le gouvernement britannique la considère comme une « organisation terroriste »⁸⁶. Et il mène contre elle, accompagnée du terrorisme des groupes loyalistes⁸⁷, une politique d'exception qui appartient à l'arsenal de la terreur étatique, à quoi il faut ajouter qu'il « s'est lancé dans la mêlée au point de perpétrer ses propres actes terroristes en attaquant des civils »⁸⁸.

On se souvient de la grève de la faim de Bobby Sand et de ses compagnons pour obtenir le statut de prisonniers politiques et de l'inflexibilité de Margaret Thatcher qui conduit à leur mort en mai-juillet 1981.

Quelles que soient les invectives lancées par les Loyalistes d'Ulster et la Couronne britannique contre les combattants irlandais, il a bien fallu toutefois arriver à l'Accord du Vendredi saint, le 10 avril 1998 et intégrer les « terroristes » d'hier dans l'ordre normal des choses.

*** Le cas de l'Inde.** Le fait que l'Inde soit occupée en 1757 par l'East India Company et l'élimination concomitante de la France, réduite à l'occupation des cinq fameux comptoirs, suffisent à montrer les motifs de la domination britannique. Pour décrier son « intention politique », selon le mot de Clausewitz, on peut se référer à l'orientaliste Anquetil-Duperron qui connaît bien le pays :

Les droits les plus sacrés disparaissent aux yeux d'un vil intérêt. Ne nous faisons pas d'illusion, Français, Anglois ! Je plaide ici la cause de l'homme. Jamais procès plus important ne fut porté au tribunal de l'univers. Nous frémissons encore à la lecture des horreurs commises contre les Américains lors de la découverte de cette nouvelle partie du monde. Sans doute nous croyons-nous plus justes, que nos droits sur les Indiens sont les mieux établis.

Suit immédiatement cette remarque d'importance :

⁸⁵ Joannon, Pierre, « 1920, Black and Tans : terreur sur l'Irlande », dans *L'Histoire* n° 741, mai 2020.

⁸⁶ Resta, Esther, *Guerre de Religion et terrorisme en Irlande du Nord: Mensonges et manipulation*, Paris : L'Harmattan, 2003 ; et Chommeloux, Alexis, « L'Irlande du Nord et le contre-terrorisme britannique au XXI^e siècle : un héritage "troublant" ? », dans *Observatoire de la société britannique*, n° 22 (2018), 165-197.

⁸⁷ Bruce, Steve, « The problems of "pro-state" terrorism: Loyalist paramilitaries in Northern Ireland », dans *Terrorisme and political violence*, Vol. IV (1992), issue 1, 67-88.

⁸⁸ Van Heoven, Juliana, « Counter-Terrorism Measures and International Humanitarian Law: A Case Study of the "Troubles" in Northern Ireland », dans *University of Pennsylvania Journal of International Law*, Vol. 37, No. 3 (2016), 1091-1153.

L'intérêt & l'ambition, voilà le mobile de toutes les conquêtes : ensuite viennent les manifestes. On fait coupable celui qu'on veut dépouiller : & de quel droit ?⁸⁹

L'auteur de la traduction, en français à partir de la version perse, des *Upaniṣad*, l'un ensemble de textes de base de la religion hindoue, lui apporte ici un jugement de poids. L'infériorisation du vaincu est un élément second par rapport à la conquête : c'est la tentative de justification du vainqueur, de son « récit », dirait-on aujourd'hui, en d'autres termes d'une fable recevable dans le langage du préjugé commun, qui sert à cacher des appétits bien moins présentables. On colle dans ce but au vaincu l'épithète infâmante de *barbare*. Il suffit de transformer en « Barbares » les peuples que l'on veut asservir et de qui nous n'aurions rien à apprendre, « nous, les Civilisés » :

Qu'entend-on par *peuples barbares* ? Des peuples inhumains, chez qui le pauvre succombe au poids de l'injustice, chez qui le riche criminel soit en honneur ? Alors que de Barbares sur terre ! Voilà pourtant les vrais Barbares, et non ceux qui parlent, s'habillent, en un mot qui vivent autrement que nous⁹⁰. »

En mai 1857, éclate la révolte des Cipayes, un mot provenant du persan *sipāhī* signifiant « soldat » et qui désigne par extension un membre des troupes coloniales en Inde. Un des épisodes marquants dans la psyché britannique est la mutinerie des troupes du général Wheeler à Cawnpore, l'actuel Kanpur dans l'Uttar Pradesh, à l'est de New Dehli. Le camp européen est assiégé, des coups de feu dont on ne connaît pas l'origine partent, et déclenchent le massacre de centaines d'Européens. Parmi les survivants, 5 hommes ainsi que 200 femmes et enfants sont pris en otage, parmi lesquels une vingtaine meurent de dysenterie et du choléra⁹¹. Cela n'est qu'un moment de la révolte qui embrase tout le nord de l'Inde : Cela entraîna un soulèvement populaire dans le nord et le centre de l'Inde. Les principaux combats ont lieu dans les États actuels de l'Uttar Pradesh, du Bihar, dans le Nord du Madhya Pradesh et dans la région de Delhi. Mais Cawnpore devient le cri de guerre des soldats britanniques et de leurs alliés, pour le reste du conflit. L'opinion anglaise est chauffée à blanc par les

⁸⁹ Anquetil-Duperron, Abraham-Hyacinthe, *Législation orientale*, Amsterdam : Marc-Michel Rey, 1778, 178.

⁹⁰ *Ibid.*, « Préface », iv-v.

⁹¹ Thomson, Mowbray (Capt.), *The story of Cawnpore: The Indian Mutiny 1857*, Brighton : Tom Donovan, 1859, 148-159.

indépendance en 1947. Il suffit de noter pour notre étude que, si l'occupant britannique parle sans surprise de « stratégies de la terreur » (*terror-strategies*) des nationalistes indiens, les partisans de Gandhi dénoncent de leur côté la « terreur d'État » (*state-terror*)⁹⁶.

Les doctrines anglaise et française de l'impérialisme

C'est en 1871 que, dans un discours fameux prononcé au Crystal Hall, le tory Benjamin Disraeli s'en prend à la politique coloniale des libéraux dans les décennies précédentes :

[ils] voyaient les colonies d'Angleterre, voyaient nos liens avec l'Inde comme un fardeau pour ce pays, abordant tout sous l'aspect financier, et en passant totalement par ces considérations morales et politiques qui font la grandeur des nations, et par l'influence seule desquelles les hommes se distinguent des animaux⁹⁷.

En d'autres termes, l'empire colonial n'est pas seulement une question terre-à-terre et, disons-le en termes prosaïques : « bassement matérialiste », mais un devoir de haute morale politique. On trouve à la même époque position semblable en France chez le théoricien de la colonisation moderne, le petit-fils par sa mère de Michel Chevalier, à savoir l'économiste Paul Leroy-Beaulieu. Il écrit effectivement, en 1874, dans un ouvrage qui connaîtra de multiples rééditions dans les trente années suivantes :

À quelque point de vue que l'on se place, que l'on se renferme dans la considération de la prospérité et de la puissance matérielle, de l'autorité et de l'influence politique, ou qu'on s'élève à la contemplation de la grandeur intellectuelle, voici un mot d'une incontestable vérité : le peuple qui colonise le plus est le premier peuple ; s'il ne l'est pas aujourd'hui, il le sera demain⁹⁸.

En lisant les propos d'une éminente personnalité intellectuelle de l'époque, Ernest Renan, on peut se rendre compte que cette idée est bien répandue :

La colonisation en grand est une nécessité politique tout à fait de premier ordre. Une nation qui ne colonise pas est

⁹⁶ Tickell, Alex, *Terrorism, Insurgency and Indian-English Literature, 1830–1947*, New-York, Routledge, 2012, 8.

⁹⁷ Disraeli, Benjamin, *The maintenance of the Empire*, Discours prononcé au Crystal Palace de Londres, le 24 juin 1872, sur *Wikisource*.

⁹⁸ Leroy-Beaulieu, Paul, *De la colonisation chez les peuples modernes*, 2^e éd. revue, corrigée et augmentée, Paris : Guillaumin, 1874, 606.

irrévocablement vouée au socialisme, à la guerre du riche et du pauvre. [...] L'Angleterre pratique ce genre de colonisation dans l'Inde, au grand avantage de l'Inde, de l'humanité en général, et à son propre avantage⁹⁹.

Et c'est en philosophe qu'il affirme :

La conquête d'un pays de race inférieure par une race supérieure, qui s'y établit pour le gouverner, n'a rien de choquant. [...] Autant les conquêtes entre races égales doivent être blâmées, autant la régénération des races inférieures ou abâtardies par les races supérieures est dans l'ordre providentiel de l'humanité¹⁰⁰.

Ernest Renan ajoute aux considérations sur l'intérêt économique, c'est-à-dire la raison à laquelle Benjamin Disraeli reproche aux libéraux britanniques de se limiter, et à l'argument politique de l'autorité et de l'influence internationale que, selon Leroy-Beaulieu, la colonisation procure, un impératif hautement moral, le devoir de régénérer les « races inférieures », qui se rapproche des motivations messianiques des conquêtes, dénoncées en son temps par Benjamin Constant¹⁰¹.

Rien d'étonnant dans ces conditions que le libéral Jules Ferry, chef de file des républicains s'autodésignant *opportunistes*, reprenne l'argument dans un débat à l'Assemblée nationale en juillet 1885, où il affirme ce qu'il nomme « le côté humanitaire et civilisateur » de l'expansion coloniale » :

Je répète qu'il y a pour les races supérieures un droit parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures¹⁰².

Il n'est pas sans intérêt de rappeler la répartie cinglante de Georges Clémenceau à cette occasion :

Races supérieures ? races inférieures, c'est bientôt dit !¹⁰³

Les guerres d'Indochine et du Vietnam

L'altercation entre Jules Ferry et Georges Clémenceau à l'Assemblée nationale advient en pleine poussée colonialiste. Après la conquête sous les gouvernements Ferry de la Tunisie en

⁹⁹ Renan, Ernest, *La réforme intellectuelle et morale*, Paris : Michel-Lévy frères, 1871, 92.

¹⁰⁰ *Idem*, 92-93.

¹⁰¹ Voir *supra*, 31.

¹⁰² Ferry, Jules, Interventions regroupées sous le titre « Les fondements de la politique coloniale (28 juillet 1885) », sur *Assemblée.nationale.fr*.

¹⁰³ Georges Clémenceau, Georges, *La colonisation est-elle un devoir de civilisation ? (31 juillet 1885)*, sur *Assemblée.nationale.fr*.

1881 et des expéditions de Madagascar la même année et la suivante, nous en sommes à la fin de la seconde expédition au Tonkin qui a mené à un conflit avec la Chine, ce qui vaut à Jules Ferry le surnom de « Tonkinois ».

* **Les guerres d'Indochine.** Il n'est pas besoin de faire beaucoup d'effort pour déchiffrer « l'intention politique » de la conquête de ce qui deviendra l'Union indochinoise en 1887, puisque cela est explicitement affirmé : recherche de la « prospérité et de la puissance matérielle », de « l'autorité et de l'influence politique », de la « grandeur intellectuelle », selon les mots de Paul Leroy-Beaulieu, le tout justifié comme un devoir de civilisation des peuples autochtones, écrit en lettres dorées sur le drapeau tissé par Ernest Renan et Jules Ferry.

La colonie de l'Indochine est précieuse pour la France : les minéraux, le bois, le charbon, le riz et surtout le caoutchouc, qui accompagne le développement de l'automobile, et, on l'oublie souvent, financement notable du budget par le commerce de l'opium¹⁰⁴.

Cette richesse est acquise au prix d'une oppression inouïe des populations locales. La Ligue des droits de l'homme parle de « la récurrence, à partir de 1907 dans la partie vietnamienne de l'Indochine française, des grandes répressions collectives du nationalisme vietnamien en voie d'émergence » :

Périodiquement, vont s'abattre sur les nationalistes vietnamiens, révolutionnaires ou réformistes, partisans ou adversaires de l'action violente, sur les jeunes intellectuels, les ouvriers, les paysans, qu'ils parviennent à mobiliser, répressions sélectives ou représailles massives : 1908, 1913, 1916, 1917 avant leur point culminant des années 1929-1932¹⁰⁵.

À l'occasion de la formation du Parti communiste indochinois, en 1930, Hô Chi Minh met en garde :

S'ils croient pouvoir juguler la révolution vietnamienne par la terreur, ils commettent une erreur grossière¹⁰⁶.

Le gouvernement français répond à la volonté d'indépendance du Viet-Minh, en français « Front pour l'indépendance du Vietnam », créé en 1941 par le Parti communiste, et refuse le

¹⁰⁴ Le Failler, Philippe, « L'opium, monopole du colonisateur », dans *Alternatives économiques*, 1^{er} septembre 2010.

¹⁰⁵ Hémery Daniel, « L'Indochine, les droits humains entre colonisateurs et colonisés, la ligue des Droits de l'Homme (1898-1954) », dans *Outre-mers*, tome 88, n°330-331, 1^{er} semestre 2001, 225.

¹⁰⁶ Hô Chi Minh, *Appel à l'occasion de la formation du parti communiste Indochinois*, le 18 février 1930, sur *lesmaterialistes.com*.

modus vivendi passé le 14 septembre 1946 à Fontainebleau. En violation de cet accord, l'amiral Thierry d'Argenlieu, haut-commissaire de France en Indochine fait bombarder Haiphong le 23 novembre. On a pu estimer le nombre de tués, essentiellement civils, de cette opération à 6 000 personnes. La Guerre d'Indochine est enclenchée.

L'historien canadien Christopher Goscha décrit ainsi la situation :

Les exactions commises par l'armée française contre les populations civiles en Indochine restent largement méconnues. Bombardements au napalm, massacres de civils, déshumanisation de l'adversaire : la spirale de la violence n'a pas commencé avec les Américains¹⁰⁷.

De leur côté, les services français n'ont cessé de documenter les « Renseignements relatifs au terrorisme » et aux « atrocités du Viet-Minh »¹⁰⁸ devant une opinion française difficile à mobiliser¹⁰⁹. Le résultat de cette lutte sans pitié est la victoire éclatante des Vietnamiens, qui enhardit toutes les luttes anticoloniales en cours, et, réciproquement le désastre français de Dien Bien Phu le 17 mai 1954¹¹⁰. Les résistants « terroristes » et les artisans de la terreur d'État sont assis à la même table à Genève...

Ayant conçu dès 1945 les combattants vietnamiens comme de simples pions de l'Union soviétique dans un conflit géopolitique global, ce qui les avait conduits à financer largement la Guerre d'Indochine menée par la France, les États-Unis prennent rapidement le relais de celle-ci. Le chef d'état-major de l'armée américaine, le général Lyman Lemnitzer, en 1960 :

Afin de réduire et éventuellement d'éliminer les activités terroristes du Viêt-Cong, la population du Sud-Vietnam doit être physiquement et psychologiquement séparée des terroristes, puis ces derniers doivent être impitoyablement traqués¹¹¹.

¹⁰⁷ Goscha, Christopher, « Indochine : la guerre de décolonisation la plus violente du XX^e siècle ? », dans *L'Histoire* n° 499 (septembre 2022).

¹⁰⁸ *Renseignements relatifs au terrorisme, aux atrocités du Viet-Minh : liste des otages civils, des civils tués (avec photographies)* », Cote de communication : 6 HCI 125, sur le site de l'ANOM.

¹⁰⁹ Ruscio, Alain. « L'opinion française et la guerre d'Indochine (1945-1954). Sondages et témoignages », dans *Vingtième Siècle, revue d'histoire* n°29 (janvier-mars 1991), 35-46.

¹¹⁰ Voir Ruscio, Alain, *Dien Bien Phu : la fin d'une illusion*, Paris : L'Harmattan, 1987 ; et *La guerre française d'Indochine : 1945-1954*, Bruxelles / [Paris] : Éd. Complexe, 1992.

¹¹¹ Lemnitzer, Lyman, « Memorandum From the Chief of Staff, United States Army (Lemnitzer) to the Joint Chiefs of Staff, Washington », March 24, 1960, dans *Foreign Relations of the United States, 1958-1960*, Vol. I, sur history.stte.gov.

* **La Guerre du Vietnam.** C'est sous ce nom que l'un des plus longs conflits du XX^e siècle est relancé¹¹². Sous la présidence de Kennedy, réticent à l'engagement direct des États-Unis et qui freine le mouvement par rapport aux désirs des généraux, les effectifs passent de 800 conseillers militaires à environ 13 000. Mais, dès sa disparition de la scène politique, la bonde est lâchée : le contingent étasunien va croissant pour s'élever à 525 000 soldats, tandis que les bombardements font rage sur le Nord-Vietnam.

C'est en 1967 que le juriste français Henri Meyerowitz note :

Ce qui distingue avant tout ces bombardements, c'est leur *démessure* et leur *caractère unilatéral*. Ces deux traits marquent jusqu'au nom donné par le gouvernement américain à cette guerre, qu'il qualifie de « limitée ».

Et d'ajouter ce commentaire :

Le terrorisme, forme permanente de toutes les luttes intestines, se compose de deux éléments : les actes de sabotage, qui sont licites selon le droit de la guerre s'ils ont pour cibles des objectifs militaires, et le terrorisme proprement dit, sélectif ou aveugle. Ces actes relèvent de la compétence répressive du gouvernement de Saïgon. Ils n'autorisent pas les États-Unis d'exercer des représailles à rencontre du Nord-Vietnam : il n'y a identité ni de sujets passifs ni de sujets actifs. En outre, dans cette matière, il est impossible, si répugnante qu'en soit l'idée, de ne pas faire une place à une affreuse compensation : les atrocités commises par le gouvernement sudiste. Pour le « solde » – s'il en subsiste un à la charge du Viêt-Cong – il n'y a pas de commune mesure avec la terreur des bombardements américains¹¹³.

Le juriste ne fait ici que rappeler le principe de proportionnalité et de l'interdiction des attaques sans discrimination, qui ont toujours été considérées comme prohibées et le sont maintenant d'une manière formelle dans *Les Protocoles additionnels* aux Conventions de Genève du 12 août 1949 pour la protection des victimes de la guerre¹¹⁴. Si nous avons déjà remarqué la démesure et l'unilatéralité des réactions des puissances coloniales devant ce qu'elle nomme les *actions terroristes* des peuples colonisés, il

¹¹² Ruscio, Alain. « Indochine, 1946-1975 : la plus longue guerre du siècle », dans *Le Monde diplomatique / L'Atlas histoire*, 2010.

¹¹³ Meyerowitz, Henri, « Le droit de la guerre dans le conflit vietnamien », dans *l'Annuaire français de droit international*, volume 13 (1967), 183.

¹¹⁴ CICR, « Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes dans les conflits armés internationaux (Protocole I) », sur *Bases de données du droit humanitaire international*. Voir aussi Preux, Jean de, « Les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève », dans *la Revue internationale de la Croix-Rouge (RICR)* n° 765 (mai-juin 1987), 256-265.

appert que les Conventions de Genève ne constituent pas une barrière infranchissable, même pour ceux qui en sont à l'initiative. Il en est ainsi de tout droit qui, en matière internationale, fait pâle figure devant l'usage de la force, même par ceux qui l'ont écrit.

Nous n'en sommes alors que dans les premiers temps de la Guerre du Vietnam. On retiendra l'ampleur des massacres provoqués par les bombardements de terreur sur Hanoï en 1972, comparables à ceux de la Seconde guerre mondiale¹¹⁵, l'utilisation à grande échelle de l'agent orange dans le Sud-Vietnam, au Cambodge et au Laos sur toute la durée de la guerre, le massacre spectaculaire de My Lai en mars 1968, etc. Et cela jusqu'à ce que cela termine par la chute de Saïgon le 30 avril 1975. Selon les estimations les plus basses, on compte plus d'un million de morts chez les dits « terroristes » vietnamiens, là où les troupes étasuniennes utilisant la terreur de masse ont perdu quelque 50 000 hommes et femmes. Là aussi, disproportion entre les moyens de terreur utilisés de part et d'autre.

Les deux guerres d'Algérie, de 1830 à 1962

Si ce que l'on nomme aujourd'hui la Guerre d'Algérie n'évoque que les années 1954-1962, cela réduit considérablement la lutte du peuple algérien contre l'occupation française. Au vrai, cette lutte n'a jamais cessé depuis 1830. Et si l'on veut distinguer les périodes de grande intensité, il faut voir la période de la conquête comme une Première guerre d'Algérie dont on peut établir la fin avec les répressions de la révolte d'El-Moqrani en 1871 et celles du Cheikh Bou Amama, « le Cheikh au turban », de 1881 à 1908, et une Seconde guerre, qui commence en 1945.

* **Les guerres de conquête.** L'expédition d'Alger de juin 1830 est présentée pour l'opinion publique comme la punition méritée par Hussein dey pour avoir donné au consul de France Pierre Deval un insultant coup d'éventail en 1827. Ce geste est pourtant dénoncé en son temps comme un pur prétexte par une partie de l'opposition qui, dans son entier, considère l'expédition comme une tentative de revitalisation de la monarchie de la Restauration, largement contestée. Mais la Monarchie de Juillet, instaurée après les Journées des 27, 28 et 29 du mois qui lui donne son nom, hérite de sa prise de guerre, la ville d'Alger, tombée le 5 juillet, quitte à renier toutes les promesses faites

¹¹⁵ Chomsky, Noam & Vltchek, Andre, *On Western Terrorism: From Hiroshima to Drone Warfare*, London : Pluto Press, 2013.

publiquement¹¹⁶. En France, les critiques d'hier sont vite obsolètes et se succèdent pendant deux décennies d'âpres débats : pour ou contre rester à Alger, pour ou contre garder des présides ou s'emparer de la *Mamlaka* toute entière, nommée « Régence » par les Français, administrer l'intérieur de façon indirecte ou de façon directe, tous débats qui se concluent tous invariablement par un renforcement de la présence française. Au terme d'une première décennie, c'est en janvier 1841 la nomination du général Bugeaud dans le but de la conquête intégrale du pays¹¹⁷, puis, avec la reddition d'Abd el-Kader en 1847 et de Ahmed Bey l'année suivante, la transformation du pays en départements français. La conquête se poursuit par celle la Kabylie en 1857, et s'engage dès 1848 celle du Sahara qui ne se terminera qu'en 1905.

Quelle est « l'intention politique » de la conquête ? Elle est peu claire et multiple, variant avec les forces politiques et sociales : appropriation d'une position stratégique des ports algériens, exploitation économique du pays, constitution d'une colonie de peuplement, d'une « nouvelle France » de type Amérique. De toute façon, « l'intérêt et l'ambition » y sont, pour reprendre les termes d'Anquetil-Duperron, « le mobile » constant. Il suffit, pour s'en convaincre, du *Rapport* adressé au Roi en 1827, qui énumère sans fard les raisons de mettre la main sur la *Mamlaka*¹¹⁸. Puis, toujours selon Anquetil-Duperron, « viennent les manifestes »¹¹⁹, c'est-à-dire les justifications diverses. Elles varient elles aussi sur l'éventail des tendances politiques et intellectuelles de la société : on va de l'invocation du droit des héritiers de Rome ou de l'Église à reprendre aux mains des Arabes et de l'Islam « un pays qu'ils auraient saccagé pendant des siècles », à l'argument de l'apport de la civilisation à un peuple barbare, et cela bien avant le discours de Jules Ferry à l'Assemblée nationale en 1885¹²⁰.

¹¹⁶ Pour les proclamations faites par le corps expéditionnaire, voir Laffitte, Roland, « II. 1830 : De Bourmont libère Alger de la tyrannie des Turcs », dans *La ronde des libérateurs, de Bonaparte à Hollande*, Paris : alFabarre, 20136, 32-43. Voir aussi Habard, Michel, *Histoire d'un parjure*, Paris : Éditions de Minuit, 1960.

¹¹⁷ Laffitte, Roland & Lefkir-Laffitte, Naïma, « Au cœur des débats sur l'avenir de l'Algérie », dans *L'Orient d'Ismaïl Urbain...*, *op. cit.*, II, 119-146.

¹¹⁸ Clermond-Tonnerre, Aimé Marie Gaspard, « Le Rapport du Marquis de Clermond-Tonnerre sur une expédition à Alger (1827) », édité par le général Paul Azan, *Revue Africaine*, n° 340-341 (3e et 4e trim. 1929), 215-253, réédité en tiré à part, toujours par le général Paul Azan, Alger : J. Carbonel, 1929.

¹¹⁹ Voir *supra*, 36.

¹²⁰ Voir *supra*, 39.

L'immense majorité des partis politiques et personnages publics adhère à la conquête, sauf toutefois quelques parlementaires entêtés comme le député libéral de la Seine-inférieure (aujourd'hui Seine-Maritime), Amédée Desjobert, par ailleurs l'un des fondateurs en 1834 de la Société française de libération de l'esclavage, qui cherche désespérément, de 1833 à 1848 à limiter la présence française aux ports méditerranéens, et, avec quelques personnalités courageuses qui, s'appuyant sur le précédent nord-américain, refuse d'entrer dans le débat qui durera jusque dans les années 1880 : « refoulement ou extermination »¹²¹. Pour lui, en effet :

Le système de refoulement nous conduit inévitablement à l'extermination¹²².

Rares sont les voix, comme celle du philosophe et sociologue Auguste Comte, qui réclament à plusieurs reprises l'indépendance de l'Algérie. Voici ce qu'il écrit en 1852 :

J'ose proclamer les vœux solennels que je forme, au nom des vrais positivistes, pour que les Arabes expulsent énergiquement les Français d'Algérie, si ceux-ci ne savent pas la restituer dignement¹²³.

Pour les Algériens, la lutte contre l'occupation française est comprise comme un *ḡihād*¹²⁴, une guerre défensive comme conquérant qui suit d'ailleurs scrupuleusement le protocole d'engagement du droit islamique¹²⁵, tandis qu'elle pour l'occupant français une manifestation du fanatisme islamique et du refus de la civilisation. Concernant l'Algérie, la politique et la littérature françaises utilisent très peu le mot *terrorisme* pour qualifier la résistance algérienne à l'époque. En revanche, le terme *terreur* est courant pour qualifier ses actions. Ainsi Bugeaud n'hésite pas à accuser Abd el-Kader de « contenir par la terreur les tribus les plus attachées à la France »¹²⁶. Mais ce n'est pas l'avis de l'officier français Pellissier de Reynaud, qui ne se laisse pas aveugler par le besoin de dévaloriser l'adversaire : il n'hésite pas à affirmer que l'Émir « gouverne les Arabes avec justice et douceur, et donne par

¹²¹ Laffitte, Roland & Lefkir-Laffitte, Naïma, « Colonisation de peuplement et extermination(s), et « De l'Amérique à l'Algérie », dans *L'Orient d'Ismaïl Urbain...*, *op. cit.*, II, 139-142.

¹²² Desjobert, Amédée, *La Question d'Alger. Politique, colonisation, commerce*, Paris : P. Dufart, 1837, 91.

¹²³ Comte, Auguste, *Catéchisme positiviste ou Sommaire de la religion universelle*, Paris – Rio-de-Janeiro – Londres : Apostolat positiviste, 1891 (1^{re} éd. : Paris : chez l'auteur, 1852), éd. 1891, 373.

¹²⁴ Pour la notion, voir *supra*, 31-33.

¹²⁵ Pour le déroulement des faits, voir Laffitte, Roland & Lefkir-Laffitte, Naïma, *L'Orient d'Ismaïl Urbain...*, *op. cit.*, II, 70-73 et 155-163.

¹²⁶ Bugeaud (Maréchal), *Histoire de l'Algérie française*, Paris : Morel & Cie, 1850, 132.

là un démenti formel et permanent à ceux qui soutiennent avec tant d'emportement qu'on ne peut les gouverner que par la terreur », et ajoute qu'à l'heure où il écrit ses *Annales algériennes*, soit en 1836, « deux [personnes] seulement ont été mises à mort sous son administration, et encore après jugement »¹²⁷.

De l'autre côté du front, la politique de terreur menée par l'armée française est connue : une suite de razzias, de dévastations des moissons et de massacres, réitérant la politique des colonnes infernales de Vendée en 1793, la politique de la terre brûlée menée sous l'ordre de Bonaparte par Jean-Baptiste Kléber en Palestine en 1800, les brutalités de Donatien de Rochambeau à Saint-Domingue en 1801 quand Bonaparte ordonnait de restaurer l'esclavage aux Antilles. C'est la politique des otages, hommes, femmes et enfants, dont le nombre s'élève pour la seule île de Sainte-Marguerite, au large de Cannes, à 3 000 hommes de 1841 à 1884. Ce sont les enfumades des Sbeha par Aimable Pélissier, alors colonel, le 11 juin 1844, et celles des grottes du Dahra le 18 juin 1845, et pire encore, les emmurades d'Aïn Merane par Armand Leroy de Saint-Arnaud, alors colonel, du 8 au 12 août 1845, qui ont soulevé un tollé dans la presse d'opposition. Ce sont plus tard le carnage du village de Zaatcha dans les Ziban où se commettent des atrocités dans les deux camps et où les troupes du général Émile Herbillon font suivre l'assaut le 26 novembre 1949 d'exactions perpétrées dans la rage provoquée par une résistance acharnée, et le siège de Laghouat le 21 novembre 1852 sous la conduite de Pélissier, devenu général, qui va devenir gouverneur général de l'Algérie : les deux tiers des 4 500 habitants restant dans la ville assiégée, y compris des femmes et des enfants, sont massacrés. On pourrait continuer la liste.

Devant les accusations courantes faites aux Algériens de refuser, ce que les vainqueurs appellent les bienfaits apportés par la civilisation française, Alexis de Tocqueville écrit en 1837 :

On nous a attaqué bien plus comme des étrangers et des conquérants que comme des chrétiens¹²⁸.

Cependant, après avoir fait la tournée des officiers menant la guerre à outrance, il nous livre en 1841 l'explication de la

¹²⁷ Pellissier de Reynaud, Edmond, *Annales algériennes*, 3 vol., Paris : Anselin & Gaultier – Laguionie, 1839, II, 360-361.

¹²⁸ Tocqueville, Alexis de, « [Seconde] Lettre sur l'Algérie », parue dans *La Presse de Seine et Oise* du 22/08/1837, reprise dans *Sur l'Algérie*, présentation par Seloua Luste Boulbina, Paris : Flammarion, 2003, 58.

politique de terreur de l'occupant, à laquelle il adhère pleinement :

Si en Europe on ne brûle pas les moissons, c'est qu'en général on fait la guerre à des gouvernements et non à des peuples ; si on ne fait prisonniers que des gens de guerre, c'est que les armées tiennent ferme et que les populations civiles ne se dérobent point à la conquête. On ne détruira la puissance d'Abd el-Kader qu'en rendant la position des tribus qui adhèrent à lui tellement insupportable qu'elles l'abandonnent. Ceci est une vérité évidente. Il faut s'y conformer ou abandonner la partie. Pour moi, je pense que tous les moyens de désoler les tribus doivent être employés.¹²⁹

Le secret donc, en Algérie, est le suivant : « On fait la guerre à un peuple, non à un gouvernement ! ». La société qui vit sous l'occupation française en est profondément bouleversée. Campagnes militaires et mesures de cantonnements et de séquestre, notamment pour punition collective comme après la révolte d'el-Moqrani ; lois foncières successives, notamment celle de 1873 dite loi Warnier, encore aggravée par celles de 1883 et 1887, qui détruisent la propriété collective et poussent les terres, jusque-là inaliénables à servir de gage aux usuriers et à être vendues sur le marché ; des expropriations pour cause d'utilité publique, etc. En résultat de tout cela, les Algériens sont progressivement chassés du tiers des terres cultivables, et confinés sur les terres les moins fertiles, ou bien viennent grossir les rangs des journaliers misérables à la merci des colons¹³⁰. L'artisanat et le bâtiment indigènes dans les villes sont anéantis, la flotte, jadis si prospère, est liquidée, autant de destructions qui provoquent la naissance d'une foule urbaine précaire en proie à la mendicité, etc. L'École s'effondre avec la confiscation des biens habous qui la finançait, au point que l'alphabétisation, qui touchait à peu près le quart ou le tiers de la population, est réduit à rien en 1900¹³¹, l'impôt levé au bénéfice exclusif des colons tandis que les Indigènes sont privés de tous droits civils et politiques et soumis à un régime pénal discriminatoire qui culmine dans le Code de l'Indigénat du 28 juin 1881¹³².

¹²⁹ Tocqueville, Alexis de, « Travail sur l'Algérie », octobre 1841, repris dans *Sur l'Algérie, op. cit.*, 112-113.

¹³⁰ Nouschi, André, « La dépossession foncière et la paupérisation de la paysannerie algérienne », dans Bouchène, Abderrahmane et al. (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris : Le Découverte, 2014, 189-193.

¹³¹ Laffitte, Roland, « Le "rôle positif" de la colonisation au banc d'essai de l'École en Algérie », dans Laffitte, Roland (dir.), *Où en sommes-nous de l'Empire ?*, op. cit., 101-137.

¹³² Laffitte, Roland, « Le Statut personnel n'est pas le Code l'Indigénat », dans *Lettre des études saint-simoniennes* n° 30 (2019-2021), en ligne le 19 décembre 2020 sur rolandlaffitte.site.

Jules Ferry est bien forcé de constater les résultats calamiteux de la politique algérienne et la misère des Indigènes lors d'un voyage personnel en Algérie en 1887, puis dans celui qu'il effectue d'avril à juin 1892 dans le cadre de la Commission sénatoriale dont il a eu l'initiative et qu'il préside, et à la suite duquel il rend un *Rapport* accablant. Mais il ne propose que des changements à vrai dire homéopathiques, dont la plupart ne seront même pas suivis d'effets¹³³, tant les gouvernements français comme les gouverneurs généraux de l'Algérie successifs sont impuissants à passer outre le statu quo défendu avec bec et ongles par les colons. Il en sera ainsi jusqu'en 1945, date à laquelle les menaces d'indépendance obligent à des réformes qui courent après les événements mais vont s'avérer impuissantes à contrer la vague révolutionnaire.

* **La Guerre d'Indépendance.** Le 8 mai 1945, à Sétif, tout part avec le tir policier sur un manifestant tenant un drapeau de l'Algérie dans une foule scandant des mots d'ordre nationalistes, alors que les autorités ont interdit la manifestation. Cela déclenche plusieurs émeutes et des actions meurtrières des Algériens en colère. Des événements semblables adviennent à Guelma et Kherrata. L'armée intervient, aidée des colons armés et appuyée par des bombardements de la marine et de l'aviation qui durent sept semaines. Férocité de la répression, sévices, atrocités : exécutions sommaires, paysans brûlés vifs, et humiliations innombrables contre ceux que l'on ne nomme pas en l'occurrence « terroristes » mais, dans l'ambiance de victoire sur l'Allemagne, « provocateurs à gage hitlériens ». Face au nombre connu des victimes européennes, qui est officiellement de 102, celui des victimes algériennes n'est pas assuré : le chiffre varie entre 5 000 et 45 000, chiffre donné par le consul étatsunien. Là encore, disproportion et démesure de la terreur coloniale.

Notons que peu après, les 29 et 30 mars 1947, éclate l'insurrection de Madagascar contre le travail forcé, le Code de l'Indigénat, la justice indigène, confiée aux administrateurs qui cumulent et confondent les pouvoirs, et le racisme colonial au quotidien. Les forces françaises entament alors une longue répression militaire et judiciaire, avec crimes de guerre connus : fusillades, exécutions sommaires, prisonniers jetés

¹³³ Ferry, Jules, *Le gouvernement de l'Algérie : Rapport sur l'organisation et les attributions du gouverneur général de l'Algérie fait au nom de la Commission sénatoriale d'étude des questions algériennes*, Paris : A. Colin, 1892.

d'avion dans la mer, massacres en tous genres¹³⁴. Le chef de l'état-major français d'alors évoquera un bilan de 89 000 victimes, directes ou indirectes, de la répression¹³⁵.

Pour revenir à l'Algérie de 1945, le général Raymond Duval, maître d'œuvre de la répression de l'Est algérien, avait ainsi le gouvernement :

Je vous ai donné la paix pour dix ans ; si la France ne fait rien, tout recommencera en pire et probablement de façon irrémédiable¹³⁶.

De fait, l'insurrection du 1^{er} novembre 1954, nommée par les Français *Toussaint rouge*, marque le déclenchement de la Guerre d'indépendance. Ce que, du côté français, on nomme pudiquement *événements*, et du côté algérien, *révolution*, va durer jusqu'en 1962. Les autorités françaises parlent de *fellaghas* et de *terroristes*¹³⁷, le FLN algérien de *moudjahids*, « combattants », littéralement « ceux qui font le djihad armé ».

Voici quelques faits marquants de la Guerre d'Algérie :

Le 20 août 1955, les troupes du chef local du FLN, Youcef Zighoud, attaquent simultanément plusieurs centres de la région de Philippeville et multiplient les attentats contre des Européens, des notables musulmans ralliés, voire de simples civils algériens. Le bilan est, d'un côté, « 123 morts dont 71 Européens »¹³⁸, mais de l'autre, selon l'historien Benjamin Stora, « près de 10 000 musulmans »¹³⁹. Disproportion de la réaction, démesure de la vengeance...

Le 1^{er} novembre 1955, le mot d'ordre de grève générale lancé en Algérie pour le premier anniversaire du déclenchement de l'insurrection est largement suivi dans la population musulmane. Le 11 mai 1956, le 4^e bataillon de chasseurs à pied massacre le tiers des habitants du hameau des Beni Oudjehane qui compte 300

¹³⁴ Fremigacci, Jean, « La vérité sur la grande révolte de Madagascar », et « ENS Webdossier » n° 16, dans *L'Histoire* n°318, mars 2007.

¹³⁵ Bonzon, Ariane, « À Madagascar aussi la France coloniale a sévi, mais qui s'en souvient ? », le 30 mars 2022 sur *Slate*.

¹³⁶ Cité par Harbi, Mohamed, « La guerre d'Algérie a commencé à Sétif », dans *Le Monde diplomatique* de mai 2005.

¹³⁷ Deux titres significatifs parmi d'autres : un livre, celui de Mathias, Gregor, « Terrorisme et contre-terrorisme pendant la guerre d'Algérie – La guerre subversive du FLN en métropole », sur *Chemins de mémoire* du Ministère des armées ; un film, celui de Michaud, Yves, Pervillé, Guy *et al.*, *Terrorisme et guérilla, de la Toussaint rouge à la tragédie des harkis*, Images animées, Vanves : Service du film de recherche scientifique, [DL 2004].

¹³⁸ Dignat, Alain, « 20 août 1955 : Émeutes à Philippeville », le 27 octobre 2020 sur *Hérodote.net*.
Stora, Benjamin, « Le massacre du 20 août 1955: Récit historique, bilan historiographique », dans *Historical Reflections/Réflexions Historiques*, vol. 36, n° 2, 1^{er} juin 2010, 97–107.

habitants. Cela n'est qu'un exemple parmi d'autres des exactions commises au cours de la guerre.

Le 22 octobre 1956, l'avion civil marocain transportant de Rabat à Tunis les principaux dirigeants du FLN, Ahmed Ben Bella, Mohamed Khider, Hocine Aït Ahmed, Mohamed Boudiaf et Mostefa Lacheraf, est arraisonné par l'aviation française. Le 7 janvier 1957, Robert Lacoste, ministre de l'Algérie, confie au général Massu, commandant la 10^e division parachutiste, l'essentiel des pouvoirs de police à Alger pour le maintien de l'ordre. La terreur s'abat sur la ville : ratissage de la Casbah dans l'épisode dit de la *bataille d'Alger* du 7 janvier au 24 septembre 1957, avec début de l'usage intensif de la torture, dénoncée par une de ses victimes, Henri Alleg¹⁴⁰, des officiers comme le général Bollardière, le préfet de police lui-même¹⁴¹, pratique qui soulève une vague d'indignation en France ; exécutions sommaires de milliers de combattants, encore défendues 40 ans plus tard par l'un des bourreaux, Paul Aussaresses¹⁴² ; condamnations judiciaires en vertu des règles sur les « associations de malfaiteurs », les vieilles lois scélérates de 1893 et 1894 contre les anarchistes, qui mènent à quelques 1 500 condamnations à mort, dont 200 seront exécutées¹⁴³.

La grève générale de janvier 1957 témoigne de la popularité du Front de libération nationale (FLN) sur les populations algériennes. L'état-major français décide l'« engagement » de l'Algérie, avec la construction de la ligne Morice, faite d'immenses haies de barbelés électrifiés et de champs de mines, qui cherche à empêcher aux frontières est et ouest la pénétration de combattants basés en Tunisie et au Maroc, de leur armement et de leur ravitaillement. S'engage dès lors la « bataille des frontières », qui connaît son paroxysme avec le bombardement, le 8 février 1958, du village tunisien de Sakhiet-Sidi-Youssef, qui suscite une émotion internationale, tandis que les populations algériennes sont soumises à des bombardements massifs, tueries et viols, la généralisation de la torture, etc.

À partir de 1957, les autorités décident de lutter contre la guérilla du FLN en privant ce dernier des moyens logistiques (abris,

¹⁴⁰ Voir Alleg, Henri, *La Question*, Lausanne, Paris : Éd. La Cité, 1958.

¹⁴¹ Riceputi, Fabrice, « Paul Teitgen et la torture pendant la guerre l'Algérie Une trahison républicaine », dans *Revue d'histoire* n° 142 (2019/2), 3-17.

¹⁴² Aussaresses, Paul, *Services spéciaux, Algérie 1955-1957 : Mon témoignage sur la torture*, Paris : Éditions Perrin, 2001. Voir aussi le film documentaire *Paul Aussaresses, la torture est mon métier*, 4 épisodes sur *France Culture*, Podcasts du 2 juin 2023.

¹⁴³ Thénault, Sylvie, « Dossier. Juger par gros temps : Justice et droit d'exception en guerre d'Algérie (1954-1962) », dans *Les Cahiers de la Justice* n° 2 (2013/2), 71-81.

nourriture), par la création de zones interdites, où tout être vivant, homme ou animal, est abattu sans sommation. Les 2,3 millions d'habitants qui y vivent, soit le tiers de la population rurale, sont déplacés de force dans *camps de regroupements* surveillés par l'armée, faits de tentes et de construction sommaires, dans des conditions d'hygiène et d'alimentation déplorables que dénonce le jeune militant en rupture avec la SFIO de Guy Mollet, Michel Rocard, dans un *Rapport* qu'il rend le 17 février 1959 au délégué général du gouvernement en Algérie, Paul Delouvrier¹⁴⁴.

Avec le plan Challe appliqué du 6 février 1959 au 6 avril 1961, avec objectif de détruire les unités de l'Armée de libération nationale (ALN) de l'intérieur et de démanteler l'organisation politico-administrative du FLN, est supprimé la distinction de fait entre les « zones interdites » et les autres. Avec des noms d'opérations variant avec les wilayas, notamment les opérations « Pierres précieuses » : « Rubis », « Saphir », « Turquoise », « Émeraude » et « Topaze » sur la wilaya II, concernant le territoire allant de la Soummam à la frontière tunisienne, le ravage se poursuit des campagnes à l'échelle du pays entier, avec usage systématique du napalm, destruction des mechtas, recours à des gaz toxiques dans les grottes¹⁴⁵ qui rappellent les enfumades du Dahra des années 1844-1845, et ainsi de suite¹⁴⁶.

Le bilan humain de 8 ans de conflit est considérable. Du côté français, 25 000 soldats dont 15 500 morts au combat, et, parmi les civils, autour de 2 800 tués et près de 900 disparus, avant le 19 mars 1962, c'est-à-dire le jour du cessez-le-feu. On compte ensuite, d'ici la fin de l'année 1962, un nombre des « Européens » enlevés après le 19 mars 1962, qui est sujet à controverse : il s'élève selon le gouvernement français, en chiffres ronds à 3 000, notamment à Oran les 5-7 juillet 1962, chiffre auquel il faut ajouter le départ du pays de près d'un million de Pieds-noirs. D'un autre côté, certaines sources portent le nombre de harkis massacrés à 40 000. Les associations de rapatriés et de harkis rendent le FLN responsable de ces disparitions et massacres. Mais il n'est pas prouvé que des ordres centraux aient été donnés, et il est pertinent d'avancer que, dans l'état de chaos où se trouve alors le pays et où l'ALN n'a que peu de contrôle sur le pays, une grande part de ces victimes soit dues à des vengeances spontanées de la population sortant de 130 ans d'occupation et de 8

¹⁴⁴ Rocard, Michel, *Rapports sur les camps de regroupement, et autres textes sur la guerre d'Algérie*, éd. Paris : Éditions de Minuit, 2003.

¹⁴⁵ « Guerre d'Algérie : révélations sur l'usage de gaz toxiques, « armes spéciales », 13 avril 2022 sur *Le Monde*.

¹⁴⁶ Branche, Raphaëlle, « Quand l'armée française "pacifiait" au napalm », sur *Orient XXI* du 25 mai 2022.

années de guerre impitoyable, à l'image du début des massacres de septembre 1792 pendant la Révolution française. Quant au départ massif des Pieds-noirs, il résulte dans une large mesure de la terreur que fait régner le terrorisme pied-noir au lendemain du cessez-le-feu, terreur à laquelle le gouvernement français oppose un contre-terrorisme décidé¹⁴⁷. L'OAS fait, en quelques mois, davantage de victimes que celle des attentats FLN pendant toute la guerre. Et son mot d'ordre, repris d'un tract nationaliste algérien diffusé à Constantine en 1846, mais ignoré par le FLN de 1962, qui vient de refuser cette perspective aux Accords d'Évian, signés le 18 mars, à savoir « la valise ou le cercueil »¹⁴⁸.

Pour ce qui est des victimes algériennes, on compte, entre 250 000 selon les sources officielles françaises, mais l'Algérie officielle estime ce nombre à 1 500 000 de morts, en incluant les personnes tuées directement ou indirectement, par dépression, suicide, traumatisme, maladie, mort à la suite de fuites par peur, ou disparitions et famine, ainsi que les enfants décédés à la suite de l'abandon consécutif à la mort de leurs parents. Quand on ajoute à ce chiffre le million de personnes qui ont fui le pays et les 2,3 millions de déplacés dans les camps de regroupement sur une population de 9 millions d'habitants, on possède un élément quantitatif, mais bien insuffisant pour rendre compte des souffrances endurées, pour évaluer l'impact de la guerre sur la société algérienne. Ce dernier est considérable, et sans commune mesure avec les douleurs subies par le peuple français et les incidences sur la société française qui sont déjà importantes, ne serait-ce que sur le plan politique où le pays subit une crise grave qui le projette au bord de la guerre civile et conduit à l'avènement de la V^e République. Nous avons encore une fois, en comparaison du terrorisme du peuple qui se bat contre les régimes coloniaux, une violence multipliée dans une proportion énorme, qui ne tient pas seulement à la supériorité technologique de l'occupant, mais encore à la rage et à la fureur avec lesquelles il punit la contestation de sa domination et la blessure d'orgueil d'un peuple contesté dans la supériorité morale qu'il s'est arrogée pendant des décennies.

Il faut avoir ces éléments en tête pour mesurer le sens des paroles d'Albert Camus, au lendemain de son obtention du prix Nobel de Littérature, devant des étudiants de Stockholm :

¹⁴⁷ Ruscio, Alain, « Annexe. Le bilan humain des actions de l'OAS », dans *Nostalgie : l'interminable histoire de l'OAS*, Paris : La Découverte, 2005, 253 à 254, texte repris sur *Cairn.info*.

¹⁴⁸ Quémeneur, Travor, « La valise ou le cercueil », dans *Historia / Mensuel* 903, mars 2022.

J'ai toujours condamné la terreur, je dois aussi condamner un terrorisme qui s'exerce aveuglement dans les rues d'Alger et qui peut un jour frapper ma mère ou ma famille¹⁴⁹.

On peut comprendre le sens affectif de cette position qui est, d'un point de vue politique, à l'opposé de celle de Franz Fanon quand ce dernier théorise la violence révolutionnaire dans les *Damnés de la terre*¹⁵⁰ en 1961, et de celle Jean-Paul Sartre qui a préfacé ce livre fameux¹⁵¹ : sans faire l'apologie de la violence, ou sans succomber à une fascination de la violence en soi, comme le lui reprochent ses détracteurs, il échappe, en psychiatre, au schéma fins / moyens politiques, pour faire, pour le colonisé, de la violence une nécessité libératrice¹⁵².

Arrêté par les parachutistes le 15 février 1957, du chef historique du FLN Larbi ben M'Hidi donne à ses bourreaux, parmi lesquels Paul Aussaresses¹⁵³, cette réplique fameuse :

Donnez-nous vos chars et avions, nous vous donnerons nos couffins...¹⁵⁴

On peut aussi rappeler la discussion du responsable FLN de la Casbah, Youcef Saâdi, avec Germaine Tillon, ethnologue connue pour ses travaux sur les Aurès dans les années 1930, et résistante emprisonnée en 1942 et déportée :

Vous êtes des assassins », me disait-elle. Elle disait ce qu'elle pensait, sans fioritures. Bien sûr, elle souffrait de voir des enfants mourir dans les attentats. Ses motivations étaient humanistes, avant d'être politiques. « Mais vous, Germaine, lui répondais-je. Qu'avez-vous fait pour libérer votre pays de l'occupant. Vous a-t-on traité de terroriste parce que vous organisiez des attentats contre les nazis ? Et avez-vous vu ce que font vos bombes au napalm sur nos villages, dans les montagnes ?¹⁵⁵

Il faut noter que ladite Guerre d'Algérie, qui s'étale sur la période 1954-1962, fait oublier une autre guerre d'émancipation coloniale, la Guerre du Cameroun qui entraîne l'armée française

¹⁴⁹ Camus, Marcel, Dosse, François, « Albert Camus reçoit le prix Nobel », dans *Sciences Humaines* n° 355 (Février 2023).

¹⁵⁰ Fanon, Frantz, *Les Damnés de la terre*, préface de Jean-Paul Sartre, Paris : F. Maspéro, 1961, encore réédité à Paris : La Découverte, 2003.

¹⁵¹ Mathieu, Anne, « Jean-Paul Sartre et la guerre d'Algérie », dans *Le Monde diplomatique*, novembre 2004.

¹⁵² Léotin Georges-Henri, « Frantz Fanon, Écrits sur l'aliénation et la liberté », dans *Chemins Critiques. Varia*, vol. 6, n° 1 (2017).

¹⁵³ Florence Beaugé, Florence, « Le général Aussaresses confirme que le chef du FLN à Alger, Larbi Ben M'Hidi, a été pendu », *Le Monde* du 6 mars 2007.

¹⁵⁴ Cité par *Le Monde* du 24 octobre 2004.

¹⁵⁵ Mathias, Gregor, « Terrorisme et contre-terrorisme pendant la guerre d'Algérie - La guerre subversive du FLN en métropole », sur le site *Chemins de mémoire* du Ministère des armées.

de 1954 à 1971 soit bien longtemps après la proclamation de l'Indépendance, datée du 1^{er} janvier 1960. L'Empire colonial répond à la revendication de l'indépendance et la réunification du pays, partagé en 1918 entre la France et le Royaume-Uni qui héritent par mandat de la SDN sur l'ex-Kamerun allemand, par une répression impitoyable, notamment en pays bassa, sur le littoral et en pays bamiléké, nom que porte la région montagneuse du nord-ouest, qui commence sous le haut-commissaire Pierre Messmer : massacres à répétitions, regroupement des populations contemporain et comparable à celui de l'Algérie, assassinat des dirigeants comme celui de Ruben Um Nyobé dans son village natal le 13 septembre 1958 et celui de Félix Moumié, à Genève le 2 octobre 1960, probablement par la Main rouge, un escadron de la mort monté par les services français. On pleure toujours, au Cameroun, les 300 à 400 000 morts de cette répression¹⁵⁶.

Il existe deux constantes gémelles dans l'opposition entre l'action des États coloniaux et celle des mouvements anticoloniaux luttant contre leur domination. Du point de vue des idées, les États occupants affichent la défense de l'ordre établi, rationnel, d'un état social paisible troublé par un mouvement subversif passionnel, imprévu et inexplicable, fanatique et « terroriste ». En d'autres termes, il s'agit du combat, dans un pur « cadre intérieur », échappant donc aux lois internationales, de mouvements entièrement responsables de la répression légitime qui le frappe. D'un autre côté, les mouvements de résistance domination étrangère et à l'ordre colonial invoquent la lutte contre une oppression injuste et insupportable. Les Nations unies prévoient bien dans leur Charte :

le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes¹⁵⁷.

Du point de vue pratique, les États occupants usent tous les instruments de la terreur politique dans une démesure inouïe et une disproportion absolue, auxquels les mouvements de résistance opposent une « stratégie du faible au fort » et finissent en général par vaincre, mais au prix de sacrifices inouïs. Et comme le droit international est fait par les grandes puissances, il a fallu attendre la fin de la vague des indépendances pour que ces puissances impérialistes reconnaissent ce « droit », mais essentiellement pour les pays qui se sont libérés de leur joug, c'est-à-dire *post festum*.

¹⁵⁶ Deltombe, Manuel Domergue, Manuel & Tatsitsa, Jacob, *Kamerun ! une guerre cachée aux origines de la Françafrique (1948-1971)*, Paris : La Découverte, 2011.

¹⁵⁷ Nations Unies, *Charte des Nations Unies*, Art. 1.2, sur un.org.

III. Les guerres de Palestine

En Palestine comme dans tout conflit, la question de l'utilisation de la violence doit être posée en deux temps : il convient d'abord d'examiner la légitimité des fins et c'est en second lieu que l'on peut se livrer à un jugement sur la pertinence des moyens employés, du point de vue de leur adéquation aux fins, et de celui des effets de l'action.

Sur la question des fins, deux positions sont en présence, conçue comme celle de « l'affrontement de deux légitimités », celle d'Israël et celle des Palestiniens sur même territoire. Il y a plusieurs manières de traduire cette légitimité en projet politique, celui de la revendication sur l'ensemble du territoire qui va « du Jourdain à la mer », ou le partage du pays, que ce dernier soit reconnu comme un pis-aller provisoire ou un compromis définitif nécessaire, question posée dans les deux parties au conflit et qui reste en dehors de notre étude.

Le projet sioniste, lové dans les plans impérialistes européens

Le point de référence du Sionisme est l'ouvrage que Theodore Herzl écrit en 1896, *Der Judenstaat*¹⁵⁸. Ce livre expose les fondements théoriques de la revendication d'un État juif. Au départ laïque et visant à trouver un refuge pour les Juifs devant les persécutions subies en Europe orientale et l'échec de la politique d'assimilation dont témoigne l'affaire Dreyfus en France, le Sionisme intègre peu à peu les justifications religieuses, surtout après la fondation d'Israël qui fait tomber les préventions des courants les plus importants du Judaïsme orthodoxe à cet État, notamment le mouvement loubavitch.

Commencer toutefois l'histoire du projet d'installation moderne des Juifs en Palestine comme résultat de l'affaire Dreyfus, et à plus forte raison de la tragédie de la Shoah, ne correspond pas à la réalité historique. Si le projet sioniste se polarise en effet sur la Palestine, après avoir envisagé avec Herzl d'autres lieux de refuge, ce n'est que de façon secondaire en raison de l'imaginaire du Judaïsme, dans lequel la formule

¹⁵⁸ Herzl, Theodor, *Der Judenstaat, Versuch einer modernen Lösung der Judenfrage*, Leipzig : M. Breitenstein, 1896. Pour une édition française récente, *L'Etat juif*, Paris : L'Herne, 2007.

biblique « L'an prochain à Jérusalem » se réfère à une prière rituelle de *Pesah*, la Pâques juive : il possède une valeur eschatologique et n'a donc pas, pendant de longs siècles, le caractère d'un slogan politique. Si l'installation des Juifs en Palestine peut répondre au rêve de certains milieux juifs, kabbalistes et hassidiques à partir de la fin du XVIII^e siècle, elle s'inscrit en tout cas dans les tendances profondes des impérialismes européens, qui correspondent à des besoins contradictoires, et qui font glisser la formule biblique du terrain spirituel au terrain politique.

* **Le Projet Palmerston.** Une des premières expressions de cette propension peut se lire dans le projet des décembristes russes qui consiste, dans leur programme de 1825, à transférer 2 millions de Juifs de l'Empire tsariste vers la Palestine¹⁵⁹. Une seconde expression, bien plus consistante, est manifeste dans le dessein de l'impérialisme britannique de constituer dans la Syrie ottomane, qui est pour lui, avec l'Égypte, une des deux voies stratégiques vers l'Inde, un État à sa botte regroupant les Juifs d'Europe. Un article du journal londonien *The Globe* de juillet 1839 expose de façon limpide ce dessein auquel le secrétaire au Foreign office, Henry John Temple, plus connu sous le nom de Lord Palmerston, donne son aval¹⁶⁰.

La déclaration Balfour est le nom donné à la lettre adressée le 2 novembre 1917 à Lord Lionel Walter Rothschild, personnage éminent du Judaïsme britannique et financier du mouvement sioniste, et, par son intermédiaire, au mouvement lui-même, qui lui promet « l'établissement en Palestine d'un Foyer national pour les Juifs »¹⁶¹. Ce document n'est pas le simple résultat de la compassion du Foreign Office pour les Juifs persécutés d'Europe centrale et orientale. Il s'agit bien de la continuation de la position déjà prise en 1839 par Lord Palmerston, mais dans un contexte nouveau, celui du partage de l'Empire ottoman, où le Royaume-Uni demande un mandat sur la Palestine qui va lui être accordé le 25 avril de 1920 à la conférence de San Remo, et qui sera ultérieurement validé par la SDN le 24 juillet 1922. Voici ce qu'affirme Maxime Rodinson :

La formation de l'État d'Israël sur la terre palestinienne est l'aboutissement d'un processus qui s'insère parfaitement dans

¹⁵⁹ Voir *Les décembristes* (titre original : Дело Декабристов, « L'affaire décembriste »), film de 52 mn de Maxim Besspalov, 2016, diffusé en mai et décembre 2018 sur la chaîne *Toute l'histoire*.

¹⁶⁰ Laffitte, Roland, « Sur un plan des Biblistes anglais », dans *Antisionisme, judéophobie, islamophobie : Quelques mises au point*, Hoenheim (67) : Scribest, 2019, 69-70.

¹⁶¹ Document : La déclaration Balfour (2 novembre 1917), sur le site de la *Documentation française*.

le grand mouvement d'expansion européen-américain des XIX^e et XX^e siècles pour peupler ou dominer économiquement et politiquement les autres terres. [...] Pour ce qui est des termes, il me semble que celui de processus colonial convient fort bien, étant donné le parallélisme évident avec les phénomènes qu'on s'accorde à nommer ainsi¹⁶².

La réalité de la *Déclaration Balfour* est, pour Arthur Koestler :

Une nation a solennellement promis à une seconde le territoire d'une troisième¹⁶³.

* Des lanceurs d'alerte précoces

Un tel état de fait n'est pas sans poser de redoutables problèmes. Ceux-ci sont d'ailleurs pressentis à l'époque et clairement formulés dans une *Protestation* adressée au président Woodrow Wilson par 31 personnalités juives sur l'initiative de Julius Khan, membre républicain de la Chambre des représentants, et du rabbin réformateur Henry Berkowitz, de Philadelphie. Y est affirmé que « l'immense majorité des Juifs d'Amérique [des pays d'Europe et autres...] n'envisagent aucunement de renoncer à leur citoyenneté dans leurs pays au bénéfice d'un "foyer juif" en Palestine ». Tandis que ce pays est largement peuplé de Musulmans et que « des communautés chrétiennes ont vécu là aussi longtemps que les Juifs », ils émettent ce point de vue :

Soumettre les Juifs à la possible résurgence de conflits âpres et sanguinaires, qui surgiront inévitablement, serait un crime au regard des hauts faits de tout leur histoire passée [...].

Et les 31 personnalités signataires tirent cette conclusion tranchée :

Nous ne souhaitons pas voir la Palestine, ni maintenant ni à un quelconque moment que ce soit dans le futur, constitué en État juif¹⁶⁴.

C'est à la même époque que, sur l'idée du président Wilson qui cherche sans succès à la faire endosser par la Conférence de Versailles, est mise en place une Commission qui va enquêter au Proche-Orient et remet en novembre 1919 un rapport, qui ne sera rendu public qu'en 1922 et qui reste aujourd'hui d'un grand intérêt historique. Après avoir affirmé leur sympathie pour la « cause juive », les rapporteurs affirment que la « reconnaissance

¹⁶² Rodinson, Maxime, « Israël, fait colonial », article paru dans *Les temps modernes*, 1^{er} sem. 1967, et repris en 1981 dans *Peuple juif ou problème juif ?*, Paris : La Découverte, 1981, 233.

¹⁶³ Koestler, Arthur, *Promise and Fulfilment – Palestine 1917-1949*, New York : The Macmillan Company, 4.

¹⁶⁴ Kahn, Julius *et al.*, « Protest to Wilson », paru dans le *New York Times* du 5 mars 1919, repris *s.t.* « Protestation adressée à Woodrow Wilson contre un État sioniste », dans Orès, Béatrice & *al.*, *Antisionisme, une histoire juive*, Paris : Éditions Syllepse, octobre 2023, 113-118.

d'un foyer national pour le peuple juif n'équivaut pas à faire de la Palestine un État juif et que la création d'un tel État juif ne pourrait être accomplie sans la plus grave offense [*trespass*] aux "droits civils et religieux des communautés non-juives en Palestine" ». Ayant pu constater « de façon répétée », au printemps et en été 1919, que « les Sionistes visent une dépossession pratiquement complète des habitants non-juifs de Palestine, par différents moyens d'acquisition », ils émettent cette mise en garde :

Soumettre un peuple si décidé [*minded*] à une immigration juive illimitée et à des pressions financières et sociales continues pour céder la terre, est une violation grossière du principe suscit[é] [*i.e* « la résolution du règlement des problèmes coloniaux par le libre consentement du peuple »], et « du droit des peuples, même s'il revêt des formes légales [*the forms of law*]¹⁶⁵.

Tous ces gens savent que le slogan sioniste : « une terre sans peuple pour un peuple sans terre » est tout à fait spécieux¹⁶⁶ et dangereux. Une variante, plus sophistiquée, est donnée par Golda Meir en 1969 :

Les Palestiniens n'existaient pas [There was no such thing as Palestinians]. Quand y a-t-il eu un peuple palestinien indépendant avec un État palestinien ? C'était soit le sud de la Syrie avant la Première Guerre mondiale, soit la Palestine incluant la Jordanie. Ce n'était pas comme s'il y avait un peuple palestinien en Palestine se considérant comme un peuple palestinien et que nous venions les expulser et leur prendre leur pays. Ils n'existaient pas¹⁶⁷.

Les Allemands auraient pu aussi bien dire : « Les Alsaciens n'existaient pas », pour justifier leur annexion en 1871... En effet l'Alsace n'était pas alors un État indépendant ni même une entité administrative unique. Et les Alsaciens n'avaient aucune légitimité à réclamer leur autodétermination vis-à-vis de la France en 1918... Pourtant, par le traité de Versailles de 1919, Raymond Poincaré avait promis aux Alsaciens un référendum sur l'autodétermination, que ces derniers attendent toujours... La position de Golda Meir n'est qu'un argument polémique pour réaffirmer l'idée que les Palestiniens n'ont nul besoin d'un État puis qu'en tant qu'Arabes, ils ont déjà des États dans la région.

¹⁶⁵ On lit ces lignes au point E du rapport, voir *King-Crane Report on the Near East*, édité à New York : Editor & Publisher Co., 1922, vol. 55, n° 27, à cette adresse : <http://www.hri.org/docs/king-crane/>.

¹⁶⁶ La formule originale est due au philanthrope anglais Lord Shaftesbury en 1853 : « There is a country without a nation; and God now in his wisdom and mercy, directs us to a nation without a country », dans Hodder, Edwin, *The Life and work of the Seventh Earl of Shaftesbury*, 2 vol., 1886, éd. Cambridge : University Printing House, II, 478.

¹⁶⁷ Franck Giles, « Golda Meir : "Who can blame Israel" », dans le *Sunday Times* du 6 juin 1969, cité dans diverses publications.

Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour lire dans ces deux documents une prédiction des malheurs non seulement pour les populations autochtones mais encore les Juifs qui s'imaginent pourvoir, moyennant un appui à l'impérialisme britannique sous l'aile duquel ils pensent trouver protection, une issue dans l'établissement d'une colonie de peuplement en Palestine, qui ne peut se faire qu'au détriment des natifs. D'ailleurs les réactions à l'installation des Juifs étrangers sous la houlette de l'Empire britannique se font sentir immédiatement.

Des émeutes lors de la célébration par les Musulmans de la fête de Nabī Mūsā, « le prophète Moïse » en langue arabe, les 4 et 7 avril 1920 font une dizaine de morts juifs dans la vieille ville de Jérusalem. Un an plus tard, des émeutes éclatent à Jaffa contre les Juifs, et les groupes de défense juives ripostent, donnant un bilan de 47 résidents juifs et 48 Palestiniens tués. C'est surtout l'attaque d'Hébron du 24 août 1929, qui font suite à des rumeurs selon lesquelles les Juifs essaieraient de conquérir les lieux saints de Jérusalem, qui se solde par un massacre de 70 membres de la communauté juive, lequel reste aujourd'hui dans la mémoire des Israéliens. Même si les victimes sont à déplore, on parle aisément, du côté des Juifs nouvellement arrivés, de « pogroms », comme le fait l'historien Nathan Weinstock à propos des émeutes de 1921 – mais c'est encore plus vrai pour celles 1929 – car il ne s'agirait pas alors « de simples troubles motivés par la volonté de contester une politique donnée [...], mais bien de mouvements de foule irrépressibles et contagieux, animés par une haine aveugle du Juif »¹⁶⁸. Nous avons là la caractérisation invariable jusqu'à aujourd'hui devant de tels épisodes tragiques. Laissons de côté la Grande révolte arabe de 1936 qui met ensuite l'administration britannique devant ses contradictions et se traduit par un plan de partage de la Palestine qui ne satisfait personne connaît des attaques entre colons juifs et Palestiniens : les affrontements des Palestiniens, qui perdent 5 000 hommes, sont avant tout dirigés contre les Britanniques, et de façon marginale seulement contre les colons juifs.

Il faut pourtant se demander pourquoi, lors des différentes vagues de purification ethnique advenues en Espagne et au Portugal des XVI^e et XVII^e siècles, les réfugiés tant juifs que musulmans furent bien accueillis dans l'Empire ottoman. Il faut aussi se demander pourquoi l'*aliya*, c'est-à-dire « la montée » en Palestine des Juifs

¹⁶⁸ Weinstock, Nathan, *Terre promise, trop promise. Genève du conflit israélo-palestinien (1882-1948)*, Paris : Éd. Odile Jacob, 2011, 146-147.

européens et le *Yišūv*, soit la « population établie » en Palestine, a suscité de telles réactions à partir de 1920. En fait, c'est dû à la réalisation pratique de la promesse du Foyer national juif. Le haut-commissaire nommé par la Couronne, Herbert Samuel, qui participe en tant que Juif au mouvement sioniste et qui a poussé à la *Déclaration Balfour*, met en place pendant l'occupation de cette fonction, de 1920 à 1925, une administration largement accessible aux Juifs européens et favorisant ouvertement leur installation et construisant des infrastructures correspondant essentiellement à leurs besoins exclusifs. De plus, la présence des nouveaux arrivants se fait provocante, notamment avec la constitution par Vladimir Ze'ev Jabotinsky, venu d'Odessa et tout juste démobilisé de la Légion juive ayant servi dans les rangs des Alliés, de groupes d'autodéfense, qui s'entraînent ouvertement au métier des armes. Cela ne peut que susciter la colère des Autochtones. C'est dans ce contexte qu'adviennent les révoltes palestiniennes des années 1920. Elles sont résistance à une implantation juive qui contribue, sous la houlette britannique, à l'accaparement des terres appartenant aux Palestiniens et à leur oppression politique. Que de tels drames réactivent, dans la psyché des immigrés juifs en Palestine, le souvenir des pogroms est compréhensible. Cependant le fait que ces éruptions sociales puissent se colorer d'un sentiment religieux antijudaïque et de préjugés antijuifs chez les populations arabes, musulmanes et chrétiennes¹⁶⁹, ne fait pas de ces révoltes des *pogroms*, terme qui concerne, au sens strict, des populations juives opprimées dans les pays d'Europe orientale alors qu'en Palestine, les Juifs sont des colons. Mais que ce sentiment soit exploité par les leaders de la communauté juive, qui est en l'occurrence privilégiée et oppresseuse, pour se présenter comme opprimée en inversant les rôles est somme toute chose assez banale.

La tragédie actuelle est la plus récente en date des manifestations pathétiques du piège dans lequel une partie des Juifs est tombé avec le Sionisme. En se lovant dans les tendances des empires d'Europe et d'Amérique, ils ont cru pouvoir échapper à de nouvelles persécutions semblables à celles que les Juifs avaient subies en Europe, ce qui eut pour résultat de constituer un État en Palestine, mais aux dépens des populations locales. Et cela tout en nourrissant, à juste raison, une méfiance profonde vis-à-vis de leurs parrains d'Europe et d'Amérique qui les avaient pratiquement laissés seuls devant la barbarie nazie, parrains qui font montre en retour d'une mauvaise conscience et de remords officiels

¹⁶⁹ Ibn Khaldoun, *Discours sur l'Histoire universelle – Al-Muqaddima*, traduction de Vincent Monteil, 3 vol., Paris : Sindbad, 1967-1968, III, 1227-1228.

démonstratifs, voire ostentatoires, en conférant désormais au projet sioniste une sorte de sacralisation internationale grandissante avec le temps, d'autant plus qu'Israël devenait de plus en plus important dans l'ordre étatsunien au Moyen-Orient¹⁷⁰. Le 7 octobre 2023 marque tragiquement une occasion historique manquée, celle que préconisait à l'époque du plan Palmerston, le Saint-Simonien Gustave d'Eichthal, de faire des Juifs le pivot de l'union entre Occident et Orient : « Si la terre doit un jour refléter l'unité divine dans sa propre unité, l'Autriche sera le ministre de cette grande coalition, mais le ministre religieux en sera le peuple de Dieu¹⁷¹. L'actuelle guerre de Palestine est au contraire la marque, par Israël, d'une dissension entre « Monde occidental » et « Sud global ».

Les disputes sur la nature coloniale d'Israël

En faisant le point sur les affrontements concernant la « coloniabilité d'Israël », un chercheur de l'université Saint-Paul d'Ottawa, Michaël Séguin, rappelle que le projet sioniste était explicitement « colonial », et, comme nous l'avons vu plus haut, dénoncé comme tel par les opposants juifs au Sionisme¹⁷². Or cette qualification semble disparaître avec la création d'Israël.

*** La prétendue continuité avec le temps de la Bible.** S'impose alors la version officielle selon laquelle le peuple juif ne colonise pas : il ne fait que « retourner sur sa terre », celle qui lui a été donnée par Dieu, et retrouve son État, celui de David et de Salomon, après avoir été poussé à l'exil par les Romains il y a 2 millénaires, version adoptée par le Sionisme à la pensée religieuse.

Yaïr Lapid, ancien premier ministre centriste et aujourd'hui chef de l'opposition au gouvernement de Benyamin Netanyahu, affirme encore tout récemment : « Nous vivons en terre biblique », si bien que les colonies juives en Cisjordanie « ne sont pas des colonies, parce que nous n'avons pas occupé d'État palestinien parce qu'il n'y

¹⁷⁰ Berruyer, Olivier, « La politique criminelle d'Israël en Palestine nuit aussi aux Juifs ! », le 17 décembre sur *elucid.media*, et repris par *France-Irak Actuelité*.

¹⁷¹ Ce texte apparaît chez Hervé Lebreton, *Les frères d'Eichthal*, Paris : Presses universitaires Paris-Sorbonne, 2012, 234. Il ne s'agit toutefois pas, comme indiqué, d'une citation des *Deux Mondes*, mais peut-être, à la suite d'une intercalation de notes, d'une *Lettre à un inconnu* datée de Paris, janvier 1837, ms. BnF, Ars. 13758/16. Notez que le *peuple Dieu* est utilisé par d'Eichthal dans le sens vétéro-testamentaire, c'est-à-dire celui de « peuple juif ». Voir aussi Roland Laffitte, « Prosper Enfantin, Gustave d'Eichthal et l'installation des Juifs en Palestine », en ligne le 23 mai 2023 sur *rolandlaffitte.site*.

¹⁷² Séguin, Michaël, « Conceptualiser la colonialité d'Israël : retour sur la trajectoire d'une analyse polémique », dans *Cahiers d'histoire* n° 131 (2016), 135-154.

a jamais eu d'État palestinien »¹⁷³. En 1995, Netanyahu, alors chef du Likoud dans l'opposition, s'exprimait ainsi à la Knesset, s'adressant au Premier ministre de l'époque, Yitzhak Rabin :

Vous avez dit que la Bible n'est pas notre cadastre. Je dis : La Bible est notre registre, notre mandat, notre preuve de propriété¹⁷⁴.

Il est patent qu'une telle version ne s'adresse exclusivement qu'aux Juifs, qu'elle est pure profession de foi sans aucune consistance historique ni aucune valeur juridique dans l'arène internationale, sachant le droit ne peut s'entendre que valable pour tous pour n'être pas seule expression de la force des uns contre les autres. Si chaque peuple se met à revendiquer la terre sur laquelle il a des souvenirs glorieux, nous avons la guerre de tous contre tous. Ainsi, des Italiens ont fait valoir de 1911 à 1947 leurs droits sur la Libye, comme descendants des Romains, des Français se sont aussi dits romains pour justifier la conquête de l'Algérie, des Serbes considèrent que le Kosovo est le lieu sacré et fondateur pour eux, tout comme des Russes font valoir la même idée pour Kiev, des Musulmans illuminés revendiquent leurs droits sur Al-Andalus, les Chinois leurs droits imprescriptibles sur le Xinjiang, littéralement « nouvelle frontière », du fait qu'ils s'y sont installés sous les Tang, les Russes sur l'Alaska ou les Français que la Louisiane, etc.

Indépendamment de cela, cette revendication repose sur la revendication d'une continuité ethnique entre les Hébreux de la Bible et les Israéliens d'aujourd'hui. Cette idée ne repose sur aucune réalité sérieuse, du simple fait que la religion juive a longtemps été en de grandes régions, comme le Yémen, l'Afrique du Nord, et surtout la Ciscaucasie avec les Khazars, une religion prosélyte. Il y a même bien des chances que, d'un point de vue ethnique, il y ait davantage d'anciens Juifs convertis d'abord au catholicisme puis à l'Islam chez les Palestiniens d'aujourd'hui que chez Juifs résidents actuellement en Israël¹⁷⁵. En tout cas, le poids d'un tel mythe imprègne non seulement la société israélienne mais encore, dans la société française, l'esprit de nombreux politiques, intellectuels et journalistes qui persistent à parler d'« État hébreu » : c'est comme si, au lieu d'« État français », on parlait d'« État gaulois » pour endosser la gloire de Vercingétorix, ou

¹⁷³ Déclaration rapporté le 6 novembre 2023 sur le *Figaro international*.

¹⁷⁴ Kamel, Lorenzo, « Colonizing the West Bank in the name of security and religion », le 16 novembre 2011 sur *+972 Magazine*.

¹⁷⁵ Sur cette question, lire le travail de l'historien israélien Sand, Shlomo, *Comment le peuple Juif fut inventé*, Paris : Fayard, 2008.

d'« État franc » pour revendiquer la continuité avec Clovis.

* **La lutte des Sionistes contre les Britanniques.** Une autre manière de nier le caractère colonial d'Israël est d'avancer que sa création résulterait d'une lutte d'indépendance de la nation juive contre l'impérialisme britannique. Ici, on joue sur les mots en amalgamant les mots *colonie* et *empire* pour faire accroire qu'Israël n'est pas colonial parce qu'il n'est pas un empire : sur le terrain de la réalité historique, il est colonial parce qu'il est une colonie de peuplement venant de l'étranger au détriment des populations locales. Cela dit, il est vrai qu'à un certain moment du mandat britannique, des tendances du Yichouv, l'« établissement » juif en Palestine, se sont opposées, notamment par des attentats de groupes paramilitaires comme la Haganah, créée en 1920, l'Irgoun, séparée de la précédente en 1931, et le Lehi, fondé en 1940 et péjorativement appelé Stern Gang par les Britanniques, à la volonté des Britanniques de limiter, après la Grande révolte arabe de 1936, l'immigration juive pour maintenir une balance entre Communauté juive et Palestiniens, surtout de 1945 à 1947, avec comme point culminant l'attentat du 22 juillet 1946 contre le quartier général britannique installé dans une aile de l'hôtel King David à Jérusalem, qui fait une centaine de morts. Cette lutte, qui succède à un soutien armé des groupes paramilitaires juifs aux Britanniques pendant la grande révolte arabe de 1936-1939, et à leur ralliement à l'armée britannique pendant la Seconde guerre mondiale, n'est pas de même nature et n'a pas proportion avec le mouvement national palestinien, du fait que les Juifs de Palestine n'ont pas le même rapport avec l'Empire britannique que les Palestiniens. Surtout il n'efface nullement la nature coloniale d'Israël, pas davantage que la Guerre d'Indépendance des États-Unis n'efface leur caractère colonial, car c'est bien la colonisation d'une bonne partie de l'Amérique du Nord qui a marqué le XIX^e siècle, aux dépens des populations natives, qui se sont trouvées largement exterminées ou réduites à de minuscules réserves, totalement submergées.

Il faut signaler que ce point de vue est même adopté par une partie des Palestiniens, ainsi que le relève Michaël Séguin : « La reconnaissance d'Israël par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en 1993, puis la tentative échouée de décolonisation de l'État hébreu dans les années 1990, eurent raison non seulement d'une part importante de la souveraineté palestinienne, mais aussi de l'idée même d'Israël comme colonialisme de peuplement »¹⁷⁶, en confinant l'idée de colonisation dans les territoires occupés en 1967.

¹⁷⁶ Séguin, Michaël, « Conceptualiser la colonialité d'Israël... », *op. cit.*, § 1.

Pourtant, ce caractère colonial est bien confirmé par la résolution 194 de l'Assemblée générale de l'ONU, datée du 11 décembre 1948. Celle-ci prend en effet cette décision :

Il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent, de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible.

Il va sans dire qu'Israël fait la sourde oreille au « droit de retour » des réfugiés palestiniens de 1948 ainsi proclamé. En revanche, le 5 juillet 1950, est votée à la Knesset une Loi du retour garantissant à tout Juif dans le monde, ainsi qu'à son éventuelle famille non juive, le droit d'immigrer en Israël. Quand on parle aujourd'hui en Europe de *Grand remplacement* pour appeler à la résistance aux flux migratoires jugés excessifs¹⁷⁷, on oublie que cette expression est historiquement tout à fait justifiée pour l'installation des Juifs en Palestine, l'expropriation foncière des Palestiniens et la destruction de l'administration autochtone pour en créer une nouvelle aux yeux desquelles les populations natives, qui n'ont pas encore été refoulées, sont des sous-citoyens. C'est ce que l'école de nouveaux historiens fait découvrir à ses concitoyens. Ilan Pappé écrit :

Le choix que fit Herzl, et que ses successeurs endossèrent, fut celui du colonialisme¹⁷⁸.

Là où l'explication officielle était le « départ volontaire » de 700 000 Palestiniens en 1948, ce même Pappé publie un ouvrage traitant du « nettoyage ethnique de la Palestine »¹⁷⁹, ce qui l'oblige à fuir son pays.

Un examen historique de cette question serait incomplet sans une étude sociologique, à laquelle se livre d'ailleurs Baruch Kimmerling, de l'Université hébraïque de Jérusalem¹⁸⁰. C'est sur les travaux de ce chercheur que s'appuie largement Michaël Séguin pour conclure à la « structuration coloniale » de la société israélienne¹⁸¹. C'est bien la colonisation de peuplement de la Palestine par refoulement des populations autochtones qui a conduit en 1948 à la création de l'État d'Israël et c'est bien de processus qui se continue depuis 1967 en Cisjordanie. Le nombre considérable de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de Sécurité de l'ONU exigeant le retrait des troupes

¹⁷⁷ Camus, Renaud, *Le Grand Remplacement*, Neuilly-sur-Seine : D. Reinhard, 2011.

¹⁷⁸ Pappé, Ilan, *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, Paris : Fayard, 2008.

¹⁷⁹ Pappé, Ilan, « Hors cadre : la lutte pour la liberté académique en Israël », traduit de l'anglais par l'UJFP, dans Orès, Béatrice *et al.*, *Antisionisme, une histoire juive*, *op. cit.*, 266.

¹⁸⁰ Kimmerling, Baruch, *Zionism and Territory : The Socio-Territorial Dimensions of Zionist Politics*, Berkeley, Institute of International Studies, University of California, 1983.

¹⁸¹ Séguin, Michaël, « Conceptualiser la colonialité d'Israël », *op. cit.*, § 25-28.

israéliennes de Cisjordanie. Un seul exemple, celui de la résolution 446 du 22 mars 1979 du Conseil de Sécurité de l'ONU qui ordonne, sans succès et sans se donner les moyens de la faire appliquer, puisque ces colonies sont désormais peuplées de 475 000 personnes, l'arrêt des « pratiques israéliennes visant à établir des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés depuis 1967 », et déclare que ces pratiques « n'ont aucune validité en droit ». L'État d'Israël fait fi de toutes ces résolutions, et la colonisation, « illégale » selon le droit international, se poursuit de façon imperturbable ainsi que l'oppression des Indigènes, séparés en territoires cloisonnés, façon taches de léopard. Et il accomplit son forfait avec le soutien total des États-Unis qui se contentent seulement de protester aujourd'hui contre les meurtres perpétrés par les colons sous les yeux de l'armée, qui sont pourtant un élément de terreur indissociable de ce mouvement¹⁸².

La reconnaissance de l'État d'Israël par l'ONU ne change en aucune manière la nature de son installation sur la terre de Palestine, pas davantage que l'indépendance de l'Australie, du Canada et des États-Unis par rapport à la Grande Bretagne, ou celle des Pays andins par rapport à l'Espagne n'effacent, quels que soient les rapports établis par eux avec les populations autochtones, la genèse coloniale de l'édification de ces pays.

Il faut ajouter que l'État d'Israël ne se contente pas de faire régner la terreur en Palestine. Il mène de façon constante des actions de terreur punitive contre les dits « terroristes à l'intérieur des territoires étrangers, comme ce fut le cas dans le Tunisie de 1985. Israël mène aussi, de façon régulière et systématique, des actions dites « préventives » comme c'est régulièrement le cas en Iraq, au Liban ou en Syrie¹⁸³, où les aéroports de Damas et d'Alep sont régulièrement bombardés, la dernière attaque ayant eu lieu le 28 août et le 12 octobre 2023, sous prétexte d'empêcher les livraisons d'armes iraniennes au Hezbollah, actions qui font régulièrement des victimes parmi les soldats syriens, sans que l'on puisse noter à ce jour de réactions notables de la part de la Syrie. Il s'agit aussi de s'en prendre aux Gardiens de la Révolution (Pasdaran) iraniens, contre lesquels l'attaque la plus récente est l'assassinat, le 22 décembre 2023, du général Seyed Razi Mousavi dans un quartier de Damas. Ce n'est pas tout : ayant systématiquement assassiné hier les

¹⁸² « La Maison Blanche exhorte Israël à réduire la violence des colons », est une titre le *Washington Post* du 10 novembre 2023.

¹⁸³ Un ouvrage déjà ancien sur le sujet : Monteil, Vincent-Mansour, *Dossier secret sur Israël : le terrorisme*, Paris : G. Authier, 1978.

membres d'une liste d'ingénieurs figurant sur le programme nucléaire iraquien, et poursuit aujourd'hui cette activité contre les ingénieurs iraniens¹⁸⁴.

Nature des attaques du 7 octobre 2023

À la surprise générale, y compris semble-t-il celle de la branche politique du Hamas, une offensive dûment préparée est déclenchée. Sont lancées quelque 2 000 roquettes par mesure de diversion sur des bases militaires – ce qui pousse les soldats vers les abris –, et sur des villes israéliennes proches de Gaza. Dans le même temps, la clôture d'acier et de béton renforcée par casemates, miradors et systèmes des capteurs électroniques et de contrôle aux technologies dernier cri, élevée à partir de 1994 et achevée en 2019, réputée infranchissable, est éventrée en 29 endroits par des bulldozers, autour de 1 500 combattants du Hamas, selon cette organisation, s'engouffrent à bord de jeeps et de motos, tandis que d'autres les accompagnent avec des parapentes, des deltaplanes et des canots pneumatiques¹⁸⁵. La division de Gaza supposée défendre cette frontière a été dégarnie par un transfert des troupes en Cisjordanie afin de protéger les colons contre d'éventuelles représailles à leurs attaques de paysans palestiniens à la veille du Kippour.

* **Deux types d'attaques différentes.** Quand l'analyse de l'offensive du Hamas nommée *Tūfān al-Aqṣā*, traduit par « le Déluge d'al-Aqsa »¹⁸⁶, pourra prendre un peu de recul par rapport à l'émotion causée par le démenti cinglant donné à la primauté absolue fièrement claironnée de Tsahal, et l'effroi provoqué par la quantité des victimes civiles de cette journée, on pourra plus aisément distinguer deux sortes d'attaques menées dans son cadre, attaques de natures et de caractéristiques différentes, les unes dirigées contre des objectifs militaires et étatiques, les autres visant des populations civiles. La presse israélienne distingue bien elle-même, dans le nombre d'assaillants qu'elle estime à 3 000, « les agents terroristes armés », les combattants du Hamas qui a organisé l'assaut et les militants armés d'autres organisations qui ont pris, si

¹⁸⁴ Malbrunot, Georges, « Iran : un responsable du programme nucléaire assassiné », le 27 novembre 1920 sur *Le Figaro*.

¹⁸⁵ Voir notamment Seddon, Sean & Palumbo, Daniele, « Conflit israélo-palestinien : Comment le Hamas a organisé un assaut éclair contre Israël que personne n'aurait cru possible », le 9 octobre 2023 sur *BBC News* ; ou encore Ragad, Abdelali, Irvine-Brown, Richard, Garman, Benedict, Seddon, Sean, *BBC Arabic Service* et *BBC Verify*, « Comment le Hamas s'est préparé avec d'autres groupes armés à mener l'attaque meurtrière contre Israël le 7 octobre », le 29 novembre 2023 sur *BBC News*.

¹⁸⁶ *Tūfān* et le mot coranique pour désigner « Déluge » inscrit dans la Bible. Au sens premier, il s'agit « tempête, ouragan », mot emprunté au vieux fonds sémitique commun qui a donné le nom de la divinité grecque Τυφῶν.

l'on peut dire, le train en marche, et « les hordes de civils gazaouis qui ont profité des énormes brèches dans la clôture pour pénétrer en territoire israélien »¹⁸⁷, surexcités par le retour sur la terre dont leurs grands-parents furent chassés en 1948, et le cœur plein de rage contre ceux qui avaient pris leur place.

Des assauts de type militaire sont en effet strictement menés contre l'armée et la police israélienne : les systèmes de contrôles sont détruits, des casernes et le quartier général de la division de Gaza, ainsi que des postes de police, sont attaqués par une vague de combattants du Hamas. Ces actions auraient fait, selon les autorités israéliennes, quelques 350 morts chez les soldats et 60 chez les policiers, si l'on compte les combats des jours suivants. Si le public palestinien les juge comme un haut fait d'armes qui leur permet de surmonter un sentiment permanent de défaite qui les submerge depuis de longues années, le public israélien les voit comme des actions terroristes ayant entraîné une catastrophe majeure pour la capacité d'intimidation qu'ils avaient acquises non seulement vis-à-vis des Palestiniens mais dans la région toute entière. Une comparaison peut être faite entre ces attaques de type commando du 7 octobre et l'offensive du Têt en 1968, bien que celle-ci fut d'une tout autre envergure : 45 000 membres du Front de Libération nationale du Vietnam du Sud (Viêt-Cong) et soldats nord vietnamiens y furent tués, en rapport avec 2 000 Gazaouis, combattants organisés et non-organisés confondus, aujourd'hui : tout comme les autorités étasuniennes d'hier, les autorités israéliennes d'aujourd'hui qualifient ces actions de commandos de « terroristes », terme qui ne prend de la consistance que si on confond ces actions avec l'autre catégorie de ces attaques, qui concernent, elles, les populations civiles.

Il est très difficile de donner un tableau exact des attaques menées contre des kibboutz comme Nir Oz, Bé'eri, Nativ ha'Asara ou Kfar Aza, ou celle du festival de musique organisé près de Ré'im. Ces attaques se sont accompagnées d'atrocités et de cruautés dont l'étendue et la mesure ne sont pourtant pas établies de façon certaine. Nous ne disposons en effet que des seules sources israéliennes, largement teintées de propagande de guerre. On peut ainsi mettre à ce compte des horreurs alléguées comme la décapitation d'enfants, largement démenties plus tard par la presse israélienne elle-même, et une bonne partie des agressions sexuelles et de viols qui restent insoutenables et sur lesquels la lumière doit être faite, horreurs que

¹⁸⁷ Fabian, Emanuel & Pacchiani, Ginaluca, « Tsahal : 3 000 terroristes du Hamas seraient entrés en Israël le 7 octobre », dans *The Times of Israël* du 1^{er} novembre 2023.

les autorités israéliennes reprochent aux organisations féministes internationales de ne pas dénoncer suffisamment sans attendre des enquêtes impartiales¹⁸⁸. Parmi les témoignages donnés par la presse israélienne, celui, éloquent de Yasmin Porat concernant l'attaque du kibboutz de Bé'eri, qui décrit comment, « après avoir été correctement traitée pendant des heures par les terroristes en compagnie d'une douzaine d'autres captifs » et comment « tout a dégénéré à l'arrivée des soldats israéliens » : « ils ont tiré indistinctement aussi bien sur les terroristes que sur les otages. Les échanges de tirs ont été extrêmement intenses, pendant plusieurs heures. Moi-même, j'ai eu la vie sauve parce qu'un des terroristes a choisi de se rendre, et m'a prise comme bouclier humain pour ne pas se faire tuer aussitôt », etc. Pour elle, « de nombreuses victimes l'ont été au cours des échanges de tirs entre armée et assaillants du kibboutz »¹⁸⁹. Ces faits doivent être mis en rapport avec les objectifs décrits dans le plan d'attaque du Hamas, nommé de façon quelque peu masochiste par les services israéliens « Mur de Jéricho », dont les services de renseignements, l'armée et le gouvernement israéliens avaient pourtant connaissance depuis un an, mais qu'ils n'ont pas pris au sérieux¹⁹⁰, plan qui prévoyait, outre l'assaut aux installations militaires, « l'occupation d'une communauté israélienne (et peut-être même de plusieurs communautés », ce qui impliquait, selon la presse, des prises d'otages¹⁹¹.

Le cas du festival de musique imprudemment organisé à Ré'im, à deux pas de la frontière de Gaza, se présente différemment. Les plans de l'opération trouvés par les soldats israéliens sur les corps des combattants du Hamas n'en font d'ailleurs aucune mention¹⁹². Cela suggère que l'épouvantable bain de sang qui s'y est produit à cette occasion, et qui peut être comparé à bien des égards au massacre d'Oran des 5-7 juillet 1962¹⁹³, n'est pas tant une action décidée par les dirigeants du Hamas que celui de la foule qui s'est engouffrée dans les brèches faites dans le mur et s'est livré à des atrocités, même si des groupes du Hamas ont pu y participer.

¹⁸⁸ Mathiot, Cédric, Gouthière, Florian & Pezet, Jacques, « Enquête Israël, 7 octobre : un massacre et des mystifications », le 11 décembre 2023 sur *Libération*.

¹⁸⁹ Le texte intégral de l'interview de Yasmin Porat est disponible, en hébreu sous-titré en anglais, sur le lien *Youtube* suivant : https://www.youtube.com/watch?v=FHPWtxlZJ_c.

¹⁹⁰ Bergman, Ronen & Goldman, Adam, « Israel Knew Hamas's Attack Plan More Than a Year Ago », dans le *New York Times* du 30 novembre 2023.

¹⁹¹ Bergman & Adam, « Israel Knew Hamas's Attack... », *op. cit.*

¹⁹² Breiner, Josh, « The growing assessment in Israel's security establishment is that Hamas terrorists who committed the October 7 massacre didn't have advance knowledge about the Nova music festival held next », le 18 novembre 2023 sur *Haaretz*.

¹⁹³ Voir *supra*, 51.

En tout état de de cause, nous avons là des actes qualifiés par les Conventions de Genève, d'« actes terroristes » : au bilan, 750 civils tués et 200 personnes enlevées – en plus de 50 militaires –, parmi lesquels nombre de femmes et d'enfants. Il est bien dit « personnes enlevées » et non « otages », car sur ces personnes enlevées ou kidnappées, toutes ne sont pas des otages car les soldats qui en font partie sont bel et bien des « prisonniers de guerre », qui ne sont assimilés à des « otages » que dans la mesure où les combattants du Hamas ne sont pas considérés comme tels mais comme des « terroristes »¹⁹⁴. Il ne faut toutefois pas oublier que l'on compte parmi ces « morts civils » des dizaines de gardes et de kibboutzim armés, et une quantité importante mais difficile à évaluer de victimes de « tirs amis »¹⁹⁵, naturellement minimisés par l'armée et la police : il s'agit non seulement des tirs d'hélicoptère connus sur le festival de Ré'im, mais surtout des canonnades de chars dans les kibboutz où il était difficile de distinguer les assaillants des défenseurs étant donné l'improvisation de la riposte et la nervosité des soldats, laquelle permet d'ailleurs d'expliquer dans les combats de rue à Gaza, 20% des morts israéliens sont dus à des tris amis¹⁹⁶. Surtout, n'oublions pas que la *Procédure Hannibal*, certes controversée et même remaniée, exprime en substance qu'« un soldat israélien mort est préférable à un captif »¹⁹⁷.

Les attaques du 7 octobre sont appelées *ha-Šabbat ha-šhora*, « le Shabbat noir », par les Israéliens. Ce n'est pas seulement la plus grande offensive qu'a connu Israël depuis la Guerre du 6 octobre 1973, nommée Guerre du Ramadan pour les uns et du Kippour pour les autres, et surtout le fait que, pour la première fois depuis la Guerre de 1948, il ne s'agit pas d'une simple série d'attentats palestiniens mais d'un assaut massif sur le territoire d'Israël. C'est aussi le plus grand massacre de civils qu'a connu ce pays sur son propre sol depuis sa création. On comprend parfaitement que, dans la psyché

¹⁹⁴ En Israël, un des rares pays qui n'a pas signé la Convention internationale contre la prise d'otages (en hébreu בני ערובה *beney ʿarūba*), du 17 décembre 1979, on appelle כיכר ההטופים *Kikar ha-haṭūfīm*, littéralement « Square des kidnappés » le lieu de Tel-Aviv que la presse française connaît comme « Place des otages ». D'un autre côté, quand que le mot consacré est رهائن *rahā'in*, la presse arabe nomme indistinctement أسرى *asrā*, « captifs », les prisonniers palestiniens et les personnes enlevées par le Hamas et des autres groupes gazaouis.

¹⁹⁵ « Israel Police slams "Haaretz" claim IDF helicopter may have harmed civilians on Oct. 7 », sur *The Times of Israël* le 19 novembre 2023. Voir aussi « How Haaretz Is Counting Israel's Dead From the October 7 Hamas Attack », le 23 octobre 2023 sur *Haaretz*.

¹⁹⁶ Fabian, Emanuel, « Tsahal : 20 des 105 soldats tués à Gaza ont été victimes de tirs amis ou d'accidents », le 12 décembre 2023 sur *The Times of Israël*.

¹⁹⁷ Leibovich-Dar, Sara, « The Hannibal Procedure », *Haaretz*, le 21 mai 2003 ; Gross, Judah Ari, « Trois nouvelles procédures permettant un usage massif de la force sont entrés en vigueur ce mois-ci pour remplacer la procédure en place depuis 20 ans », le 23 janvier 2017 sur *The Times of Israel*.

des Juifs d’Israël, puisse resurgir le spectre des violences inouïes subies pendant la vague européenne d’antisémitisme, qui a culminé dans les crimes abominables de la Shoah. Il faut toutefois considérer ce parallèle comme spécieux, non seulement par les deux phénomènes sont de proportion incomparable, mais surtout parce qu’ils sont de nature radicalement différente. Comme dans l’Algérie di 1^{er} novembre 1954, la vulgate israélienne veut que les attaques du 7 octobre soient advenues sans aucun précédent dans une société paisible, en quelque sorte comme un coup de tonnerre dans un ciel serein. Le journaliste et écrivain Gideon Levy, membre de la direction du journal *Haaretz*, fait toutefois ce commentaire pertinent : « Israël ne peut quand même pas emprisonner 2 millions de Palestiniens sans en payer le prix cruel »¹⁹⁸. En tout état de cause, le nombre d’Israéliens tués le 7 octobre par leur propre armée est loin d’être négligeable¹⁹⁹.

* **Ne pas oublier la Nakba.** Les attaques du 7 octobre ne sont pourtant pas le seul cataclysme qu’ait connu la terre de Palestine depuis la création d’Israël. Dans ce pays vit un autre peuple qui a été, de son côté, victime d’autres tueries et de carnages, perpétrés par des forces et institutions israéliennes et qui visaient à provoquer par l’usage massif de la terreur ou du terrorisme, quel que soit le terme employé, l’exil forcé de la moitié des populations autochtones lors de la création d’Israël et de la Guerre israélo-arabe de 1948-1949, que les Palestiniens nomment la *Nakba*, la « Catastrophe ». Les assaillants du 7 octobre sont les descendants de la génération qui a essuyé hier ce désastre. Il ne fait aucun doute qu’en revenant le 7 octobre 2023 sur les terres et dans les maisons mêmes dont leurs grands-parents avaient été chassés et ont souvent gardé la clé, ils n’aient vécu leur action comme un acte libérateur, au cours duquel les exactions et atrocités commises se nourrissent du souvenir de la nakba, stimulés par la révolte contre la situation insupportable de 75 ans d’oppression israélienne.

Dans le récit officiel israélien, le massacre de Deir Yassin, à proximité de Jérusalem, perpétrée le 9 avril 1948, et qui précède donc la déclaration d’Indépendance, datée du 14 mai, est présentée comme le fait de groupes incontrôlés et « une exception » dans le cours normal de la guerre israélo-arabe, mais

¹⁹⁸ Levy, Gideon, « Israel Can’t Imprison Two Million Gazans Without Paying a Cruel Price », le 9 octobre 2023 sur *Haaretz*.

¹⁹⁹ UJFP / *Union juive française pour la paix*, « Un nombre croissant de rapports indiquent que les forces israéliennes sont responsables de la mort de civils et de militaires israéliens à la suite de l’attaque du 7 octobre », le 23 octobre 2023 sur le site UJFP.

cela ne ressort pas de l'examen des événements²⁰⁰. Plusieurs groupes sont à l'origine de ce carnage qui fait, selon les sources, de 70 à 120 tués, parmi lesquels des soldats exécutés sommairement. L'Irgoun, organisation armée de la droite sioniste, dirigée depuis 1943 par Menahem Begin – il sera Premier ministre de 1967 à 1970 –, est parmi les responsables : « Nous avons des prisonniers et, avant la retraite, nous avons décidé de les liquider », déclarera l'officier de l'Irgoun Yehoshua Gorodenchik, qui ajoutera : « Nous avons également liquidé les blessés [arabes]²⁰¹ ». L'officier de l'Irgoun Ben-Zion Cohen rapportera de son côté : « Nous avons éliminé tous les Arabes que nous avons rencontrés », craignant que la bataille ne reprenne à l'arrière²⁰². Mais il n'y a pas que des militaires dans les victimes, il y a aussi des civils, parmi lesquels des femmes et des enfants qui paient un lourd tribut. Pour Yehuda Lapidot, c'est le Lehi, organisation paramilitaire sioniste, qui aurait proposé de « liquider les résidents du village après sa conquête [afin de] briser le moral des Arabes, et relever celui des Juifs...²⁰³ ».

Le déclenchement de la guerre le 14 mai 1948 par les États qui refusent la création d'Israël sur la base du plan de partage inégal de la Palestine de 1947, entraîne un redoublement des actions de terreur des organisations sionistes. Dans cet enchaînement ininterrompu de tueries faisant plus de 50 victimes chacune et considérées comme majeures, on va du nombre de 10 pour l'historien Aryeh Yizthaki, à celui de 33 selon le chercheur palestinien Salman Abu-Sitta²⁰⁴. Après avoir caractérisé le terme *massacre* et avoir classé les tragédies ainsi répertoriées selon différents types, l'historien palestinien Saleh Abd el-Jawad donne à son tour une liste de 68 villages qui connurent des actes de tueries sans discrimination de prisonniers et de civils ne présentant aucune menace contre les soldats israéliens²⁰⁵. Parmi les cas les plus importants, outre Deir Yassin : le 4 mai, à Ayn al-Zaytoun, près de la frontière libanaise, 70 villageois sont exécutés par la Haganah ; le 14 mai, 80

²⁰⁰ Morris, Benny, « L'historiographie de Deir Yassin », dans *Cités* n° 18 (2004/2), 121-160.

²⁰¹ Hogan, Matthew, « The massacre at Deir Yassin revisited », dans *The Historian*, vol. 63, Issue 2 (hiver 2001).

²⁰² *Ibid.*

²⁰³ Cité par Silver, Eric, dans *Begin, a Biography*, London : Wiedenfeld and Nicolson, 1984, 88-96.

²⁰⁴ Cité par Esber, Rosemary, *Under the Cover of War: The Zionist Expulsion of the Palestinians*, Section *Massacres, Psychological Warfare and Obliteration*, 2009, 356.

²⁰⁵ Abd el-Jawad, Saleh, « *Zionist Massacres: the Creation of the Palestinian Refugee Problem in the 1948 War* », dans Benvenisti, Eyal & al, *Israel and the Palestinian Refugee Problem* [Beiträge zum ausländischen öffentlichen Recht und Völkerrecht, Band 189], Berlin / Heidelberg / New-York : Springer, 104-124.

villageois d'Abu Shusha, près de Haïfa, sont assassinés ; dans la nuit du 23 au 24 mai, le village de pêcheurs d'Al-Tantoura, aux abords du mont Carmel, essuie un carnage de 70 à 250 personnes selon les sources ; le 18 juillet, les exécutions qui suivent la prise de Lydda, aujourd'hui Lod, au sud-ouest de Tel Aviv, sont évaluées à 250 personnes ; le 29 octobre, 80 à 100 habitants d'Al-Dwaymia, au sud-ouest d'Hébron, sont massacrés et plusieurs dizaines de prisonniers sont exécutés ; etc. Ces massacres, dont la moitié se produisent avant l'intervention des armées arabes dans le conflit, assument bien le caractère de terreur organisée pour pousser les populations palestiniennes à quitter les terres occupées par le *Yišūv*, même au-delà des limites établies par le Plan de partage. Au total, l'historien israélien Benny Morris estime à 800 le nombre de civils arabes massacrés pendant la *Nakba*²⁰⁶, chiffre qui se situe au bas de la fourchette des évaluations sérieuses. Il est curieux que ce soit un chiffre comparable que l'on retrouve aujourd'hui dans les victimes civiles du 7 octobre 2023. Mais pour mesurer l'incidence de ces chiffres sur la société, il faut les mettre en rapport avec la population : les Palestiniens ont souffert de 800 victimes civiles pour une population de 1,5 millions d'habitants ; or ils sont aujourd'hui 8,3 millions au Proche-Orient ; ramenés à aujourd'hui, les massacres de 1948 ont un impact cinq fois grand que ceux du 7 octobre 2023.

Si, depuis 1948, les Israéliens ont subi nombre d'attentats ordinairement qualifiés de terroristes, la terreur israélienne s'est exercée en revanche par des massacres connus. Notons celui de Kafr Qassem, situé dans le centre de la carte d'Israël, quand le 29 octobre 1956, les hommes du Magav, la police des frontières israélienne, abattent de sang-froid 48 civils arabes, dont 15 femmes et 11 enfants, du 16 au 18 septembre 1982. Relevons les carnages effectués par les milices phalangistes chrétiennes, avec le plein assentiment de l'armée d'occupation israélienne, dans mes camps de réfugiés de Sabra et Chatila au Liban, qui font entre 800 et 5 000 morts selon les estimations (israéliennes, libanaises et palestiniennes)²⁰⁷. Rappelons aussi le massacre du 25 février 1994, quand le suprématisiste Baruch Goldstein à Hébron mitraille les fidèles palestiniens en prière au tombeau des patriarches

²⁰⁶ Morris, Benny, 1948. *A History of the First Arab-Israeli War*, Yale: Yale University Press, 2008, 404-406.

²⁰⁷ Bergman, Ronen, *Rise and Kill First: The Secret History of Israel's Targeted Assassinations*, London: Hodder & Stoughton Libri, 2018, notamment 263-271.

d'Hébron, faisant 29 morts et 125 blessés²⁰⁸. Et il ne faudrait pas oublier les répressions de la 1^{ère} intifada où périrent, de décembre 1987 à 1993, 1 100 Palestiniens pour 160 Israéliens, et de la 2^e, où l'on décompte 1 400 Palestiniens tués pour 13 Israéliens.

En parlant de l'usage de la cruauté, Machiavel conseillait d'éviter d'être haï²⁰⁹. En l'occurrence, les dirigeants israéliens n'ont cure d'être haïs des Palestiniens : ils cherchent seulement à être craints. Dans un effet miroir, le Hamas n'en a cure d'être haï des Israéliens. Terreur et massacres des oppresseurs, révoltes des opprimés, elles-mêmes parfois accompagnées de massacres. En prenant le recul du temps, on ne voit pas que ce cycle infernal puisse être enrayé tant qu'existera l'oppression israélienne.

Affrontements sur la nature du Hamas

Israël répond aux attaques palestiniennes du 7 octobre par l'opération *ha-Ravot barzel*, « Épées de fer », d'une envergure et d'une brutalité sans précédent, un déluge de feu mené par air, mer et terre sans interruption, et l'horreur d'un blocus hermétique et le déplacement forcé de 85 % de la population gazaouie. En reprenant la rhétorique de la lutte contre l'« Empire du Mal » de Ronald Reagan et du combat du « Bien contre le mal » de George W. Bush, pour rassembler derrière lui le Monde « démocratique » et « civilisé », Benyamin Netanyahu le porte à une hauteur apocalyptique en paraphrasant le prophète Isaïe, quand celui-ci se penche sur Jérusalem peu après le retour d'exil (Isaïe, 60,1) :

Nous sommes le peuple de la Lumière, ils sont le peuple des Ténèbres. Nous allons réaliser la prophétie d'Isaïe²¹⁰.

* « **Éradiquer le Hamas !** ». La Paix ne sera donc possible qu'avec l'« éradication », l'« élimination », la « destruction » du Hamas – autant de termes prononcés avec fureur –, car ce dernier veut détruire Israël, objectif d'ailleurs repris par les États d'Europe et d'Amérique du Nord avec l'argument qu'il s'agit d'un « groupe terroriste », même lorsqu'ils doutent de sa faisabilité. Des paroles répétées avec un entêtement de marbre jour après jour, et un objectif que semble partager la grande majorité de la population d'Israël²¹¹, choquée de ce pays ne soit

²⁰⁸ Voir, à ce sujet, Naïma Lefkir-Laffitte & Laffitte, Roland, « Jordanie : Colère et douleur à Amman », dans *Politis* du 24 mars 1994.

²⁰⁹ Voir *supra*, 15.

²¹⁰ « Israel at war, day 19 : Benjamin Netanyahu delivers address amid war with Hamas », le 26 octobre 2023, en direct sur *i24News*.

²¹¹ Un exemple parmi tant d'autres : Hachey, Isabelle, « Israël et le Hamas en guerre : Mettes-vous à leur place, le 1^{er} novembre 2023 sur *La Presse*.

pas le « refuge » le Sionisme avait promis, même si elle rend Benyamin Netanyahu largement responsable de ses malheurs.

Aussi se réfère-t-on, dans la presse *mainstream*, à la *Charte du Hamas* de 1988²¹² pour trouver les indices absolument probants de sa volonté de détruire Israël : « le texte ne reconnaît aucune légitimité à l'État d'Israël, prône le “jihad contre l'invasion sioniste” et déroule un récit complotiste antisémite »²¹³. On reconnaît toutefois que « sa valeur politique et sa centralité dans le mouvement islamiste restent débattues »²¹⁴. En effet, ce texte a été remplacé en 2017 par un autre texte, une *Nouvelle Charte*, où il n'est plus dit que cette organisation est « la branche palestinienne des Frères musulmans », et pour s'exprimer dans un langage plus ouvert²¹⁵. Mais on se garde bien en général, dans la presse bien-pensante, d'aller regarder de près et se contente de la Charte de 1988, dont le jargon classique des Frère musulmans est en lui-même, à vrai dire, très dissuasif. Cela est à comparer avec l'attitude des Sionistes la plus enragés actuellement au pouvoir en Israël, qui continuent à affirmer Yasser n'a jamais changé ses visées finales. Pourtant, ce ne sont pas les fins souhaitées qui font l'histoire mais les rapports de force réels dans l'enchaînement des circonstances. Il est vrai que le Hamas estime toujours, dans sa *Nouvelle Charte*, qu'« aucune partie de la terre de Palestine ne devra faire l'objet de compromis ou de concessions, indépendamment des raisons, des circonstances et des pressions, et peu importe la durée de l'occupation ». Et il « rejette toute alternative à la libération complète et achevée de la Palestine, du fleuve à la mer ». Cependant :

sans revenir sur son rejet de l'entité sioniste et sans renoncer à aucun droit palestinien, le Hamas considère la création d'un État palestinien entièrement souverain et indépendant, avec Jérusalem comme capitale, selon les limites du 4 juin 1967, avec le retour des réfugiés et des déplacés vers les maisons d'où ils ont été expulsés, comme une formule de consensus national²¹⁶.

Quelle que soit la sincérité que l'on prête ou que l'on refuse à cette nouvelle *Charte*, l'immense majorité des forces politiques

²¹² Hamas (Islamic Resistance movement of Palestine), « Chart », 1988, dans le *Journal of Palestine Studies* XXII, n° 4 (été 1993), 122-134.

²¹³ Service Cheknews, « Est-il vrai que la charte du Hamas fixe comme objectif la destruction de l'Etat d'Israël ? », le 14 octobre 2023, sur *Libération*. Voir aussi Bonzon, Ariane, « On a lu pour vous la charte du Hamas, voici ce qu'elle contient », sur *Slate*, le 17 novembre 2023.

²¹⁴ *Idem*.

²¹⁵ Hamās, *Waṭīqa al-mubādīa wa-l-syāsāt al-ʿamma*, sur le site du Hamas, *ayār (māyū 2017)* ; voir la version française sous le titre *La Charte du mouvement Hamas*, sur *The Palestine Chronical / Chronique de Palestine* le 07/05/mai 2017.

²¹⁶ *Idem*.

israéliennes convergent aujourd'hui pour vouer, en termes bibliques, à « l'interdit », c'est-à-dire à l'anéantissement total (notamment : Josué, 6, 17-18), le Hamas comme organisation visant la destruction d'Israël.

*** Au programme du Likoud : « démanteler les pays arabes ».** Ceux qui accusent le Hamas de vouloir détruire Israël sont pourtant moins regardants sur le programme du parti qui dirige leur coalition de guerre, à savoir le Likoud, dont le programme et la pratique de ces dernières décennies, sans parler des autres partis associés à lui dans le gouvernement actuel, plus extrémistes encore que lui, expriment le refus catégorique de la création d'un État palestinien « à l'ouest du Jourdain », ce qui est la réciproque ou la symétrie exacte de l'établissement d'un État « de la rivière à la mer » pour les Palestiniens. Pire, cette organisation n'a pas à ce jour désavoué les objectifs du « Plan Yinon », nom donné au contenu d'un article paru en 1982 dans la revue *Kivounim* / « Orientations », publiée en hébreu par l'Organisation sioniste mondiale, et qui a pourtant créé une certaine émotion dans la région. En parfait écho avec la doctrine élaborée dans la France du début des années 1920 pour la Syrie mandataire par le secrétaire d'État Robert de Caix de Saint-Aymour, membre éminent du parti colonial et collaborateur du général Henry Gouraud, celui-là haut-commissaire de la France au Levant d'octobre 1919 à novembre 1922 et éradicateur de l'éphémère Royaume arabe de Damas, avec qui il s'attela au démantèlement du pays en entités ethnico-confessionnelles²¹⁷. Pour Israël Shahak, président de la Ligue israélienne des droits de l'Homme à l'époque où est établi le « Plan Yinon », ce dernier ne consiste en effet en rien moins que « le démantèlement de tous les États arabes »²¹⁸, ceci, bien entendu afin d'assurer « la sécurité d'Israël » et, naturellement, « celle du monde libre tout entier ». Même si, du fait de ses contradictions internes, le Monde islamique – ou du moins l'ensemble des pays arabes et même l'Iran non arabe –, « ne peut être une véritable menace pour Israël à long terme »²¹⁹, ce qui, sans état d'âme, permet de pousser l'avantage. Laissons de côté l'Irak, la Syrie et le Liban,

²¹⁷ Laffitte, Roland, « Sur la texture des sociétés arabes, dans *Antisionisme...*, op. cit., 92-95.

²¹⁸ Yinon, Oded, « Stratégie pour Israël dans les années 1980 », communiqué par Israël Shahak, président de la Ligue israélienne des Droits de l'homme, à la *Revue d'études palestiniennes*, dans laquelle il parut dans le n° 14 (février 1982). Repris s.t. « Une stratégie persévérante de dislocation du monde arabe », dans *Confluences Méditerranée*, n° 61 (2007/2), 149-164, en l'occurrence « Présentation », 150.

²¹⁹ *Ibid.*, 153.

et contentons-nous de considérer le sort des voisins avec lesquels Israël entretient de bonnes relations.

L'« allié jordanien » a des raisons de se méfier : « La tactique l'Israël, soit militaire, soit diplomatique, doit viser à liquider le régime jordanien et à transférer le pouvoir à la majorité palestinienne, idée qui ressort aujourd'hui régulièrement dans la bouche de ministres du gouvernement Netanyahu. Ce changement de régime en Jordanie résoudra le problème des territoires cisjordanien à forte population arabe ; par la guerre ou par les coalitions de paix, il devra y avoir déportation des populations de ces territoires et un strict contrôle économique et démographique – seuls garants d'une complète transformation de la Cisjordanie comme de la Transjordanie²²⁰. » Les mêmes propagandistes qui accusent avec une feinte indignation les Palestiniens de vouloir « jeter les Juifs à la mer », ce qui est d'ailleurs le mot d'ordre constant lancé par toutes les luttes menées contre un occupant étranger, de l'Algérie de 1830 à la Palestine d'Ahmed Choukeiry dans les années 1960, en passant par le Mexique de 1861-1867 et le Vietnam de 1946²²¹. La politique du Likoud visant au Grand Israël est dans la droite ligne de la conquête de l'Algérie par les Français. On ne pouvait alors établir une colonie sur la partie du territoire, comme c'est le cas aujourd'hui de la Palestine dans les frontières de 1967, sans dominer toute la Palestine. Sans la conquête de la Régence entière, affirmait alors Alexis de Tocqueville, « notre domination serait toujours improductive et *précaire* »²²².

Quant à l'« ami égyptien », il n'est pas certain que le traitement de faveur dont il bénéficie aujourd'hui pour services rendus en maintenant hermétique la prison à ciel ouvert de Gaza, soit maintenu le jour ces services ne seront plus utiles. Au menu : la reconquête du « Sinaï, avec ses ressources, exploitées et potentielles », ce qui constitue, en 1982, « un objectif politique prioritaire, que les accords de Camp David et les accords de paix nous empêchent de poursuivre » ; ensuite : « démanteler l'Égypte, amener sa décomposition en unités géographiques séparées : tel est l'objectif politique d'Israël sur son front

²²⁰ *Ibid.*, 159.

²²¹ Laffitte, Roland, « Sur le slogan : « les occupants à la mer ! », dans *Antisionisme...*, *op. cit.*, 107-109.

²²² Tocqueville, Alexis, « Travail sur l'Algérie », octobre 1841, édité dans Luste Boulbina, Seloua, *Tocqueville sur l'Algérie*, Paris : Flammarion, 2003, 101.

occidental »²²³. En attendant, on parle jusque dans le cadre des institutions européennes²²⁴, de façon tout à fait banale, voire anodine, de l'intérêt du démantèlement de Fédération de Russie en cinq états, mais il n'y a là, de toute évidence, matière à s'émouvoir. « Démantèlement » et « destruction » sont licites et honorables entre alliés contre l'adversaire, mais illicites et scandaleux dans la bouche de ce dernier...

*** Destruction d'Israël = extermination des Juifs ?** Ce qui fait atteindre, dans la propagande sioniste, à la « destruction d'Israël » le comble de l'épouvante, c'est de lui conférer la signification d'« extermination des Juifs ». Le péril est invoqué de façon constante pour mobiliser le monde autour d'Israël, en faisant planer à tout propos le spectre de la Shoah. Le souvenir d'un crime aussi monumental fut notamment agité pour justifier l'attaque contre l'Égypte de Nasser en juin 1967. C'était pourtant un mensonge que, selon Nurit Elhanan-Peled, son père, le général Mattiyahu Peled, dénonçait à l'époque. Bien que son opinion ne fût rendue publique que plus tard, en même temps que d'autres, comme celle du général Ezer Weizmann, quand Mordechaï Bentov, alors ministre du Logement affirmait que cette contre-vérité n'était faite que dans le but d'annexer de nouveaux territoires²²⁵. Benzion Netanyahu, le père de l'actuel premier ministre et qui fut un moment le secrétaire de Vladimir Jabotinsky, mais plus extrémiste encore que son fils, déclarait en sa présence : « Nous sommes toujours menacés d'extermination. Les gens pensent que la Shoah est du passé, ce n'est pas le cas »²²⁶. Leitmotiv spécieux, car résolument hors contexte, de la propagande israélienne.

C'est dans cette ambiance de menace perpétuelle d'extermination des Juifs que peut prendre consistance la présentation de l'offensive du 7 octobre comme de nature génocidaire²²⁷, assertion dont la signification réelle : « qui s'en prend aujourd'hui un Juif, menace de s'en prendre demain à tous les Juifs ». Sauf que, dans l'esprit des Palestiniens, les attaques des populations

²²³ *Ibid.*, 156-158.

²²⁴ À titre d'exemple : Tertrais, Bruno, « Après la chute. Faut-il se préparer à l'éclatement de la Russie? », le 22 février 2023 sur le site l'Institut Montaigne.

²²⁵ Ces faits sont repris dans un documentaire de William Karel et Blanche Finger récent, intitulé *Une terre deux fois promise : Israël – Palestine*, diffusé sur *Arte* le 23 avril 2018.

²²⁶ Netanyahu, Bentsion, Entretien donné en compagnie de son fils le 02 février 2009 à la chaîne *Arutz 2*, cité par Enderlin, Charles, « Israël devient une "ethnocratie" », *Le Monde diplomatique* de septembre 2018. NB : N'ayant pu entendre ou lire l'entretien en hébreu, je me suis permis de remplacer le mot *Holocauste* utilisé par Charles Enderlin, par *Shoah*.

²²⁷ M. A., « L'attaque du Hamas constitue un "génocide", avance une centaine d'experts », le 17 octobre 2023 sur *Le Figaro*.

civiles le 7 octobre ne sont pas tant des attaques contre les Juifs, de toute façon résolument hors de proportion avec la Shoah, que contre les occupants de leur pays. Rappelez-vous ce jugement de Tocqueville, déjà relevé à propos de l'Algérie : « On nous a attaqué bien plus comme des étrangers et des conquérants que comme des chrétiens »²²⁸. Plus récemment, le journaliste Alain Gresh s'exprime ainsi :

En Palestine, ce sont des Israéliens qui sont visés, non des juifs. Et s'il y a parfois une ambiguïté, c'est que [...] il n'y a pas de nationalité israélienne en Israël. On est juif, musulman ou chrétien. C'est Israël qui se définit comme un État juif et qui fait la confusion entre ses citoyens et les juifs... Qu'il y ait de l'antisémitisme dans le monde arabe, sans aucun doute²²⁹. Mais les Palestiniens se révoltent contre ceux qui les occupent, ceux qui les expulsent, ceux qui les tuent. Si les occupants avaient été Turcs ou Indiens, la réaction des Palestiniens aurait été la même²³⁰.

*** Le Hamas n'est pas Daech.** Une manière d'accuser le Hamas de vouloir « l'extermination des Juifs » dans la propagande israélienne est d'établir l'équation Hamas = Daech :

Le Hamas est Daech [en anglais : ISIS], et tout comme Daech a été écrasé, le Hamas sera également écrasé. Et le Hamas doit être traité exactement de la même manière que l'EI a été traité. Ils devraient être expulsés [en anglais argotique : *spit out*, littéralement « craché » hors] de la communauté des nations²³¹.

La thèse de l'identité entre Daech et Hamas présente un énorme intérêt : celui de cacher la nature territoriale et identitaire du conflit Israël / Palestine pour la dissoudre dans un conflit global entre Occident démocratique et Orient barbare. Israël serait, comme c'est un discours sempiternel, la sentinelle morale dressée sur le poste avancé de la Démocratie moderne : on sait qu'Israël est le seul pays moderne démocratique et dans un Moyen-Orient arriéré aux régimes autoritaire, voire « féodaux » et « théocratiques ». Bien qu'il soit difficile de percevoir une valeur démocratique dans les oppressions multiples que fait subir Israël aux Arabes dans les territoires sous sa juridiction : territoires de 1967, Jérusalem-est, Gaza et Cisjordanie, ainsi que dans les bombardements quasiment

²²⁸ Tocqueville, Alexis de, « [Seconde] Lettre sur l'Algérie », parue dans *La Presse de Seine et Oise* du 22/08/1837, reprise dans *Sur l'Algérie, op. cit.*, 58 ; repris *supra* dans cette étude, 46.

²²⁹ Voir, sur cette question, « Sur l'antijudaïsme et la judéophobie en Islam », dans Laffitte, Roland, *Antisionisme...*, *op. cit.*, 131-137.

²³⁰ Gresh, Alain, « Pourquoi Bernard-Henri Lévy reste inaudible pour les Palestiniens (et pourquoi il faut s'en féliciter) », *Les blogs du « Diplo »*, 26/10/2015.

²³¹ Netanyahu, Benyamin, « Entretien avec Antony Blinken » du 12 octobre 2023, en direct sur le site de l'U.S. Department of State.

rituels du Liban et de la Syrie, sans réaction notable des instances internationales. Un autre leitmotiv est la défense de l'Occident contre l'Islam, qui serait, dans une perspective huntingtonienne, un « conflit de civilisations ». Cela permet d'appeler à une double identification du combat mené. La première est celle entre la lutte contre la Hamas à Gaza, le Hezbollah au Liban, les Houthis au Yémen, la République islamique d'Iran, etc., bref : le Monde islamique, avant tout le Monde chiite & Co. Mais, dans le scandale provoqué par le brûlot lancé par Samuel P. Huntington, on passe volontiers sous silence la mise en garde faite à un Occident qu'il conçoit comme un ensemble durablement unifié sous la houlette des États-Unis : « Toute intervention de l'Occident dans les affaires des autres civilisations est probablement la plus dangereuse cause d'instabilité et de conflit généralisé dans un monde aux civilisations multiples »²³². On ne peut pas dire qu'en l'occurrence, le soutien des puissances occidentales sur Israël tire les conséquences pratiques de cette mise en garde. Le seconde identification de combat est un corollaire de la première : c'est celle du front anti-islamique où l'éradication du Hamas serait un simple moment d'une « lutte de contre l'islamisme », comme celle contre Daech en Syrie-Iraq, celle des auteurs de l'attentat du 11 septembre 2001 à New York ou la tuerie du Bataclan en France du 13 novembre 2015, ou le meurtre le 13 octobre à Arras de l'enseignant Dominique Bernard : toutes les sociétés occidentales ont un seul et même ennemi, le « terrorisme islamiste », pour ne pas dire « islamique », notion des plus vagues et des plus commodes où ont évoluent dans les mêmes eaux « radicalisées » politiques et religieuses confondues : islamisme, salafisme, frérisme, quiétisme et salafo-djihadisme, wahhabisme, tablighisme, etc., bref un ennemi d'autant plus effrayant qu'il est sans contours repérables et peut surgir de n'importe où et à n'importe quel moment. C'est dans cette ambiance hallucinante qu'Emmanuel Macron croit judicieux de proposer d'élargir la Coalition internationale montée contre en 2014 à l'éradication du Hamas. Mais c'est sans compter sur la vanité de Netanyahu. Si pour ce dernier, le démantèlement du Hamas est du devoir et de l'intérêt de l'humanité entière, le hérault de ce combat ne peut être qu'Israël. Seul le grand frère étasunien peut être toléré, et encore !, pourvu qu'il reste en coulisse.

Hamas est être l'acronyme de *Ḥarakat al-Muqāwama al-islāmiyya*, « Mouvement de Résistance islamique ». Cependant pour la propagande officielle que les dirigeants israéliens ont

²³² Huntington, Samuel Phillips, *Le Choc des civilisations*, Paris : Odile Jacob, 1997, 345.

réussi à communiquer à toute l'officialité politico-médiatique du Monde rapidement auto-qualifié d'« occidental », l'horreur des attaques contre les civils du 17 octobre, n'aurait jamais atteinte dans l'histoire sauf par Daech, est une preuve supplémentaire d'une nature qui n'a rien à voir avec son nom. Son caractère « prétendument national » se résisterait pas à sa « daéchisation ». Hamas est supposé piétiner totalement les besoins et les intérêts des populations palestiniennes qu'il prend en otage de ses propres buts islamistes, à savoir le « djihad global », la domination d'un califat mondial et l'anéantissement des Juifs, non seulement d'Israël, à l'échelle planétaire, bref une nouvelle Shoah, appliquée cette fois au couple Chrétiens / Juifs. On pense en trouver la volonté affirmée dans un *Appel*, comme celui d'Ayman al-Zawahiri et Oussama ben Laden du 23 février 1998, à la constitution d'un Front islamique mondial pour le combat armé contre les Croisés et les Juifs (*Ġabhat al-islāmiyya al-ʿalāmiyya li-qitāl al-ṣalībiyyin wa-l-yahūd*)²³³, et surtout, après qu'al-Qaïda a dépassé Daech en violences, dans les moyens revendiqués par l'un des inspireurs de cette organisation. Il s'agit d'Abou Bakr al-Nadji, à qui l'on doit un ouvrage au titre éloquent : *Idārat al-tawahḥuṣ*, « Administration de la sauvagerie », dans l'étape de la préparation de l'Oumma, « la Communauté islamique », au califat, pour lequel il préconise, à côté de la bonne gestion des territoires et de la bonne propagande, l'usage des moyens de violence extrême, destinés à terroriser les ennemis et les populations encadrées, comme « les techniques les plus terrifiantes (massacre, enlèvement, décapitation, crucifixion, flagellation, amputation, bûcher, lapidation, etc.)²³⁴ » La comparaison avec les cruautés des attaques contre les civils du 7 octobre 2023 fait surgir une fausse évidence, qui trouble le diagnostic.

* **Quelques points du programme du Hamas.** Quel que soit le crédit que l'on prête au Hamas, il est difficile de croire que Daech aurait pu écrire quelque chose ressemblant à cet Art. 16 de la Charte du Hamas de 2017 :

Le Hamas affirme que son conflit concerne le projet sioniste et non les Juifs en raison de leur religion. Le Hamas ne mène pas une lutte contre les Juifs parce qu'ils sont juifs, mais mène une lutte contre les sionistes qui occupent la Palestine. Pourtant, ce sont les sionistes qui

²³³ Laffitte, Roland, « Djihadistes », sur *Orient XXI* le 23 nov. 2016 ; et « Le ġihād et son instrumentalisation dans la politique contemporaine », 16 mai 2020, sur *Academia*, 45-46.

²³⁴ « Jihad Against Jews and Crusaders : World Islamic Front Statement », sur *Intelligence Resource Program (FAS)*.

identifient constamment le judaïsme et les juifs avec leur propre projet colonial et leur entité illégale.

Ou quelque chose comme cet Art. 17 :

Le Hamas rejette la persécution de tout être humain ou toute atteinte à ses droits pour des raisons nationalistes, religieuses ou sectaires. Le Hamas estime que le problème juif, l'antisémitisme et la persécution des Juifs sont des phénomènes fondamentalement liés à l'histoire européenne.

Ou encore comme cet Art.29 :

L'OLP est un cadre national pour le peuple palestinien à l'intérieur et à l'extérieur de la Palestine. Il doit donc être préservé, développé et reconstruit sur des bases démocratiques afin de garantir la participation de tous les constituants et forces du peuple palestinien, de manière à sauvegarder les droits des Palestiniens.

Le mieux est d'aller lire cette *Charte* pour vérifier ces affirmations²³⁵. On prête volontiers au Hamas la réputation de « moduler ses positions au gré des circonstances »²³⁶. Or, même si l'on pense qu'il s'agit d'un texte purement opportuniste, ou même s'il n'exprime que l'un des courants de cette organisation, il n'en reste pas moins que ce côté national et pluraliste du programme exprimé dans cette *Charte* protège le Hamas, dans sa nature, de la *ḡihādiyyat al-islāmiyya*, soit le « djihad armé global » de Daech²³⁷.

Si on veut bien laisser se poursuivre, ne serait-ce qu'un moment, une analyse dépassionnée, le Hamas n'a pas grand-chose à voir avec le « djihad global » des partisans de la *Salafiyya al-ḡihādiyya*, Al-Qaïda et Daech. Le terme *djihad* lui-même suffit bien souvent à brouiller la vue : son utilisation par les groupes se réclamant d'*al-salafiyya al-ḡihādiyya*, comme Al-Qaïda et Daech, suffit à faire oublier que le *ḡihād* est au sens guerrier, dans la civilisation arabe, une « guerre juste » contre l'occupant, utilisée dans sa formule religieuse pendant la résistance aux guerres coloniales, puis dans sa formule sécularisée pendant les guerres d'Indépendance. C'est tellement vrai qu'en Palestine, l'organisation dite *Harakat al-Ḡihād al-islāmī*, en d'autres termes le Jihad islamique, a dû

²³⁵ Hamās, *Waṭīqa al-mubādīa wa-l-syāsāt al-amma...*, 2017, *op. cit.*

²³⁶ Paris, Gilles, « Depuis la Charte de 1987, le Hamas a modulé ses positions au gré des circonstances », *Le Monde* du 28 décembre 2001, modifié le 21 mars 2006.

²³⁷ Il ne faut pas oublier que Daech menaçait le Hamas en 2015 : voir Liabot, Thomas, « Depuis le Sinaï, Daech menace l'Égypte et Gaza », le 2 juillet 2015, et mis à jour le 10 février 2023, sur le *JDD (Journal du Dimanche)*.

apposer au terme *ḡihād* l'épithète *islāmī* pour bien montrer qu'il réintérait cette notion dans son sens religieux²³⁸.

Comme le Hamas est supposé partager l'idéologie d'*al-Iḥwān al-Muslimūn*, les « Frères musulmans », que ces Salafodjihadistes considèrent comme des mécréants, des renégats contre lesquels ils ont juré un combat à mort, allons voir aussi de ce côté. Il faut savoir que « le magistère du monde » (*istāḍiyya al-‘ālam*), qui correspond à l'institution du Califat, n'a jamais été considéré, dans les sept degrés (*marātib*) d'accomplissement du programme établi par Hassan al-Banna. Et le fait d'entendre, en France même, des imams qui se réclament des Frères musulmans, viser le califat à l'échelle du monde entier, n'a pas davantage de consistance, dans la réalité sociale d'aujourd'hui, que le but final d'une société sans classe à l'échelle mondiale, affiché dans le parti socialiste de Léon Blum et de Guy Mollet²³⁹. C'est un mouvement qualifié par de nombreux analystes de la politique internationale spécialistes du Proche-Orient, comme un mouvement palestinien de résistance dont le programme est écrit dans le langage islamique. Entre Hamas et Daech, « les différences sont majeures », affirme ainsi la chercheuse Héloïse Fayet²⁴⁰, leur proximité est « une mystification », argue un autre chercheur, Yassine Slama. On pourrait multiplier les citations²⁴¹.

* « **Parler de terrorisme n'annule pas l'idée de résistance** ». Le dernier auteur mentionné, Yassine Slama, fait d'ailleurs référence à une déclaration de Henry Siegman, ancien président du Congrès juif américain, à propos de l'attaque menée par Israël contre Gaza du 29 décembre 2008 au 18 janvier 2009 : celui-ci accuse Israël de mentir sur les circonstances qui ont mené à la dernière attaque de Gaza et dénie qu'elle puisse signifier, comme la propagande israélienne veut le faire accroire, en un combat « non seulement pour sa propre défense, mais au nom d'une lutte internationale menée par les démocraties occidentales contre ce réseau ». Il nie que le Hamas soit « une organisation terroriste partie prenante du réseau jihadiste mondial », et ajoute :

²³⁸ Laffitte, Roland, « Djihad », le 3 février, et « Djihadistes », le 23 novembre 2016, déjà cité, sur *Orient XXI*. Voir aussi « Le *ḡihād* et son instrumentalisation... », déjà cité, 47-55. Voir aussi « Le terme *ḡihād* : De l'identification à un essai de traduction », juin 2015, dans la *Lettre selefa* n° 4, texte repris sur *Academia*, 24-27.

²³⁹ Laffitte, Roland, « Le *ḡihād* chez Hassan al-Banna », dans *Le ḡihād et son instrumentalisation...*, *op. cit.*, 14-23.

²⁴⁰ Escalona, Fabien, « Proche et Moyen-Orient : Entre Daech et le Hamas, « les différences sont majeures », le 25 octobre 2023, sur *Mediapart*.

²⁴¹ Slama, Yassine, « La proximité entre le Hamas et les djihadistes, une mystification occidentale », le 13 novembre 2023, sur *Orient XXI*.

Le gouvernement israélien aimerait que le monde croie que le Hamas a lancé ses roquettes Qassam parce que c'est ce que font les terroristes et que le Hamas est un groupe terroriste générique. En fait, le Hamas n'est pas plus une « organisation terroriste » (le terme préféré d'Israël) que ne l'était le mouvement sioniste lors de sa lutte pour une patrie juive²⁴².

On serait bien en peine de trouver la notion de « groupe terroriste » en droit international et dans le cadre de l'ONU. À moins que la décision des États-Unis, suivis par l'Union européenne, le Canada, le Paraguay et l'Organisation des États américains dont le siège est à Washington, et, il va de soi, Israël, d'inscrire le Hamas sur une liste de « groupes terroristes » ne fasse *ipso facto* loi pour la planète entière, ce que l'on a pourtant en France une forte propension à croire. On joue sur les mots en parlant de « groupe terroriste ». On glisse en effet subrepticement de la qualification de « groupe ayant recours à actions terroristes », à celle de « groupe terroriste générique », selon l'expression parfaitement limpide de Henry Siegman, qui ne refuse nullement les méthodes de terreur ou terroristes qui furent utilisées pour la création d'Israël. Si le Hamas est un « groupe terroriste », il faut aussi dire qu'Israël, est un « État terroriste », par nature donc, ce qui n'a pas davantage de sens²⁴³ autre que purement polémique. La seule chose que l'on puisse dire et répéter, c'est que la terreur et le terrorisme sont des moyens, non une fin et que les moyens se jugent par rapport à une fin. « Quand le sage montre la lune, le sot montre le doigt » est réputé être un proverbe chinois, parfaitement approprié en l'occurrence. En agitant le « terrorisme » comme un épouvantail, on cache la nature véritable, terriblement dérangeante pour Israël, à avoir nationale et anticoloniale des mouvements de résistance palestinienne, ce qui évite ainsi d'affronter leurs revendications comme telles. C'est le dialogue de sourds habituel entre États occupant, oppresseur, et mouvement de résistance dans les luttes de nature nationale et anticoloniales qui ont pu prendre, dans l'histoire, les bannières idéologiques les plus diverses.

Le sociologue et politiste des relations internationales Bertrand Badie intervient dans le débat en affirmant : « Un mouvement de résistance peut employer des méthodes terroristes », mais, poursuit-il après avoir cependant caractérisé « la nature

²⁴² Siegman, Henry, « Israel's Lies », dans *London Review of Books*, vol. 31, n° 2 (29 janvier 2009), sur lrb.co.uk.

²⁴³ C'est ce qu'affirme le journaliste Alain Gresh dans « Dossier Israël-Palestine : l'embrasement, et après? », dans *Le Monde diplomatique* de novembre 2023.

terroriste » des attaques du 7 octobre prises en bloc, sans distinguer les actions de commando visant des objectifs militaires et celles visant les populations civiles, « parler de terrorisme n'annule pas l'idée résistance. »²⁴⁴

Quoi qu'on pense du Hamas, qu'on défende ou combatte son programme socialement conservateur, que l'on accepte ou l'on dénonce le fait de le traduire dans un langage religieux, que l'on désapprouve ou s'oppose à sa façon de gouverner Gaza et à ses méthodes autoritaires, que l'on approuve ou condamne l'usage des attentats et autres actions dénoncées comme terroristes, le Hamas conserve, comme ce fut le cas du FLN en Algérie, sa nature de résistance nationale et anticoloniale.

Nature de la rétorsion israélienne

Dès la 8 octobre, l'armée israélienne réagit par des bombardements massifs sur Gaza. Sa controffensive se heurte à une résistance opiniâtre du Hamas, auquel se joignent les autres groupes armés palestiniens, le Jihad islamique bien sûr et d'autres organisations comme le FPLP (Front populaire de libération de la Palestine et son frère, le FDPLP (Front démocratique et populaire...), organisations dites « laïques » appartenant à l'OLP. À l'instar de la plupart des rétorsions de type national-colonial, la rétorsion israélienne aux attaques du 7 octobre assume un caractère résolument disproportionné. Ce fut le cas avec celle de la Grande Bretagne après Cawnpore dans l'Inde de 1857 ou, pendant la Guerre d'indépendance de l'Algérie, celles de l'armée française à Sétif, Guelma et Kherrata en 1945, dans le Nord-Constantinois en 1955, ou encore avec le plan Challe en 1959-1961.

* **La doctrine Dahyia.** S'apprêtant à bombarder Dahiyeh, le faubourg sud de Beyrouth, supposé abriter le quartier général du Hezbollah et le domicile de Hassan Nasrallah, et à le réduire à l'état de décombres, le général Gadi Eisenkot déclare en 2006 :

Nous appliquerons une force disproportionnée sur ce [quartier] et y provoquerons de gros dégâts et destructions. De notre point de vue, ce ne sont pas des quartiers civils, ce sont des bases militaires [...]. S'en prendre à la population est le seul moyen d'en finir avec Nasrallah²⁴⁵.

²⁴⁴ Badie, Bertrand, dans « Guerre au Proche-Orient : les mots et l'histoire d'un conflit », dans l'émission « À l'air libre » du 19 octobre 2023 sur *Mediapart*.

²⁴⁵ Reuters, « Israel warns Hizbullah : war would invite destruction », le 10 mars 2008 sur *Yediot Aharonot* ; et Barthe, Benjamin, « Israël et le Hezbollah, des ennemis de trente ans », sur *Le Monde* du 20 décembre 2015.

Après la bataille ainsi menée, le général ajoute la parole aux actes. Il théorise en 2008 la méthode utilisée en lui donnant le nom du quartier précité, la doctrine Dahiya²⁴⁶. Il ne manque d'ailleurs pas de masquer hypocritement sa férocité en arguant une prétendue « protection » des populations visées, et de l'embellir en invoquant de sa « moralité » – on sait, comme le rappellent à l'envi les laudateurs inconditionnels de la politique israélienne, que l'armée israélienne est la « plus morale du monde »²⁴⁷ : « La méthode d'action au Liban consistait à attaquer dans un premier temps des cibles qui constituaient une menace immédiate, et dans un deuxième temps à évacuer la population pour sa protection, et ce n'est qu'après l'évacuation de la population que le Hezbollah était devenu une cible ». Puis vient ce commentaire édifiant : « Je suis convaincu que ce modèle était un modèle moral, qu'il était correct de l'utiliser et que si une autre campagne était nécessaire, il serait correct d'agir de la même manière. C'est le Hezbollah qui transforme les centaines de villages et les zones chiïtes du Liban en espaces de combat »²⁴⁸.

La doctrine Dahiya est appliquée à la lettre lors de la Guerre de Gaza en 2008-2009. Il en est fait récit dans un *Rapport* présenté à l'ONU par le juge sud-africain Richard Goldstone :

Les opérations israéliennes ont été soigneusement planifiées dans toutes leurs phases comme une attaque délibérément disproportionnée destinée à punir, humilier et terroriser une population civile, à diminuer radicalement sa capacité économique locale à travailler et à subvenir à ses besoins, et à lui imposer un sentiment toujours croissant de dépendance et de vulnérabilité²⁴⁹.

A déjà été évoqué les clauses internationales du *ius in bello* concernant « le principe de proportionnalité » découlant du *Premier Protocole additionnel* aux Conventions de Genève de 1949²⁵⁰. Ce principe « vise à s'abstenir de lancer une attaque dont on peut attendre qu'elle cause incidemment des pertes en vies humaines dans la population civile, des blessures aux personnes civiles, des dommages aux biens de caractère civil,

²⁴⁶ Pour un exposé plus complet de la doctrine, voir Hirst, David, « Yeh Dahiya Doctrine », dans *Beware of Small States: Lebanon, Battleground of the Middle East [Public-Affairs]*, 30 mars 2010, 618-623.

²⁴⁷ À titre d'exemple, Jerusalem, Raphaël, « Tsahal : l'armée la plus morale au monde », le 15 novembre 2023 sur *i24News*.

²⁴⁸ Eizenkot, Gadi, « A changing threat ? The response in the northern theater » (en hébreu), dans *Army and Strategy*, n° 2.1 (Juin 2010), 30.

²⁴⁹ Goldstone, Joseph Richard, *Media Summary: Report of the United Nations Fact Finding Mission on the Gaza Conflict*, Archived from the original on 24 March 2016.

²⁵⁰ Voir *supra*, 42.

ou une combinaison de ces pertes et dommages, qui seraient excessifs par rapport à l'avantage militaire concret et direct attendu²⁵¹ ». Israël s'appuie volontiers sur l'ONU pour affirmer sa légitimité par le rappel de la Résolution n° 273 de l'Assemblée générale du 9 mars 1949 qui déclare son admission, mais il rejette une liste impressionnante d'autres résolutions, notamment sur le retour des réfugiés ou l'illégalité des colonies en Cisjordanie²⁵², ne prenant donc des règles internationales que ce qui lui sied, et rejetant ce qui lui dessert. Sur la question de la « proportionnalité », il ne se contente pas, en l'occurrence, de s'affranchir de façon délibérée des règles internationales : il en prend en réalité, de façon entièrement revendiquée et dûment théorisée, le contrepied exact.

La doctrine Dahiya est ensuite utilisée en 2014 et 2021. Mais il ne s'agit encore, dans ces épisodes dramatiques, que de « tondre la pelouse », pour reprendre les termes délicats des militaires israéliens²⁵³. L'idée est alors, semble-t-il, de tout miser sur la colonisation de la Cisjordanie et l'affaiblissement de l'Autorité palestinienne en tolérant le Hamas à Gaza et ses attaques de roquettes comme des mauvaises herbes, quitte à le remettre en place dès qu'il dépassait les bornes fixées par cette politique. Si cette fois, la riposte est hors de toute mesure, c'est que le but est autre ; il ne s'agit plus aujourd'hui, en 2023, de remettre le Hamas la tête sous l'eau, mais de l'« éliminer », de l'« éradiquer », de le « détruire » une bonne fois pour toute, objectif partagé par la grande majorité de la population israélienne, même celle qui rend responsable Netanyahu de n'avoir su éviter les attaques du 7 octobre et réclame son départ.

*** Invocation spacieuse de la « légitime défense ».** Pour les défenseurs de la rétorsion israélienne actuelle à Gaza, on s'étonne qu'il n'y ait pas eu de protestations comme celles d'aujourd'hui lorsqu'il s'agissait d'arracher Mossoul à Daech. Et l'on parle de 40 000 morts²⁵⁴ pour une population équivalente à celle de

²⁵¹ Ministère des armées, « Un principe de proportionnalité », dans *Droit des conflits armés*, sur *défense.gouv.fr*. Voir aussi Médecins sans frontière, « Proportionnalité », dans le *Dictionnaire pratique du droit humanitaire*, en ligne

²⁵² « Au mépris du droit. 1947-2009 : une impunité qui perdure : Résolutions de l'ONU non respectées par Israël », dans *Le Monde diplomatique* de février 2009.

²⁵³ Merchet, Dominique, « Gaza : la stratégie de la tondeuse à gazon », dans *L'Opinion* du 1^{er} août 2014, et repris le 24 octobre 2021.

²⁵⁴ Ce chiffre est celui des services de renseignements kurdes qui ont tout intérêt à se faire valoir, voir Cockburn, Patrick, « The massacre of Mosul : 40,000 feared dead in battle to take back city from Isis as scale of civilian casualties revealed », le 19 juillet 2017 sur *The Independent*.

l'enclave de Gaza, ce qui est probablement très exagéré²⁵⁵ mais sert de façon cynique à se donner de la marge. Il existe en fait une grande différence entre les deux situations : la cité iraquienne était ouverte et les habitants pouvaient fuir, tandis qu'à Gaza, il n'existe selon l'ONU et les organisations humanitaires aucune échappatoire et aucun lieu sûr pouvant servir d'abri. De plus, cela n'est pas une raison suffisante pour mener une action encore plus désastreuse pour les populations civiles que celles menées sur la cité d'Iraq. Surtout, il faut le répéter, Hamas n'est pas Daech. Une seconde comparaison alléguée pour refuser un cessez-le feu demandé par l'ONU est celle de Hamas avec le Nazisme. Les Alliés n'ont pas fait de trêve, eux, même humanitaire, avec le Reich, ils ont poussé leur combat jusqu'à sa reddition sans condition. Cela revient à faire une assimilation spacieuse des Palestiniens d'aujourd'hui, dont les droits nationaux sont niés par Israël, avec l'Allemagne nazie qui, dans un rapport inverse, persécutait les Juifs.

Affirmer que, dans sa rétorsion, Israël ne fait qu'exercer son « droit de légitime défense » ne correspond au vrai à aucune réalité en droit international, dans la mesure où celui-ci peut être invoqué. On peut à raison parler en droit international public de « légitime défense » quand un pays est attaqué par un autre pays membre de l'ONU²⁵⁶. Le représentant permanent de la Russie auprès des Nations Unies, Vassily Nebenzia, a d'ailleurs déclaré en l'occurrence qu'« Israël ne peut se prévaloir du droit à la légitime défense dans le conflit actuel, car il s'agit d'un État occupant »²⁵⁷. Cette position ne tombe pas du ciel : elle a longuement été défendue dans le Mouvement des Non-alignés :

Les chefs d'État ou de gouvernement ont également réaffirmé la position de principe du Mouvement en vertu du droit international sur la légitimité de la lutte des peuples sous le régime colonial ou la domination étrangère et l'occupation étrangère pour la libération nationale et l'autodétermination, qui ne constitue pas du terrorisme et a une nouvelle fois demandé que la définition du terrorisme soit distinguée de la lutte légitime des peuples sous domination coloniale

²⁵⁵ On peut ramener le chiffre de 10 à 13 000 morts selon l'Institut médico-légal de la province de Ninive, voir Sallon, Hélène, « Irak : l'impossible décompte des morts de Mossoul », 11 janvier 2019 sur *Le Monde*.

²⁵⁶ Nations Unies, *Charte des Nations unies*, Art. 51, sur *un.org*.

²⁵⁷ Dekmak, Hafak « Russie : Israël est un État occupant et ne peut se prévaloir du droit à la légitime défense », le 2 novembre 2023 sur *Anadolu Ajansi*.

ou étrangère et l'occupation étrangère, pour l'auto-détermination et la libération nationale²⁵⁸.

Selon ce document, l'attaque du Hamas ne peut globalement être qualifiée de « terroriste », même si elle comporte des actes habituellement considérés comme des actes de terreur. Il va sans dire que cette position n'est pas celle des États-Unis et des pays d'Europe, qui soutiennent en l'occurrence Israël et répètent à qui mieux mieux que ce pays « a le droit de se défendre » contre le « terrorisme », selon une définition qui leur est propre, en cachant sa nature coloniale et la résistance palestinienne à l'occupation. C'est pourtant une position que les pays du Mouvement des Non-alignés font découler de l'Art. 2.1 de la Charte de 1945, qui proclame « le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes » – sans trop de succès avant la fin de la vague anticoloniale, comme nous l'avons vu²⁵⁹ –, la résolution du 13 septembre 2007 de l'Assemblée générale des Nations unies :

Les peuples autochtones ont le droit, à titre collectif, de vivre dans la liberté, la paix et la sécurité en tant que peuples distincts et ne font l'objet d'aucun acte de génocide ou autre acte de violence, y compris le transfert forcé d'enfants autochtones d'un groupe à un autre²⁶⁰.

Indépendamment de la forme prise, les attaques du 7 octobre ne sont pas celles d'un pays indépendant dirigées contre un autre pays indépendant, ce qui justifierait la « légitime défense » invoquée, mais l'action d'un « peuple autochtone » sous occupation étrangère dont le droit à l'autodétermination n'est pas respecté et, pis encore, nié par le gouvernement d'Israël. Pour utiliser une image parlante, imaginons que l'un de vos voisins investisse votre maison sous un prétexte ou un autre, et repousse votre famille dans le cabanon, au fond du jardin. Le jour où vous explosez, n'en pouvant plus d'être ainsi confiné, le nouvel occupant de votre maison invoque le « droit à la légitime défense ». Cela revient à inverser totalement les rôles : transformer les colonisateurs en colonisés, les agresseurs en agressés. Il en fut ainsi de la position des colons dans toutes les luttes anticoloniales. Au vrai, ce sont les Palestiniens qui peuvent à bon droit parler de « légitime défense » contre l'occupation israélienne,

²⁵⁸ United Nations, *13th Summit Conference of Heads of State or Government of the Non-Aligned Movement*, Kuala Lumpur, Malaysia, 24-25 Février 2003, sur *unidir.org*, Art. 115, A/57/759 S/2003/332, 32.

²⁵⁹ Voir *supra*, 54.

²⁶⁰ Nations Unies, *Résolution 61/295, adoptée par l'Assemblée générale le 13 septembre 2007*, Art. 7.2, sur *un.org*.

comme les Algériens pouvaient parler à bon droit, dans les années 1950, de « légitime défense » contre l’occupation française. Encore une fois, proclamer qu’« Israël a le droit de se défendre », revient à légitimer le fait accompli colonial de ce pays et délégitimer la lutte palestinienne, réduite à une simple « question » de nature secondaire, accessoire et essentiellement humanitaire. Cela consiste non pas à entendre et écouter les revendications propres du peuple palestinien, dans nature politique et leur profondeur culturelle, et à les faire valoir, mais à « régler cette question » du point de vue de l’État d’Israël. Ce qui implique d’aider ce dernier à trouver, ou au pire à mettre sur pied de façon extérieure ce qu’en termes diplomatiques, on nomme un « interlocuteur palestinien acceptable »²⁶¹, qui ne serait, en termes réels, que le délégué validé par l’État tuteur, bref un État vassal qui ne représenterait, à l’échelle gouvernementale, que ce que le *moukhtar* représente à l’échelle locale sous la loi militaire israélienne héritée de la loi britannique dans la Palestine mandataire²⁶².

Benyamin Netanyahu et la totalité des dirigeants israéliens le proclament : la rétorsion de leur armée est une « puissante vengeance »²⁶³, exactement comme celui invoqué par les États-Unis pour l’occupation de l’Afghanistan puis la destruction de l’Iraq. Seule une infime minorité de Juifs israéliens, et notamment de courageux soldats osent défier l’opinion générale en refusant « une guerre de vengeance », et qu’« un massacre réponde à un massacre »²⁶⁴. De plus, à supposer même que l’on soit dans un cas de « légitime défense », sa disproportion radicale est telle qu’elle perdrait cette qualité. Dominique de Villepin n’est pas la seule personnalité à l’affirmer : « Le droit à la légitime défense n’est pas un droit à une vengeance indiscriminée »²⁶⁵. Les autorités israéliennes accusent le Hamas de « prendre la société civile en otage », de se servir des populations civiles comme des « boucliers humains », ce qui justifierait les bombardements d’hôpitaux, de maisons et d’écoles de l’UNRWA (United Nations Relief and Works Agency), ainsi que de mosquées servant de

²⁶¹ Duclos, Michel, « Emmanuel Macron au Proche-Orient : de l’utile au possible », le 30 octobre 2023 sur le site de l’Institut Montaigne.

²⁶² Voir Signoles, Aude, Dans *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n° 2005/1 (60^e année), 109-126.

²⁶³ Entendre les paroles exactes de Joe Biden dans l’enregistrement titré « Israel Hamas War: Don’t Repeat U.S.’ Mistake, Says Joe Biden », 18 octobre 2023, sur *BQ Prime / YouTube*.

²⁶⁴ Brossault, Juliette, « “Une guerre de vengeance” : Un Israélien refuse de faire son service militaire, une première depuis le 7 octobre », le 29 décembre 2023 sur *bfnTv*. Le fait relaté date du 23 décembre, mais dans les jours qui suivent, une cinquantaine de cas sont recensés.

²⁶⁵ Villepin, Dominique de, *Entretien* avec Nicolas Demorand et Léa Salamé, le 12 octobre 2023 sur *France Inter*.

refuges aux déplacés. Cela fait partie de la propagande habituelle que de projeter sur l'adversaire ses propres turpitudes. Cela a été fait dans toutes les luttes anticoloniales précédentes contre les organisations de résistance. Le récit sioniste reprend aussi, en s'appuyant sur cet argument, l'excuse des « dommages collatéraux » inévitables dans les bombardements qui ont fait depuis le 7 octobre plus de 22 000 morts, de 56 000 blessés et de 7 000 civils ensevelis sous les décombres, en laissant de côté les milliers de Gazaouis morts au combat. Le massacre de 250 personnes, dont 80 enfants, tués chaque jour depuis le 7 octobre ressemble désormais à un offrande rituelle quotidienne au Moloch de l'occupation. En appui à cette thèse, les défenseurs de cette orgie destructrice dans l'Hexagone rappellent, en guise de justification, que la libération de notre pays a fait près de 70 000 morts parmi nos concitoyens en 1944-1945. L'argument des dégâts collatéraux va très loin : on donne comme excuse que les bombardements israéliens n'ont pas atteint la cruauté des bombardements alliés sur Dresde. Mais on oublie que ces derniers affichaient ouvertement leur nature de bombardements de terreur et surtout que leur efficacité fut mise en doute chez les Alliés eux-mêmes²⁶⁶. Plus encore, historiens et juristes discutent encore pour savoir si les bombardements massifs et indiscriminés de Hambourg, Dresde, puis de Tokyo et Ottawa, avant même ceux d'Hiroshima et Nagasaki sont des crimes de guerre. Ce qui reste d'ailleurs une question formelle : on voit mal les organismes internationaux officiels censés rendre le droit, punir aujourd'hui les États qui les ont créés hier, et qui reste le droit des vainqueurs.

*** Derrière le Hamas, c'est le peuple palestinien qui est visé.** La nature des liens entre le Hamas et les Gazaouis, et celle de la riposte d'Israël aux attaques du 7 octobre sont telles que la discussion sur les « dégâts collatéraux » n'a pas de mise. Une telle conduite peut être rapproché de la guerre menée dans l'Algérie de la conquête. Alexis de Tocqueville justifiait alors la politique de la terre brûlée et les avanies épouvantables faites aux populations indigènes par les « colonnes infernales » héritées de la Vendée, par la nature des rapports que ces populations entretenaient avec Abd el-Kader. Souvenez-vous : Si en Europe, on n'utilise pas ces méthodes, « c'est qu'on fait la guerre à des gouvernements et non à des peuples »²⁶⁷. Tous les moyens sont permis, concluait-il, sauf « ceux que l'humanité et le droit des nations

²⁶⁶ Voir *supra*, 26.

²⁶⁷ Tocqueville, Alexis, « Travail sur l'Algérie », octobre 1841, édité dans Luste Boulbina, Seloua, *Tocqueville sur l'Algérie*, Paris : Flammarion, 2003, 112-113. Déjà cité *supra*, 47.

réprouvent ». Bien entendu : c'est aussi ce que répond Benyamin Netanyahu aux mises en garde, toute rhétoriques, de Joe Biden.

À Gaza, on punit les habitants de Gaza pour avoir mis le Hamas au pouvoir. Selon les termes de la doctrine Dahiya, « s'en prendre à la population est le seul moyen d'en finir », cette fois avec le Hamas²⁶⁸. Cela en dit long la « protection des populations civiles » affichée. Dit autrement, la riposte d'Israël n'est pas une simple vengeance contre le Hamas qui viendrait, en portant un coup fatal à son orgueil, dévoiler l'illusion et la fatuité de sa supériorité et de son invulnérabilité. Il s'agit bien d'abord de représailles et de punitions collectives contre les populations palestiniennes considérées comme responsables de n'avoir pas empêché le Hamas de défier Israël de façon aussi impudente. À preuve, les justifications de l'extension du blocus imposé depuis 2007 jusqu'au « siège complet » :

Nous imposons un siège complet à Gaza. Pas d'électricité, pas d'eau, pas de gaz, tout est fermé [...] Nous combattons des animaux humains et nous agissons en conséquence²⁶⁹.

Raphaël Eytan, qui était chef d'état-major lors de l'invasion du Liban en 1982, et qui est considéré comme l'un des responsables du massacre perpétré dans les camps de Sabra et Chatila, traitait à l'époque les Palestiniens de « cafards venimeux ». Menahem Begin traitait lui-même, devant la Knesset en 1981, les dirigeants palestiniens de « bipèdes »²⁷⁰. Que ne pensait-il alors du peuple palestinien ? Le langage n'a pas changé.

Deux mois après le 7 octobre, le Secrétaire général de l'ONU appelle le Conseil de sécurité à exiger un cessez-le-feu immédiat en prétextant que « la brutalité perpétrée par le Hamas ne pourra jamais justifier la punition collective du peuple palestinien »²⁷¹. Rien n'y fait, car la riposte israélienne va bien au-delà. Dominique de Villepin peut bien, comme de nombreux diplomates connaissant le Proche et Moyen-Orient, affirmer que « l'éradication du Hamas est illusoire »²⁷². Emmanuel Macron peut lui-même douter de

²⁶⁸ Voir *supra*, 84.

²⁶⁹ Cité par Fabian, Emanuel, « Defense minister announces “complete siege” of Gaza: No power, food or fuel, evething is closed », dans *The Times of Israel* du 9 octobre 2023.

²⁷⁰ Cité par Kapeliouk Amon, « Discours racistes : “Nos belles femmes allument les bougies...” », dans *Le Monde diplomatique* d'avril 1994.

²⁷¹ « Guterres exhorte le Conseil de sécurité à faire pression pour un cessez-le-feu humanitaire à Gaza », le 8 décembre 2023, sur *news.un.org*.

²⁷² Villepin, Dominique de, « L'éradication du Hamas est illusoire, Israël doit adapter ses buts », entretien avec Alain Rebetez dans la *Tribune de Genève* le 12 novembre 2023.

l'opportunité d'un tel objectif²⁷³. L'opération *Épées de fer* va bien au-delà. Il est, dans ces conditions, spécieux de parler de « guerre d'Israël – Hamas » : c'est accréditer de façon unilatérale la propagande israélienne en ignorant le point de vue des Palestiniens, sans même parler de celui du Hamas. Nous vivons à la vérité un épisode que la guerre entre Israël et la Palestine, dont l'acmé est atteint à Gaza en cette fin de 2023, mais qui se mène aussi, en même temps, en Cisjordanie, avec les caractères suivants : gouvernement militaire ayant les pleins pouvoirs, expropriation régulière des habitants de leur terres au profits des colons israéliens, aujourd'hui au nombre de 500 000 colons auxquels sont distribués des armes²⁷⁴, qui possèdent des routes spéciales entre leurs établissements, couverture de leurs attaques de villages palestiniens au cours desquelles ils se livrent à des assassinats réguliers, division du territoire en de multiples zones palestiniennes séparées les unes des autres par des barrages routiers et des contrôles systématiques, descentes inopinées dans les camps de réfugiés et leurs cités, destruction punitive de maisons, d'arbres et d'infrastructures, détentions administratives et mauvais traitements dans les prisons²⁷⁵, avec une bilan de près de 320 tués et plus de 4 800 arrestations depuis le 7 octobre.

Joe Biden donnait le 18 octobre ce conseil au gouvernement Netanyahu : « Ne répétez pas les mêmes erreurs que nous avons commises par rage après le 11 septembre²⁷⁶ ». On sait en effet à quoi a mené cette rage étatsunienne : l'invasion de l'Afghanistan en 2001, qui a conduit après vingt ans d'occupation à une retraite retentissante, l'invasion et l'occupation de l'Iraq en 2003, justifiés par des mensonges officiels mémorables de Colin Powell agitant sa fiole d'anthrax prétendu devant le Conseil de sécurité de l'ONU, et qui ont mené à la dévastation du pays et à une série d'échecs non moins spectaculaires, comme la naissance et le développement de Daech²⁷⁷. Les États-Unis opposent le 8 décembre leur veto quand le Conseil de Sécurité est prêt à exiger un cessez-le-feu simplement « humanitaire », en reprenant tels quels les arguments du gouvernement israélien : un cessez-le-feu

²⁷³ *Le Figaro / AFP* : « “La destruction totale du Hamas” entraînerait “dix ans” de guerre, alerte Macron », sur *Le Figaro*, le 3 décembre 2023.

²⁷⁴ Breiner, Josh, « Israel's Top Cop Warns Ben-Gvir's Mass Distribution of Weapons Could Put Them in Wrong Hands », dans *Haaretz* du 10 novembre 2023.

²⁷⁵ *AFP / Le Parisien*, « Ils nous tabassaient matin et soir » : des Palestiniens détenus par Israël racontent des mauvais traitements, me 5 décembre 2023, sur le site du *Parisien*.

²⁷⁶ Entendre les paroles exactes de Joe Biden dans l'enregistrement titré « Israel Hamas War: Don't Repeat U.S.' Mistake, Says Joe Biden », 18 octobre 2023, sur *BQ Prime / YouTube*.

²⁷⁷ *AFP*, « En Irak, 17 ans d'échecs américains », sur *Le Point*, le 16 janvier 2021.

inconditionnel serait tout simplement « dangereux » et laisserait le Hamas en place, capable d'attaquer à nouveau. Une telle mesure serait « un désastre pour Israël, pour les Palestiniens et pour l'ensemble de la région ». Et d'ajouter : « Tout cessez-le-feu laissant le Hamas aux commandes priverait également les Palestiniens de la possibilité de construire quelque chose de mieux pour eux-mêmes »²⁷⁸. Ce qui est continué par la résolution anodine du 22 décembre sur l'extension d'aide humanitaire soumise au bon vouloir d'Israël. Ce n'est pas des États-Unis, en fait, qu'il faut attendre la moindre retenue à la sauvagerie mise en œuvre pour attendre à Gaza les objectifs de la politique qu'ils partagent. On se souvient qu'en 1996, une question est posée Madeleine Albright à propos des sanctions contre l'Iraq : « Nous avons entendu dire qu'un demi-million d'enfants sont morts [chiffres de l'UNICEF]. C'est plus d'enfants morts qu'à Hiroshima. Cela en valait-il ce prix ? ». La réponse de la Secrétaire d'État est sans équivoque : « Je pense que c'est un choix très dur, quant au prix, nous pensons que cela en valait le prix »²⁷⁹. Les réserves étasuniennes à l'hubris guerrière d'Israël, à laquelle s'opposent avec courage une infime minorité de habitants de ce pays, restent de simples paroles verbales, c'est-à-dire des paroles à usage politique interne sans qu'elles se traduisent, à ce jour, par une conduite et une pression réellement dissuasive, qui ne peuvent d'ailleurs venir que des États-Unis, entièrement impliqués dans le conflit. On sait que l'arrêt du pont aérien d'armements étasunien vers Israël obligerait ce pays à cesser ses bombardements meurtriers au bout de quelques jours seulement.

* **Nettoyage ethnique et éléments génocidaires.** Il n'est pas nécessaire de faire la liste des dévastations et des ravages de ce siège, dont les images viennent quotidiennement jusqu'à nous par les chaînes de télévision et les réseaux sociaux, avec leur cortège de morts, de blessés privés de soin des hôpitaux dévastés, de pénuries et de disette, de souffrances de tous ordres, aggravées par l'exposition à la pluie et au froid, aux débuts d'épidémies, etc., contre lesquels l'aide humanitaire distillée au compte-goutte reste impuissante. Ce « siège complet », dont le haut-commissaire autrichien de l'UNRWA, Volker Türk, ne manque pas une occasion de dire qu'il est « interdit » par les conventions

²⁷⁸ « Les États-Unis mettent leur veto à un projet de résolution du Conseil de sécurité sur Gaza », le 8 décembre 2023, *ibid.*

²⁷⁹ Albright, Madeleine, Entretien avec Lesley Stahl dans l'émission « Sixty Minutes » de CBS, le 12 mai 1999, dans le texte : « I think this is a very hard choice, but the price -- we think the price is worth it. », propos cités par Jaulmes, Adrien, « Madeleine Albright, adepte d'une diplomatie musclée au nom de la démocratie », sur *Le Figaro*, le 23 mars 2022.

internationales²⁸⁰, constitue un crime bien plus grave que les bombardements massifs et indiscriminés pratiqués hier au nord de Gaza et aujourd'hui au sud qui ont détruit ou endommagé plus de la moitié des logements, en prélude à une intervention terrestre. Mais il se trouve que jamais aucun bombardement de terreur, pas davantage dans la Seconde guerre mondiale qu'au Vietnam ou en Algérie, n'a jamais atteint son but. Bien au contraire, cela n'a jamais d'autre effet politique que de décupler le besoin d'en découdre des populations qui en sont victimes. C'est bien ce qui advient aujourd'hui en Palestine. Pas davantage les bombardements massifs indiscriminés que le « siège complet » n'ont provoqué une levée de boucliers contre le Hamas dans les populations palestiniennes. Il n'y a aucune exagération dans les propos du ministre des Affaires étrangères de l'Union européenne, Josep Borell quand il fait cette constatation alarmée : « Malheureusement, le niveau de destruction des immeubles à Gaza est plus ou moins, voire supérieur aux destructions dont ont souffert les villes allemandes pendant la seconde guerre mondiale », et quand il parle de situation « apocalyptique »²⁸¹.

Au nombre des effets désastreux de l'attaque israélienne, le déplacement de 85% de la population gazaouie, dont le refoulement de la quasi-totalité de celle du nord de l'enclave vers le sud : ils font aussi remonter en mémoire d'une population qui est pour trois-quarts constituée par les réfugiés de 1948 et leurs descendants, la crainte d'une seconde *Nakba*. Ce qui est d'ailleurs accentué par les déclarations de Meir Ben-Shabbat, proche de Netanyahu et ministre du Renseignement, qui recommande, dans un document révélé le 30 octobre, le « transfert forcé et définitif » des 2,4 millions de Palestiniens de Gaza vers le Sinaï égyptien²⁸². Bien de faits confirment cette hypothèse : tirs sur les Gazaouis qui veulent revenir dans le nord de la Bande entièrement occupée par l'armée israélienne, nouvelle expulsion des réfugiés dans le sud vers le terrain vague d'Al-Mawasi, zone dont la prétendue « sécurité » est dénoncée par l'ONU, la Croix rouge et autres organisations humanitaires. La population de Gaza n'a pas besoin

²⁸⁰ *GEO / AFP*, « Le siège total de Gaza est interdit par le droit international humanitaire, les 10-11 octobre 2023 sur *geo.fr*.

²⁸¹ *AFP & Rédaction du TOI [Times of Israël]*, « Top EU diplomat : Gaza destruction proportionally "even greater" than in WWII Germany », le 11 décembre 2023 sur *The Times of Israël* ; *RTS*, « La situation à Gaza est "apocalyptique", avertit Josep Borrell », sur le site de la *Radio Télévision Suisse*.

²⁸² Abraham, Yuval, « Expel all Palestinians from Gaza, recommends Israeli gov't ministry », le 30 octobre 2023 sur *+ 972 magazine*.

d'injonctions du Hamas, comme le prétend la propagande israélienne, pour refuser les déplacements. Elle a trop en mémoire le désastre de l'exil de 1948 pour en accepter un nouveau. De nombreux analystes supposent que l'armée israélienne veut pousser les foules gazaouies à forcer la frontière de Rafah pour les expulser vers le Sinaï. Il serait imprudent de négliger la possibilité d'une telle opération qui pourrait se concrétiser en cas d'élargissement de la crise actuelle à la région et de fracture grave du gouvernement actuel qui pourrait conduire une partie de l'armée à s'affranchir des pressions étasuniennes et du refus égyptien.

La télévision israélienne exhibe à moitiés nus, les yeux bandés et les mains liées derrière le dos, en rappelant irrésistiblement le scandale de la prison d'Abou Ghraib en 2003-2004, des dizaines de Gazaouis raflés dans les quartiers contrôlés, présentés comme des militants du Hamas s'étant rendus les armes à la main. Les plus grandes craintes peuvent émettre sur le sort de ces hommes qui sont, sous le régime de la détention administrative, de véritables otages, et sont suspectés d'être des militants de Hamas, au moment où la Knesset se prononce pour la réintroduction de la peine de mort pour les « terroristes »²⁸³. On a pu voir vers le 20 décembre sur la chaîne *Al Jazeera* en langue arabe une femme de Khan Younis raconter que les soldats israéliens ont exécuté froidement devant les enfants, après avoir investi sa maison, plusieurs hommes, et le Hamas parle à cette date de 137 exécutions sommaires pratiquées depuis le 7 octobre²⁸⁴.

On qualifie volontiers, dans le récit israélien, de « génocidaires » les attaques du 7 octobre comme du programme du Hamas²⁸⁵. Mais le terme est bien plus approprié lorsqu'il s'agissait hier de la *nakba*. Aux Art. 2 et 6 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale adopté en 1998²⁸⁶, les massacres de masse, les déplacements forcés de population, et surtout l'« élément intentionnel » pourraient le caractériser. D'autres parlent seulement de « nettoyage ethnique ». Aux éléments qui définissent la situation de 1948, s'en ajoute, dans la guerre actuelle menée par Israël, un nouveau, le « siège

²⁸³ *The Times of Israël Staff*, « La peine de mort pour les terroristes passe le vote préliminaire à la Knesset », sur le site de ce journal, le 1^{er} mars 2023.

²⁸⁴ *APF*, « Le Hamas réclame une enquête sur des "exécutions sommaires" imputées à Israël », le 24 décembre 2023 sur *L'Orient le Jour*.

²⁸⁵ « Attaque du 7-October : "Le Hamas a un programme de type génocidaire ", estime Georges Bensoussan », entretien avec Yanis Darras, le 27 octobre 2023, sur *Europe 1*.

²⁸⁶ Cour pénale internationale, *Statut de Rome*, 17 juillet 1998, pdf en ligne.

complet ». Nous sommes bien dans un cas où la « soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle » des Gazaouis, doit être examiné. Parler de « génocide » est certes une formule du registre polémique. Mais pour entrer sur le terrain du droit, parler « d'éléments génocidaires », comme on le fait dans le cadre des Nations unies depuis le mois de novembre n'est pas dénué de sens²⁸⁷. Dans un Communiqué du 12 décembre, la Fédération internationale des droits humains (FIDH) lance un appel terriblement angoissé à arrêter le « génocide en cours »²⁸⁸. C'est dans ce contexte qu'est déposée le 29 décembre 2023 par l'Afrique du Sud devant la Cour de Justice internationale, une plainte pour « génocide ». Il se peut que cette plainte ne soit pas suivie d'effet. Elle n'en garde pas moins, dans la géopolitique actuelle, une valeur symbolique énorme.

Les effets politiques de l'opération *Épées de fer* sur les populations palestiniennes sont exactement contraires à ce qui étaient escomptés. Il suffit de lire ce que donne le site *i24News* du 16 novembre 2023 pour avoir une idée : « Malgré la diffusion de vidéos des pogroms du Hamas sur le massacre dans le sud, 59% [des Palestiniens] justifient pleinement l'action du Hamas et 16% la soutiennent dans une certaine mesure. En Cisjordanie, le taux de soutien total s'élève à 68 % contre 47 % à Gaza. 65% des personnes interrogées affirment que la guerre contre le Hamas est en fait "contre tous les Palestiniens", et 98% déclarent qu'ils "n'oublieront ni ne pardonneront l'agression à Gaza" »²⁸⁹. Certes les sondages sont ce qu'ils sont, surtout à Gaza dans les conditions actuelles de chaos social et administratif, mais ce résultat ne semble pas très éloigné de la réalité si on tient compte des déclarations d'opposants du Fatah passés sur les ondes et déplorant que le Hamas bénéficie, dans la période actuelle, du soutien de la majorité de population de Gaza. Une telle attitude ne signifie pas l'approbation des atrocités commises lors de certaines attaques du 7 octobre, notamment les massacres de civils, mais la reconnaissance témoignée au Hamas pour avoir remis la situation injuste de la Palestine et le sort insoutenable des Palestiniens aux yeux du monde et au cœur de la vie politique internationale. Cela après que les Accords d'Abraham

²⁸⁷ Nations unies, « Gaza : UN experts call on international community to prevent genocide against the Palestinian people », le 16 novembre 2023 sur *ohchr.org*.

²⁸⁸ FIDH, « Arrêter le génocide en cours en Palestine, l'appel de la FIDH à la communauté internationale », le 12 décembre 2023 sur *fidh.org*. Voir à ce propos Majed, Zyad, « Droit international : Peut-on parler de génocide à Gaza ? », le décembre 2023 sur *Orient XXI*.

²⁸⁹ « 68% des Palestiniens de Cisjordanie soutiennent le massacre du 7 octobre (sondage) », sur *i24News* du 16 novembre 2024.

les ont ignorés et que l’Autorité palestinienne reste aphone et totalement absente des combats sur le territoire de la Cisjordanie, où sa politique relève davantage de la collaboration avec Israël que de la défense de son peuple. Mahmoud Abbas et ses collègues sont mêmes désignés comme « traîtres » dans des manifestations en Cisjordanie²⁹⁰. La colonisation israélienne en Palestine n’a jamais perdu la mémoire de la colonisation française en Algérie, au-delà de la présence en Israël d’une forte population originaire d’Algérie, et du fait que les services israéliens ont aidé les français pendant la Guerre d’indépendance. Voici ce que déclarait Ariel Sharon, qui prétendait avoir tiré les leçons de ce qu’il pensait l’échec des Français en Algérie, à Jacques Chirac en 2001 : « C’est comme vous en Algérie, mais nous, nous resterons »²⁹¹.

Il n’est pas difficile de remarquer que les actions spectaculaires du Hamas du 7 octobre trouvent un écho tout à fait favorable dans ce que l’on appelle « la rue arabe », et même dans les peuples du « Sud global », c’est-à-dire du Monde qui ne se dit pas « occidental », lesquels, sans vanter toutes les méthodes employées dans les attaques et en pouvant même les réprover, voient remonter dans leur psyché le souvenir des luttes qu’ils ont eux-mêmes menées dans les luttes anticoloniales. Surtout lorsqu’ils retrouvent à côté l’Israël, les puissances auxquelles ils se sont eux-mêmes confrontés battus dans leurs luttes d’indépendance, les États-Unis et les puissances européennes, avec au premier rang, la France et la Grande-Bretagne. Même les gouvernements arabes qui gardent un silence assourdissant devant le traitement des Palestiniens par Israël, surtout ceux qui participent aux Accord d’Abraham ou sont tentés de le faire, sont contraints de mettre cette perspective en sourdine en attendant des jours meilleurs.

²⁹⁰ Rémy, Jean-Philippe, « Israël-Hamas : en Cisjordanie, le “jour de toutes les colères” » se retourne contre l’Autorité palestinienne », le 19 octobre 2023 sur *Le Monde*.

²⁹¹ Sharon, Ariel, propos recueillis par Alain Louyot pour *L’Express* du 27/12/2001.

En guise de conclusion

Les questions posées au début de cette étude concernaient la nature du Hamas et des attaques du 7 octobre 2023, ainsi que et la nature de l'État d'Israël et de sa riposte. Les réponses possibles à son terme sont les suivantes : d'une part, Israël est né comme État colonial et le reste aujourd'hui *a fortiori* ; et d'autre part, les mouvements palestiniens et en particulier le Hamas, sont de mouvements de résistance. Ce n'est pas la caractéristique « islamiste » de ce dernier, ou encore son usage de la terreur, qui lui vaut l'épithète infamante de « terroriste », en réponse à la terreur de l'État d'Israël, qui change cette nature, de la même manière, comme ce fut le cas hier pour le FNL vietnamien vis-à-vis de la France et des États-Unis ou le FLN algérien contre la France. Cela dit indépendamment de la position que l'on peut prendre par rapport à son programme, de toute évidence socialement conservateur, et à sa relation à la société, passablement autoritaire, et même si l'on réprouve les actes de terreur et les atrocités commises lors des attaques du 7 octobre.

Si l'on peut maintenant éclairer quelque peu l'avenir à partir des considérations présentes dans l'examen qui vient d'être fait, deux points peuvent être formulés.

Le premier est que, même dans l'hypothèse – douteuse – où le Hamas serait complètement détruit, la lutte de résistance nationale du peuple palestinien ne pourrait être éradiquée. Le seul résultat serait de toute façon, que les enfants qui vivent aujourd'hui à Gaza des bombardements d'une violence inouïe et les affres du « siège complet », le démantèlement de toutes les infrastructures et institutions sociales qui permette la vie organisée, comme ceux qui subissent l'oppression en Cisjordanie, prendront demain le relais des combattants d'aujourd'hui avec une rage et une fureur décuplées.

Il y a toutefois de fortes chances que le Hamas, ou au moins une de ses ailes, restera une force incontournable dans le mouvement national palestinien et qu'il participera aux négociations sur l'État palestinien qui ne manqueront pas de s'établir, comme ce fut le cas du Vietnam à Genève ou de l'Algérie à Évian. Mais il est peu probable que le partenaire des représentants de la Palestine pour une « paix juste et durable » dans la région soit l'État d'Israël, ou du moins cet État seul : une telle hypothèse correspond à celle qui se serait traduite en Algérie par une négociation entre le FLN et les Pieds-noirs, et notamment l'OAS. La raison en est simple : Israël se

considère, sur le terrain social et culturel, « civilisationnel » pour utiliser un terme polémique, comme un prolongement de l'Europe, Russie comprise, et de l'Amérique du Nord. Réciproquement, il est ressenti, en bonne part du fait de leur puissant et profond remords pour leur passé vis-à-vis des Juifs, comme l'« enfant chéri » commun²⁹², bien qu'indocile et même indisciplinable. Il est donc plus vraisemblable qu'une paix, sinon juste mais du moins durable, sortira d'une négociation des représentants des Palestiniens avec les parrains et tuteurs d'Israël, quand ces derniers cesseront *volens nolens*, pour des raisons d'ordre international et malgré leurs inclinations affectives, de se défausser de leurs responsabilités en laissant seuls face à cet État, les Palestiniens. Non pas comme un peuple à part entière, avec son passé, sa culture, ses ambitions et sa fierté, mais réduits à une « question » accessoire, un simple « dossier » administratif, certes pesant et désagréable, à traiter par Israël. Or seuls les États-Unis d'Amérique peuvent dans les conditions actuelles imposer une solution à ce vassal préféré, gâté et turbulent. Quant à demain, s'il tarde encore quelques décennies, il est difficile de le savoir.

FIN

²⁹² Voir à ce sujet Halimi, Serge, « Israël, plus que jamais, enfant chéri de l'Amérique », dans *Le Monde diplomatique*, mai 1991 ; et Leila Shahid, Leila, « Israël est toujours l'enfant chéri de l'Union européenne », dans *Le Grand Oral / Le Soir* du 7 mars 2017.